

LETTRES

A

M. L'ABBÉ BOUGAUD

VICAIRE-GÉNÉRAL D'ORLÉANS

SUR

L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ MODERNE

Par le R. P. AT

Prêtre du Sacré-Cœur



PARIS

VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DELAMBRE, 13

TOULOUSE

SISTAC ET BOUBÉE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

Rue Saint-Étienne, 14.



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

LETTRES A M. L'ABBÉ BOUGAUD

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

LE VRAI ET LE FAUX en matière d'Autorité et de Liberté, d'après les doctrines du *Syllabus*. (2 volumes).

LES PRINCIPES GÉNÉRATEURS DU LIBÉRALISME, suite de l'ouvrage : Le Vrai et le Faux en matière d'Autorité et de Liberté. (In-12, Vivès, éditeur.)

HISTOIRE DE SAINT ANTOINE DE PADOUE, d'après les sources hagiographiques des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles (in-8°, Vivès).

SAINTE JOSEPH OU LA QUESTION OUVRIÈRE d'après l'Évangile. (In-12, Vivès).

LETTRES



M. L'ABBÉ BOUGAUD

VICAIRE-GÉNÉRAL D'ORLÉANS

PREMIÈRE LETTRE

Monsieur l'abbé,

J'aime les saines doctrines et j'ai peu de goût pour la dispute. J'ai lu vos travaux : je n'ai pas été satisfait. Je veux vous dire pourquoi.

Si vous aviez fait meilleur accueil aux observations que *l'Univers* vous a adressées, sous la signature de M. Jules Morel¹ ; si vous aviez répondu autrement que par des personnalités plus piquantes que démonstratives, et par des diversions qui sont peut-être des habiletés, mais qui trahissent quelque embarras dans la défense, il est probable que je ne vous adresserais pas aujourd'hui ces *Lettres*. Si les articles de la *Sicilia cattolica*² avaient été traduits intégralement en français, et avaient obtenu chez nous une publicité suffisante, je ne me serais pas décidé à rompre le silence.

¹ Août. sept. octobr. nov. déc. 1882

² Sept. octobr. nov. 1882.

Dans ces deux cas, en effet, j'aurais craint de dépenser en pure perte mon temps et ma peine, et de m'exposer au rôle ridicule de la mouche du coche.

Cependant la question qui vous a valu tant de critiques est si vaste et si compliquée ; elle occupe dans notre siècle une place si considérable ; à l'heure qu'il est elle divise si profondément les écoles — même les catholiques — elle est une partie si principale de votre dernier volume, sur *Le Christianisme et les temps présents*, qu'on peut encore glaner derrière les maîtres et compléter leur apologétique. La *Sicilia cattolica*, en particulier, qui expose les principes avec une réelle supériorité, et qui connaît très bien la situation européenne, n'a pas voulu donner à ses articles trop de couleur locale ; sous ce rapport, on peut corroborer sa thèse par les faits auxquels nous assistons, vous et moi, chaque matin. Pour ces motifs, la doctrine ne perdra rien à être revue dans son ensemble, avec pièces à l'appui, sous une forme négative néanmoins, puisque je ne veux ici que vous répondre. Voilà pourquoi je prends la plume.

En abordant une controverse nécessaire, je ne veux pas vous dissimuler mes répugnances. Il m'en coûte de livrer des combats qui ressemblent à la guerre civile, puisqu'ils sont dirigés contre des frères, dans les murailles de la place que nous sommes tous appelés à couvrir, sous le regard de la révolution qui épie nos querelles, toujours prête à en profiter pour mieux nous envahir. Au moment où toutes nos forces réunies ne seraient pas de trop pour résister au choc formidable de la coalition contemporaine, nous tirons les uns sur les autres. Mais à qui la faute ?

Ce qui augmente ma tristesse, c'est d'avoir à tenir tête à l'erreur libérale dans notre malheureux pays de France, où elle est née, et d'où l'on pouvait croire qu'elle avait disparu, tant elle nous a causé d'épreuves cruelles. Nous

L'avons inoculée aux autres nations, par une propagande trop active, dont nous avons tort de nous glorifier. Ces nations commencent déjà à se ressentir du mal nouveau ; elles sont peut-être excusables, parce qu'elles ne le connaissent pas encore entièrement. Mais nous qui en sommes tourmentés depuis cent ans, et qui en mourons chaque jour, qu'attendons-nous pour le rejeter et reprendre nos véritables traditions ?

Ensuite, je ne puis pas oublier, Monsieur l'abbé, que vous n'êtes pas le moindre parmi les partisans de cette doctrine funeste. Vos ouvrages, si justement populaires, vos prédications, partout couronnées de succès, vous ont placé sans conteste à la tête du clergé français ; le rang que vous occupez dans la hiérarchie n'est pas la mesure de votre valeur ; dans d'autres temps on s'étonnerait de vous voir rester là. Montalembert, Lacordaire, Dupanloup ont disparu de la scène, laissant derrière eux l'impérissable souvenir de leurs talents, de leurs services et de leurs illusions. Vous remplacez trop bien ces grands morts. Il ne m'en coûte rien de rendre hommage à votre mérite, en souhaitant que désormais vous en fassiez un meilleur usage.

Enfin, aux répugnances du cœur s'ajoutent chez moi les difficultés pour l'esprit dans la tâche que je m'impose : je crains de ne pas vous comprendre et par suite de manquer de justice envers vos œuvres. J'en serais désolé. Permettez-moi de vous dire que vous n'êtes pas clair. Ce défaut capital, indépendant de votre talent, tient à plusieurs causes. La première, c'est la méthode oratoire que vous avez adoptée pour rédiger vos pensées. Ceci n'est pas une leçon de style ; il ne s'agit pas entre nous de littérature : cet intérêt pâlit devant celui de la doctrine, le seul en jeu ici ; d'ailleurs, en pareille matière, je ne suis pas votre maître, pas même votre égal. Mais sans vous imposer la forme scolastique,

qui ne va pas à votre génie d'artiste, j'aurais préféré chez vous un procédé un peu plus scientifique, qui consiste dans l'exposition de la question, dans les définitions de mot ou de chose, et dans la déduction des conclusions, condensées sous des formules brèves sans sécheresse, qui ont pour effet de donner à l'idée tout son relief, avec ses véritables contours. Vous avez préféré une langue abondante, riche en métaphores et en apostrophes, qui colore votre pensée de toutes les nuances de l'arc-en-ciel, en la voilant. Il est aussi difficile de mettre votre langage en syllogisme que de réduire votre caractère en servitude. Vos auditeurs sont charmés par vos tableaux ; vos lecteurs le sont aussi quand ils ont à la main vos écrits hagiographiques ; ils le sont moins quand ils vous cherchent à travers vos œuvres d'apologétique, avec la bonne volonté de vous rendre justice.

Une autre cause d'obscurité — et non pas la moindre — c'est le système auquel vous avez consacré vos facultés. Vous savez mieux que moi que la condition indispensable de la clarté, c'est l'unité. En tout ordre de choses, l'unité s'obtient à l'aide d'éléments harmoniques, qu'il est facile de ramener à un centre, à un point simple où ils se fondent, et d'où la lumière jaillit comme d'un foyer. Le libéralisme catholique, dont vous êtes le champion, est fait de pièces rapportées, entre lesquelles tout assemblage sérieux est impossible. Les deux pièces maîtresses de la machine se nomment la révolution et l'évangile : ces deux termes représentent les extrémités des choses divines et humaines. « Quel rapport y a-t-il entre la justice et l'iniquité ? quelle société peut-on établir de la lumière avec les ténèbres ? quelle alliance conçoit-on entre le Christ et Belial ? par quel côté le fidèle touche-t-il à l'infidèle ? » Vous appar-

¹ Il Cor. vi, 43.

tenez à une école quelque peu panachée, où l'on pratique le métissage sur une grande échelle ; ses produits sont hybrides, et l'on ne sait à quelle espèce les rapporter. Le terrain est mal choisi pour un esprit vigoureux, qui ne tarde pas à porter la peine de son erreur, je ne veux pas dire de son péché. Dans ce labeur ingrat, ses facultés se faussent en se tordant ; il se livre à des rapprochements contre nature ; il fait des distinctions subtiles ; il devient peu à peu sophiste, en ne voulant être que conciliant ; sur ses lèvres, les mots n'ont plus leur sens originel ; les faits se transforment comme sous la baguette d'un magicien : au milieu de tous ces entortillements, il n'est pas surprenant qu'il ne soit plus compris. Sur les ruines de sa belle intelligence, qui saisit admirablement les détails des choses et jamais leur ensemble, il n'y a que la loyauté qui reste entière ; encore trouve-t-on cette loyauté beaucoup trop obstinée. On est tenté de plaindre cet athlète malheureux, pris dans l'engrenage de l'erreur, et qui rappelle Milon de Crotoné, la main engagée dans un arbre fendu en deux. Tout autre sentiment serait odieux ; pour ma part, c'est celui que j'éprouve, car je crois à la sincérité des hommes, jusqu'à preuve du contraire, au risque d'être dupe de mes illusions.

De peur de n'être pas suffisamment abrité derrière votre système hermaphrodite, vous mettez entre votre adversaire et vous « la nouveauté de la position que vous avez prise. » Vous vous écriez avec une ironie dédaigneuse « qu'il ne s'y retrouve plus ¹. » Je n'en suis pas étonné ; car « la position que vous avez prise » dans cette controverse est absolument nouvelle. En effet, qu'êtes-vous, Monsieur l'abbé, et de quel nom faut-il vous appeler ? Vous n'êtes pas gallican :

¹ Lettre à l'Univers, 13 sept. 1882.

e vous crois sur parole ; les gallicans démodés gisent ensevelis dans la poussière des bibliothèques ; depuis le concile du Vatican vous êtes correct sur certaines questions du traité de l'Église : à quoi bon rechercher ce que vous étiez la veille ? Mais n'êtes-vous pas un gallican transformé ? L'erreur garde souvent son génie sous une étiquette différente. Je sais par vous que vous n'êtes pas un catholique pointu ; les pointus se reconnaissent à ce signe, qu'ils prennent au sérieux le *Syllabus*, et qu'ils en font la règle de leur conduite. Je sais en quelle considération vous tenez cette pièce, désagréable à notre siècle. Cependant vous déclarez avec une fierté d'accent, qui convient à une conscience sûre d'elle-même, « que vous êtes catholique romain, » purement et simplement « autant que d'autres et plus que d'autres, » d'où il suit que « vous n'êtes pas catholique libéral, et que vous ne l'avez jamais été ! » Vous vous défendez de cette qualification comme d'un outrage. J'en prends acte. Mais, oui ou non, existe-t-il en France et dans le reste de l'Europe une école de catholiques qui porte ce nom, dont on peut dire les origines, désigner les chefs, exposer la théorie, décrire l'histoire, et raconter les victoires et les défaites ? Cette école, qu'on peut distinguer par plusieurs notes, ne fait-elle pas profession de chercher l'alliance du catholicisme avec la révolution modérée, qu'elle appelle l'esprit moderne ? Pour rester orthodoxe, ne relégue-t-elle pas, avec le plus profond respect, le dogme dans les régions éthérées de la métaphysique, contente d'assister au triomphe de ses idées dans les faits sociaux, en jetant sur ses préférences le voile spécieux des nécessités contemporaines ? N'esquive-t-elle pas adroitement la portée des documents du S^t-Siège par une exégèse dont les principes

offrent quelque analogie avec ceux des dissidents de tous les âges ? Cette école charitable, clémente pour les méchants, qu'elle veut ramener doucement au bercail, n'est-elle pas dure aux catholiques sans épithète, qu'elle accuse de compromettre les intérêts de la religion et de la patrie, et ne réserve-t-elle pas pour eux ses blâmes les plus acerbes ? A ces traits reconnaissez-vous le catholicisme libéral ? Or, ce parti vous réclame ; il vous prépare des ovations en route ; il fait valoir vos livres ; il vous défend contre les traits de la critique ; si vous prétendez ne pas lui appartenir, vous le volez, et vous êtes ingrat ; le quatrième volume du *Christianisme et les temps présents* se dresse contre vous ; vous restez seul de votre opinion. Que si par impossible vous aviez raison, alors dites-nous, Monsieur l'abbé, à quel numéro il faut s'adresser, pour avoir l'honneur de conférer avec vous.

Mais vous ne rusez pas ; vous êtes un homme convaincu, convaincu jusqu'à la fascination. Je n'en veux pas d'autre preuve que le préambule, passablement dithyrambique, de votre troisième Partie : *l'Eglise et la société moderne*. Le livre « que vous avez vu la veille à la vitrine d'une librairie » vous a rempli de trouble¹. Ce livre était intitulé : « *Du conflit entre l'Eglise et la société moderne*. A ce spectacle vous partez du repos, vous homme d'outre-Loire, plus vite que nous ne ferions, nous, méridionaux impressionnables, dont le soleil brûle le sang. Il s'agit en effet d'un conflit entre l'Eglise et la société moderne, et peut-être d'un conflit à mort. Votre émotion s'explique. Comme les Sabines échevelées se jetèrent en pleurant entre leurs pères et leurs époux, prêts à en venir aux mains, pour prévenir une lutte parricide, vous vous interposez entre l'Eglise et la

¹ *Le Christianisme et les temps présents*. Tome IV, 3^e Partie.

société moderne, qui veulent s'exterminer ; votre cœur oscille comme un pendule vers l'une et vers l'autre ; il est assez riche pour prodiguer ses battements à droite et à gauche : c'est une générosité de race, et qui achève de nous fournir votre extrait de naissance.

Vous aimez l'Église, dites-vous, et vous êtes prêt à mourir pour elle. Vous avez raison ; car l'Église est le tout de Dieu, qui a épuisé ses attributs pour la former, et qui continue d'en faire le centre de son gouvernement providentiel. L'Église est encore le tout de l'homme ; elle est la base nécessaire de toutes ses fondations, l'astre qui éclaire ses destinées incertaines, et le remède qui guérit les maux engendrés par ses erreurs et par ses crimes. La chute de l'Église amènerait à bref délai la fin du monde.

Pourquoi avez-vous une pareille sollicitude pour la société moderne ? l'Église et la société moderne seraient-elles par hasard deux quantités égales, et forment-elles dans votre esprit une équation parfaite ? Vous savez trop la différence ; je n'insiste pas, de peur de vous blesser. Vous aimez, dites-vous, la société moderne ; sous certaines réserves, c'est votre droit et votre devoir ; je partage vos sympathies, si elles sont bien délimitées. Pas plus que vous « je ne suis né au milieu des invasions barbares, » quoique les fréquentes insurrections de la plèbe de Paris, de Lyon, et des bassins industriels me rappellent quelque peu les Huns et les Vandales, qui désolèrent l'Occident au v^e siècle de l'ère chrétienne. Je n'ai pas été davantage « porté dans un berceau d'écorce sur les épaules d'une sauvagesse ' » ; je ne connais d'autres caresses, je n'ai reçu d'autres étreintes que celles de la démocratie, née aux pieds des échafauds de 93, encore humide de sang, et affolée d'athéisme et de haine,

¹ *Ibidem.*

cette sauvagesse à laquelle, disent vos coréligionnaires, il ne manque que le baptême, toujours offert et toujours repoussé, à moins qu'on ne lui propose le baptême des utopies économiques, ou celui des flots de vin de l'orgie, le dimanche, par delà les barrières des grandes villes ; celui-ci, toujours préféré, n'a pas encore effacé chez elle le péché originel. Vous aimez la société moderne parce qu'il y a du sang des vôtres à sa racine¹. Il y en a bien davantage, et de plus pur, à la racine de la société chrétienne : celle-ci est arrosée du sang des saints, des héros et des hommes de génie ; l'autre est arrosée du sang des utopistes et des novateurs, mêlé à celui des scélérats. D'ailleurs, n'avez-vous jamais rencontré l'effort humain portant à faux, et le sang mal employé ? A ce compte, les Anglais, les Suisses, les Suédois, les Allemands pourraient aimer avec passion leurs églises hérétiques, parce qu'à leur racine il y a beaucoup de sang de leurs ancêtres. Mais il faut ajouter que leurs ancêtres s'étaient révoltés contre Dieu. Les vôtres n'en ont-ils pas fait autant ?

Eh ! d'où viennent vos angoisses à la vue du conflit entre l'Église et la société moderne ? Ce n'est pas la première fois que l'Église serait en conflit avec une société. En naissant, elle fut en conflit avec l'empire romain ; c'était absolument grave. Depuis trois siècles, elle est en conflit en Europe, avec toutes les nations séparées de son sein par le schisme et l'hérésie. Dans le reste du monde, elle est en conflit avec tous les paganismes. C'est sa destinée d'être en conflit, parce qu'elle combat l'erreur qui semble immortelle ici-bas. Si elle est en conflit avec la société moderne, elle a fait un assez long apprentissage pour n'avoir besoin des conseils de personne. Rassurez-vous

¹ *Ibidem.*

donc : elle ne succombera pas dans la lutte. Peut-être craignez-vous davantage pour la société moderne, qui vous tient tant à cœur. Mais de deux choses l'une : ou cette société est fille de l'évangile, et alors le malentendu cessera tôt ou tard — l'Église a un sens infailible pour discerner les œuvres qui ont cette provenance — ou cette société est le fruit empoisonné de la révolution ; dans ce cas, l'Église la transformera sans la détruire, lui laissant ses légitimes conquêtes pour ne lui arracher que ses idoles, qui l'aveuglent et l'égarent. Après cela vous retrouverez chez elle tout ce que vous avez le droit d'aimer ; si elle n'est pas moderne, elle sera chrétienne : c'est beaucoup mieux ; et puisque vous l'aimez tant, vous l'aimerez encore davantage, parce qu'elle sera plus belle, plus forte, et assurée d'un avenir meilleur. Peut-être qu'en assistant à cette palingénésie, vous aurez des sacrifices à faire ; mais à qui aime rien ne coûte, pas même le sacrifice des idées caressées dans le cabinet. Vous n'avez donc pas besoin de vous couper en deux, ce qui est peu amusant ; en bonne théologie, le chrétien et le citoyen ne sont jamais une antithèse : le cas échéant, vous savez lequel des deux l'emporte. Pour vous, Monsieur l'abbé, soyez toujours ce que vous n'avez jamais cessé d'être : un bon chrétien ; si c'est nécessaire, devenez un français plus sage.

Ces préliminaires posés, j'aborderai l'examen de votre travail sur *L'Église et la société moderne*. Je regarde comme résolue la question de compétence : M. Jules Morel l'a traitée magistralement, non sans une pointe d'humour, qu'on se passe dans un journal, même entre gens bien élevés¹. D'ailleurs vous êtes trop éclairé pour confondre la compétence juridique, qui, dans l'Église, n'appartient qu'aux

¹ *L'univers*, 8 octobre, 1882.

hommes constitués en dignité, avec la compétence scientifique, qui s'acquiert par l'étude, et qui peut se rencontrer chez le prêtre et chez le simple fidèle. Les théologiens sont un corps reconnu dans l'Église ; à leur manière ils font autorité ¹. J'espère donc, Monsieur l'abbé, que vous ne me repousserez pas comme un soldat d'une troupe irrégulière, et qu'au lieu de m'opposer une pareille fin de non-recevoir, vous consentirez à m'entendre.

¹ Melchior Cano : *De Locis theologicis*.

DEUXIÈME LETTRE

Monsieur l'abbé,

Le conflit de la société moderne avec l'Église est décidément votre cauchemar. Vous n'y croyez pas, et pourtant vous y assistez depuis que vous êtes homme. C'est ce conflit qui vous a fait écrire votre livre, avec la pensée honorable de proposer des conditions de paix aux belligérants. Vous cherchez les points litigieux ; et, avec une loyauté que votre effarement explique, vous assurez que vous ne les trouvez pas. D'après vous, ceux qui dénoncent le conflit ont l'air de croire que la société moderne « est l'erreur totale, le mal total ¹. » N'exagérez pas l'accusation, et ne calomniez pas vos adversaires pour mieux en triompher. Les partisans des doctrines intégrales, qui aspirent à les appliquer à leur époque dans la mesure du possible, ou qui travaillent à préparer leur règne dans l'avenir, n'ont jamais avancé que la société moderne soit « l'erreur totale, ou le mal total. » Autant vaudrait leur faire dire qu'ils ne veu-

¹ *Le Christianisme et les temps présents*. Tome IV, 3^e Partie.

lent pas voyager en chemin de fer, ni s'éclairer au gaz, ni user d'allumettes chimiques, ces inventions fatales de notre temps. Pour que le conflit existe, il suffit que la société moderne ait violé les lois générales de la société chrétienne, telle que Dieu l'a voulue, et que l'Église l'a réalisée dans l'histoire, pendant quatorze siècles. Le fait est certain.

Pour démontrer votre thèse, vous énumérez avec un enthousiasme que votre style trahit ce que vous appelez « les parties superbes de la société moderne » ; Voici les principales :

- 1° La liberté individuelle.
- 2° La sécurité absolue de la propriété.
- 3° L'égalité civile.
- 4° L'accessibilité de tous aux emplois publics.
- 5° La sympathie pour ceux qui souffrent.
- 6° Le sentiment de la dignité humaine.
- 7° Le développement des sciences.

Arrêtons-nous là pour le moment. Tout de même vous taillez une rude besogne à ceux qui ont entrepris de vous répondre. Votre synthèse ne se compose que d'étiquettes : sous chacune d'elles se cachent de formidables problèmes, que vous n'avez pas creusés, et qui divisent encore aujourd'hui les esprits les plus sérieux, sans que vos lecteurs s'en doutent, s'ils s'en tiennent à la série de vos pompeux axiomes.

Vous êtes le chaud défenseur de la liberté individuelle, et vous rapportez à la société moderne la gloire d'avoir introduit ce droit dans nos institutions. Autant que vous j'aime la liberté individuelle. L'homme a une dignité qui s'impose à tous, même à ses maîtres ; membre du corps politique, il veut bien être gouverné, non pas mécanisé ; l'autorité n'étant jamais qu'un homme, entre elle et lui une

¹ *Ibidem.* pag. 397.

garantie est nécessaire pour le défendre des caprices de la tyrannie ; cette garantie c'est la loi. Il y a une fierté qui est chrétienne. Ici le conflit avec l'Église n'est pas à craindre ; car chacun sait les services que l'Église a rendus à la liberté individuelle. Il ne faut pas avoir l'air de l'oublier, en faisant à la société moderne une part peut-être trop large.

J'admets que l'ancien régime n'en avait pas suffisamment tenu compte. Il étouffa la vie nationale dans une savante centralisation ; il mit les citoyens à la merci d'un souverain irresponsable : ce fut son crime, ce fut surtout sa faute ; nous devons expier cruellement l'un et l'autre. L'ancien régime remplaça les juges par la lettre de cachet ; il établit les chambres ardentes, où l'indépendance n'avait d'autre asile que la conscience ; un pareil régime dût faire des victimes ; il suffit qu'il pût en faire pour que nous le condamnions.

Pensez-vous que dans la société moderne la liberté individuelle ne soit plus exposée aux attentats de la force brutale ? La *Déclaration des droits de l'homme* ne suffit pas pour assurer ces droits. Si cette *Déclaration* demeure à l'état abstrait dans les codes, si elle ne devient pas une pratique, elle se concilie avec la plus monstrueuse tyrannie. La coutume gravée es-cœur des honnêtes gens est ordinairement plus efficace. L'État libéral, qui invoque sans cesse les *Principes de 89*, revendique pour lui un droit supérieur de direction et de surveillance sur l'ensemble des services publics, qui dérive de sa souveraineté. C'est cette doctrine toute payenne, importée par les légistes depuis Philippe-le-Bel, qui se cache sous ce fameux droit de police contre lequel aucune autorité ne peut prévaloir, et dont l'État libéral fait l'usage que vous savez. L'ancien régime qui l'employa le tempérerait par l'influence chrétienne,

à laquelle il n'échappa pas ; l'État libéral en use avec une férocité qui n'est contenue que par l'opinion, si souvent égarée. En vertu de ce droit supérieur, il remplace la loi par des décrets ; il viole le domicile, il ordonne des arrestations arbitraires, il jette par delà les frontières les citoyens suspects ; il envahit les temples et il en chasse les fidèles comme des profanateurs ; il dispute l'enfant au père de famille, dont il confisque la liberté la plus sacrée et la plus précieuse, que celui-ci met au-dessus de sa liberté personnelle, puisqu'il s'agit de l'éducation de sa race. La loi n'est pas pour l'État libéral un obstacle infranchissable ; si elle n'existe pas contre ses ennemis, il la rédige en cinq minutes : ainsi l'oppression est légalisée par un texte, qui met à néant celui qui garantissait la liberté. Si la loi protège ceux qu'il veut perdre, ni l'avis des juristes, ni les arrêts des cours, ni la prescription acquise n'arrêtent ses desseins. S'il craint les juges compétents, il leur arrache la cause ; et il livre les faibles désarmés à des tribunaux d'exception, institués pour tourner la loi à l'aide de sophismes ; véritables pelotons d'exécution, qui étouffent le cri de la liberté sous des arrêts infâmes, et donnent le dernier mot à la force qui les invoque et qui les paye. Saviez-vous ces abus, Monsieur l'abbé, quand vous avez rédigé les deux lignes que vous consacrez à la question ?

Vous n'êtes pas moins épris de la sécurité absolue dont jouit la propriété dans la société moderne. Que voulez-vous dire ? et que se passait-il en cette matière avant 1789 ? La confiscation était abolie depuis longtemps en France ; si les *Cahiers* en demandaient la suppression, il ne pouvait s'agir que de quelque reste insignifiant de cette vieille pratique. D'ailleurs, la confiscation ne fut jamais employée que comme peine. A une époque où l'homme et la propriété étaient confondus, il est très-naturel que la loi vindicative les frap-

pât ensemble. Citez-moi donc les Naboth que les rois chrétiens ont assassiné dans leur vigne. Il faut aller à Sans-Souci, un pays protestant, pour trouver un exemple : encore même y avait-il des juges à Berlin pour le meunier évincé. Mais de nos jours, la confiscation est encore décrétée par les tribunaux et pratiquée par la force publique. On confisque des marchandises prohibées aux douanes, des denrées introduites en contrebande aux portes des octrois, des vins drogués, du poisson pourri sur les marchés ; chaque matin la police fait des descentes chez les imprimeurs et dans les kiosques des boulevards, et y saisit des écrits dangereux pour l'ordre social : ainsi nous ne rougissons pas d'employer, quand il le faut, l'odieuse confiscation des siècles barbares. Puisque vous aimez à maltraiter l'ancien régime, goût que vous avez probablement contracté dans le commerce des libéraux rationalistes, il fallait vous rabattre sur le régime de la propriété, sur sa répartition, sur sa transmission, sur la main-morte, sur l'inégale distribution de l'impôt, sur les exactions fiscales, sur les rapports des maîtres, des fermiers et des colons. Ici un vaste champ s'ouvre à la critique : à la suite de M. Taine, de Tocqueville, de Guizot, d'Augustin Thierry, vous pouviez faire de très-intéressantes études. Au demeurant, avant 1789 la propriété était solidement fondée, parce qu'elle s'appuyait sur le Décalogue. Si vous avez lu dans les *Mémoires* du duc de Bourgogne que la France était la propriété du roi, vous avez deviné que ce n'est qu'un mot qui ne correspondait à aucune réalité, ni dans les lois, ni dans les faits. Il ne s'agit pas ici du *jus proprietatis*, mais seulement du *jus administratorium* ou *ultim dominium* : encore même ce dernier était-il exagéré. Si Saint Simon dit par hasard que les courtisans tenaient de pareils propos à l'oreille de Sa Majesté, cela prouverait que les cour-

tisans sont capables de tout, et que Saint Simon est un malin. Rien de plus.

Mais dans la société moderne où en est la propriété ? Au risque de vous surprendre, j'affirme qu'elle est très menacée. Elle est exposée au triple péril des doctrines qui circulent, du régime auquel elle est soumise, et des événements qui se succèdent. Il y a chez nous des juristes qui font découler la propriété du droit civil, par opposition au droit naturel ; on les rencontre surtout parmi les professeurs des facultés de l'État. Vous voyez où ça mène. En face, l'école de Rousseau enseigne que tous les biens appartiennent à la communauté, et que l'État en est l'économe et le répartiteur. Ne pensez pas que cette théorie, vieille d'un siècle, et éclosée dans le cerveau d'un maniaque, soit aujourd'hui démodée : elle s'affirme de plus en plus, à mesure que certains principes, dont vous êtes le discret avocat, évoluent dans les masses profondes. Le socialisme a ses écrivains, ses orateurs de club et de tribune, ses journaux, ses assemblées, son budget, ses espérances ; déjà il reçoit des applications partielles, qui n'ont pas échappé à votre observation sagace ; le monstre rugit dans les mines, dans les usines, dans les chantiers, dans les autres de la maçonnerie, à Londres, à Berlin, à Vienne, à Madrid, à Berne, et sans doute à Paris. Voilà pour les doctrines.

Le régime de la propriété dans la société moderne n'est pas un idéal qu'on puisse célébrer sans réserve. Les hommes du métier soutiennent, en conscience et sans parti pris, que la propriété succombe sous des charges écrasantes. Les chiffres du budget national, le plus énorme que jamais gouvernement ait prélevé, l'établissent surabondamment : les esprits clairvoyants pressentent le socialisme d'État, cette sombre menace de l'avenir. Un autre mal du régime, ce sont les lois successorales, qui, en refusant

au père la liberté de tester, brisent l'héritage à chaque génération, et tuent du même coup la famille, cette unité génératrice d'où sort la prospérité des patries. Il y a bien d'autres inconvénients sur lesquels je ne saurais m'appesantir ici : je vous renvoie aux œuvres de Le Play¹. Il faut mentionner ici la création de la propriété mobilière, du moins les proportions colossales qu'elle a prises de nos jours, et dont l'honneur revient sans conteste à la société moderne. De là est née la Bourse : la Bourse est une institution. A son ombre, les financiers ont pullulé comme les champignons au fond des caves humides ; grands manieurs d'argent, pour eux chaque idée est un écu ; avisés, madrés, intrigants, charlataus, ils savent s'emparer de la confiance publique sans la mériter ; ils drainent les coffres-forts des riches et l'épargne du pauvre ; ils opèrent sur ces valeurs, qui se transforment et se multiplient sous leur gobelet enchanté : aucun prestidigitateur de foire n'égale leur souplesse et n'exécute de plus beaux tours. Les hommes d'État les protègent ; la loi les couvre plus encore qu'elle ne les surveille ; ils échafaudent à ce jeu immoral des fortunes fantastiques : un beau matin l'édifice de papier s'écroule, ensevelissant sous ses ruines l'ouvrier trop crédule, le petit boutiquier déconcerté, et la femme de chambre, qui voit sombrer dans un clin-d'œil ses modiques ressources, dernier espoir d'une vieillesse qui approche et qui restera sans consolation. Ceci arrive plusieurs fois par an, avec une régularité qui permet d'en prédire le renouvellement à échéance fixe.

Les événements sont une dernière cause des risques que court la propriété à notre époque. J'entends par là les révolutions périodiques qui désolent notre malheureux pays

¹ *La Réforme Sociale.*

depuis un siècle. Le sol qui nous porte tremble sous nos pas ; nous marchons à travers les cendres et les laves de volcans toujours en éruption. Dans un pareil milieu, les entreprises sont chanceuses, parce qu'on n'est jamais sûr du lendemain ; le navire freté qui traverse l'Océan n'est pas plus exposé qu'une affaire lancée à travers les tempêtes de la démocratie contemporaine. Aussi que de sinistres ! et quels lugubres et tragiques désespoirs ! Quand l'émeute gronde dans les grandes cités, le commerce ferme ses magasins : il s'estime heureux s'il n'a à payer que le verre cassé. Les grèves amènent fréquemment des suspensions de travail, qui ruinent le patron et l'ouvrier ; elles mettent en péril l'industrie nationale, qui supporte péniblement la concurrence étrangère, et voit son marché envahi par des produits qui valent les siens et à meilleur compte. Un simple changement de ministère — chez nous on y est accoutumé — imprime à la chose publique des oscillations qui se communiquent de proche en proche, et vont troubler les plus modestes intérêts. La confiance, cette condition nécessaire de la prospérité d'un peuple, prompte à renaître, est encore plus prompte à disparaître. Avec ces variations chroniques, le travail devient une arène et la vie un combat, où les plus habiles l'emportent, mais non pas sans laisser derrière eux d'innombrables blessés. Les riches de la veille sont les mendiants du lendemain ; tandis que les parvenus étalent leur luxe insolent, et que les roues de leur carrosse éclaboussent sur la chaussée des rivaux moins heureux, qui sont peut-être leurs victimes. Auriez-vous par hasard, Monsieur l'abbé, un goût secret pour ce tableau changeant ? Ces mœurs à l'américaine sont-elles un des charmes qui vous séduisent dans la société moderne ?

N'oublions pas de dire ici quel est le sort de la propriété ecclésiastique dans notre siècle ; le silence serait plus qu'une la-

eune : ce serait une lâche impiété. Vous savez que la terre appartient au Seigneur, qui en a fait l'escabeau de ses pieds. En la donnant aux enfants des hommes, il ne s'en réserva pas un pouce ; et pèlerin de la vie, il n'eut pas où reposer sa tête. Mais il a voulu que l'Église en possédât des parcelles indépendantes, pour y bâtir ses temples, ses hôpitaux, ses écoles et ses monastères ; il a surtout assuré à son vicaire une motte pour y dresser son trône, et de là, parler aux peuples et aux rois. Ici le droit de propriété revêt un caractère encore plus sacré et plus inviolable : on ne toucha pas au douaire de l'épouse du Christ. Vous savez cependant comme on le traite. Il existe une doctrine d'après laquelle l'Église n'a pas naturellement le droit d'acquérir et de posséder : ses ministres, et le pontife romain lui-même, doivent être déchargés du soin des choses temporelles et exclus de tout domaine. C'est une façon d'affirmer que l'Église n'est pas une société parfaite, et qu'elle est soumise à l'autorité civile, dont elle obtient un usufruit mesuré par le caprice et toujours révocable. Sous cette humiliante tutelle, elle recevra son pain quotidien ; à moins qu'on ne préfère la réduire par la famine : le cas s'est présenté plus d'une fois. Cette doctrine despotique a fait assez de bruit, elle a rencontré assez de partisans pour que Pie IX ait cru devoir la condamner solennellement¹. Après les radicaux d'école, viennent les légistes fanatiques, qui ont enveloppé d'entraves la propriété ecclésiastique, qui la surveillent avec jalousie, qui suspectent son origine, qui contrôlent son emploi, qui dénoncent son influence, et cherchent à l'étouffer dans les rets d'une procédure chicanière. Derrière cette seconde ligne j'aperçois les voleurs couronnés, qui se cachent sous les mots comme les bandits sous les buissons

¹ *Syllabus. Prop. xxvi-xxvii.*

des routes ; ils sequestrent, ils incamèrent, ils désaffectent, ils laïcisent la propriété ecclésiastique. Mais aucun de ces barbarismes ne voile suffisamment la barbarie de leurs procédés, qui n'enrichissent pas le fisc, qui ne recommandent pas ceux qui en usent, qui ne portent pas bonheur aux nations et qui, dans la langue chrétienne, — la langue de Dieu et des honnêtes gens, — s'appelleront éternellement un brigandage. La France, l'Espagne, la Suisse, l'Italie, le Mexique présentent à l'heure qu'il est cet affreux spectacle. Le pape, réduit à son palais du Vatican, regarde cette désolation, et achève tous ces malheurs par son propre malheur. Vous demandez, Monsieur l'abbé, avec une assurance de ton qui ressemble à un défi, s'il y a jamais eu une société où la liberté individuelle et la sécurité de la propriété aient été aussi universellement acceptées et aussi solidement établies. Oui, Monsieur, j'en connais une : c'est la société chrétienne, telle qu'elle a existé dans plusieurs périodes historiques, malgré les misères inséparables de la condition humaine, et telle qu'elle pourra se refaire encore, si vous vouliez aider à sa restauration.

L'égalité civile, l'égalité de tous devant la loi vous apparaît comme « une nouveauté magnifique. » Vous vous laissez prendre aux formules abstraites ; vous méritez un peu le reproche que des publicistes non suspects adressent aux législateurs de 89. Je vous trouve téméraire d'applaudir purement et simplement le principe de l'égalité civile. Vous savez que l'égalité est devenue la passion de nos contemporains : ils lui sacrifient la liberté elle-même ; la patrie ne trouve pas grâce aux yeux de ces fauatiques, qui pensent dans leur cœur et disent peut-être tout haut : Périsse la patrie, plutôt que l'égalité. Mais avez-vous éventré la fameuse formule ? avez-vous compté les éléments qu'elle contient ? les avez-vous triés avec soin, en déga-

geant ceux qui sont acceptables de ceux qui sont absurdes ou dangereux ? Selon votre habitude, vous donnez trois coups de plume et vous passez outre.

Assurément, je crois autant que vous à l'égalité de notre origine : si la Bible ne nous enseignait pas l'unité de notre race, je la lirais sur le front de l'homme, malgré les différences que les couleurs et l'angle facial mettent entre les peuples. Je ne doute pas davantage de l'égalité de notre nature, que je ne confonds pas avec l'égalité des individus ; car parmi nous les uns sont spirituels, les autres sont des sots ; ceux-ci ont une haute stature, ceux-là sont des nains ; quelques-uns sont vertueux, d'autres sont des misérables. Il y a cependant chez ces divers types quelque chose de commun à tous : c'est la nature humaine. La grâce nous a traités comme la nature : elle nous a faits les frères d'un même Christ, sans s'épancher en nous dans une mesure uniforme ; car nous n'en recevons que ce qu'il plaît à Dieu de nous accorder ; de là ces nuances morales, qui vont de l'héroïsme de la sainteté à la simple vertu du chrétien ordinaire. J'en dis autant de l'égalité de nos destinées éternelles. Tous ceux qui voudront du paradis y entreront avec le secours d'en haut ; mais ici encore je rencontre une sorte de hiérarchie dans l'égalité même ; car dans la maison du Père de famille il y a plusieurs demeures, qui correspondent au degré de mérite que chaque élu apportera dans sa nouvelle patrie.

De ces magnifiques prémisses vous concluez à l'égalité des hommes en société. C'est ici que les réserves sont nécessaires pour éviter les abîmes que vous côtoyez : or vous n'en faites aucune. Je me trompe : puisque vous ne parlez que de l'égalité de tous devant la loi, vous excluez sans doute l'égalité des conditions ; je suis même porté à croire que vous n'admettez pas le principe éminemment démocratique

de la *rotation des fonctions*, quoique sur ce point votre pensée soit moins claire. Mais l'égalité de tous devant la loi, est-ce là une doctrine indiscutable ? est-elle un écoulement de l'évangile, si bien que tout établissement politique fondé sur d'autres bases soit anti-évangélique ? Poser ces questions, ce n'est pas les résoudre ; ce qui est pour vous un axiome est pour moi un problème. Certes, j'ai une profonde horreur du paganisme, qui divisa les hommes en hommes libres et en esclaves, qui donna tous les droits aux premiers et fit des seconds les martyrs de sa brutale civilisation. Devant cette iniquité sociale, mon cœur bondit dans ma poitrine ; je pardonne à Spartacus sa révolte ; surtout je bénis saint Paul, qui lève la croix sur la tête du maître et de l'esclave, et proclame l'égalité chrétienne à la face de Rome étonnée. Au moyen âge, le seigneur et le serf sont séparés par une inégalité encore trop grande ; cette transition nécessaire était un progrès : les choses ne devaient pas en rester là. J'aime le mouvement des communes, d'où sortit le tiers-état ; je m'abandonne d'autant plus à ce sentiment, que je sais la part qui revint à l'Église dans cette mémorable transformation sociale. Dans les temps modernes, quand la monarchie a pris le premier rang, les nobles et les plébéiens sont en présence ; ce n'est pas encore là votre idéal. Vous êtes partisan de l'égalité absolue devant la loi ; vous n'aimez pas les classes, et vous adorez la société moderne qui les a abolies. Cette manière de voir peut vous mettre à la mode, dans un pays démocratisé à l'excès, et auprès des esprits d'avant-garde, jaloux de n'être devancés par personne ; elle ne vous rangera pas parmi les politiques sérieux, ni parmi les théologiens entièrement équilibrés. Les formes politiques sont diverses : toutes peuvent être légitimes, si elles sont acceptées, et bonnes, si elles répondent au génie, aux traditions et aux autres conditions

d'existence des peuples qui les adoptent ; mais elles n'ont pas la même valeur. Vous avez donné la préférence à la plus défectueuse, à celle qui amène le plus d'orages, qui dure le moins, qui précipite plus rapidement les destinées des États, et que les maux de notre pays auraient dû vous rendre justement suspecte. Ici vous faites de l'enthousiasme à faux.

En vous prononçant pour les classes, vous ne preniez pas à votre charge les abus de l'ancien régime, ni les fautes d'une aristocratie, qui ne rendait plus de services et qui avait des privilèges : vous n'étiez pas enchaîné par l'histoire ; et en sauvant un principe éminemment social, vous pouviez défendre les réformes demandées par les *Cahiers de 1789*, et applaudir aux sacrifices nécessaires de la nuit du 4 Août. Les classes, telles que les entendent les publicistes consciencieux, ne sont pas fermées comme des castes, ni séparées comme si les parties composantes n'étaient pas de même nature : ces classes, unies et solidaires, coopèrent à la vie organique de la société, sans remplir des fonctions identiques ; à peu près comme dans le corps humain tous les membres ne font pas le même acte, sans cesser pourtant d'appartenir au même corps.

En professant cette doctrine tempérée, vous auriez été en bonne compagnie. Je ne vous citerai pas saint Thomas — que, par parenthèse, on vous accuse de mal traduire — il est pourtant bien explicite¹. Je ne vous parlerai pas de Bossuet, de de Maistre, de de Bonald, champions du droit divin, avec lequel votre chère société moderne est brouillée. Mais vous ne récuserez pas le témoignage d'Alexis de Tocqueville², de Frédéric Le Play³, et encore moins celui de

¹ *Somme theolog.* 1^{re} 2^e. q. 105. a. I. c.

² *L'Ancien régime.* livr. II, chap. I. passim.

³ *La Réforme sociale.* vol. III, livr. VI, chap. 48 et suiv.

M. Taine, un avocat inattendu des bonnes traditions, venu des lointains rivages de la libre-pensée, pour confondre la révolution qui le comptait parmi ses meilleurs soldats ¹. Si vous voulez prendre la peine de feuilleter M. Claudio Jannet ², vous vous convaincrez que l'Amérique, ce pays classique de l'égalité, n'est pas le plus beau pays du monde, et que les dithyrambes des catholiques libéraux, à l'Académie et dans les colonnes de leurs Revues, ne peuvent qu'arracher un sourire au voyageur récemment débarqué avec ses observations faites sur place.

Si vous n'aimez pas la paperasse, prenez votre tête et réfléchissez cinq minutes. L'égalité de tous devant la loi, qui doit se traduire par l'égalité des droits politiques, réduit une nation en poussière : les personnalités s'effacent, et il ne reste que des unités impuissantes à s'unir pour la résistance ; le despotisme sort sans effort des entrailles de la situation. Quand le sénat romain ne fut plus que l'ombre d'un grand nom, la plèbe se trouva en face d'un César qui la mit sous ses pieds. Eh ! qu'importe que César soit un homme ou une collection d'hommes, un monstre myriapode, qui s'appelle l'État ? Avec l'égalité des droits politiques, étant donnée la composition du genre humain, vous amenez à courte échéance le triomphe du nombre, c'est-à-dire la prédominance de la matière sur l'esprit, de l'ignorance sur les lumières, du vice sur la vertu, de l'égoïsme sur le dévouement, de la déloyauté sur l'honneur ; les intérêts nationaux seront mal gérés ; la paix publique sera compromise ; les natures délicates désertent la scène ; le ton social lui-même s'en ressentira : les manières perdront de leur élégance ; le goût, que vous revendiquez si justement comme l'attribut des races latines, s'altérera. Je crains que bientôt

¹ *L'Ancien régime*, liv. I, chap. I, II, III.

² *Les États-Unis contemporains*, chap. II, X, etc.

chez nous les femmes ne sachent plus s'habiller, et que les modes de Paris, moins demandées à l'étranger, ne donnent des déficits considérables à nos exportations : ce qui serait un échec pour notre prestige dans le monde civilisé. Voici qui est plus grave. Avec votre système, que deviendra l'Église, que vous aimez et pour laquelle vous êtes prêt à verser la dernière goutte de votre sang ? Que vous le vouliez, ou que vous ne le vouliez pas, vous la condamnez au droit commun. Savez-vous bien, Monsieur l'abbé, ce que cela veut dire ? Cette Eglise, qui tient de Jésus-Christ sa mission et ses prérogatives, devra se courber sous le joug d'une législation sécularisée, qui ne verra en elle qu'une association vulgaire, et lui imposera les devoirs et les charges auxquelles aucune association ne peut se soustraire. A partir de ce jour, les concordats seront des privilèges, et ils seront déchirés ; le budget du culte deviendra une allocation facultative, et il ne tardera pas à être supprimé ; si l'État ne veut pas introduire dans les lois la liberté d'association — toujours redoutable pour l'ordre dans les temps troublés, — les assemblées des fidèles dans les temples pourront être dispersées *manu militari*, et les organisateurs des fêtes chrétiennes traduits devant le juge. En attendant ces violences, la police des temples se fera comme celle des théâtres et des clubs, par les agents de l'administration ; les formalités prescrites pour les réunions privées seront exigibles : on n'ira entendre la messe que par carte. Cependant les congrégations religieuses cesseront d'exister, ou elles ne vivront que de tolérance, toujours sur le qui-vive, exposées à recevoir les fréquentes visites du fisc, ou les sommations des gendarmes qui les jetteront dans la rue, et monteront la garde sur le seuil des cloîtres dévastés. Le service militaire étant désormais obligatoire, le recrutement des institutions congréganistes deviendra impossible :

celui du clergé ne sera pas plus facile. Si devant ces excès la conscience chrétienne proteste, on répondra que c'est le droit commun. Qu'auriez-vous à dire, Monsieur l'abbé, si l'on vous jetait au visage cette brutale fin de non-recevoir ? Je sais bien que l'école à laquelle vous appartenez n'admet pas toutes les conséquences. Est-elle logique ? La révolution l'est davantage, et soyez sûr qu'elle ira jusqu'au bout. Je n'ignore pas que l'Église a été placée dans les conditions désastreuses que je viens de décrire ; quand il le faut, elle les subit avec douleur, mais elle ne les demande pas ; surtout elle ne les célèbre pas comme un progrès. Les lui souhaitez-vous à l'époque où nous vivons, au milieu de peuples pervertis, qui se plaisent à la désoler ? Accordez donc à la société moderne une admiration plus contenue pour le fait de l'égalité civile, qu'elle a inscrite parmi ses dogmes. Surtout ne mêlez pas l'évangile à l'affaire. S'il est question de formes politiques, considérées abstraitement, l'évangile respecte la liberté des peuples ; ce qui ne signifie pas que les peuples aient le droit d'être absurdes. S'agit-il du règne social de Jésus-Christ, et de la place qui appartient à l'Église dans les institutions politiques ? Ici l'évangile n'est pas neutre ; il se tourne contre ceux qui ont la maladresse de l'invoquer sans à propos. Pour vous, Monsieur l'abbé, vous voulez une démocratie chrétienne ; en vous félicitant de vos bonnes intentions, je vous avertis des *impedimenta* que vous posez vous-même sur votre route.

L'accessibilité de tous aux emplois publics est pour vous « un diamant tombé de l'écrin de l'Église. » Je n'ai pas de critique de doctrine à vous adresser sur ce point ; seulement, je regrette que vous n'ayez pas développé un peu plus votre idée, qui, à force de concision, devient incomplète. Pour bien juger de la valeur des idées en politique,

il faut les étudier dans leurs applications et dans les effets qu'elles produisent. Après avoir formulé le principe de l'accessibilité de tous aux emplois publics, vous auriez pu ajouter, avec une expérience bientôt séculaire, qu'il a engendré chez nous un mal terrible, je veux parler du déclassement. Dans tous les temps, il s'est accompli au sein des conditions sociales un mouvement d'émigration qui a fait parvenir un certain nombre d'hommes aux plus hauts sommets de la hiérarchie. C'est la sève ascendante, qui arrose l'arbre de l'humanité et en entretient la vie. Que de grands génies, sortis des rangs du peuple, dont les patries reconnaissantes se glorifient justement ! C'est la sélection providentielle ; elle a ordinairement profité au genre humain. L'accessibilité de tous aux emplois publics, telle qu'elle est comprise et pratiquée chez nous, a donné des résultats moins heureux. En surexcitant l'orgueil des masses, elle a arraché au métier paternel des enfants sans aptitude supérieure, qui devaient succomber dans le combat, sous les coups de concurrents mieux doués, et rester entre un passé dédaigné et un avenir impossible. Ces vaincus du sort forment l'armée des déclassés. C'est là que la révolution recrute les bandes qu'elle lance au jour de l'émeute contre la société. Ceux qui n'ont pas réussi par le travail et le mérite se font place à coups de fusils à travers les rangs pressés des parvenus. Ceci n'est pas précisément magnifique : je ne sais de quel écrin est tombé ce diamant. Cependant plusieurs arrivent : ils sont encore trop nombreux. L'équilibre entre les conditions est rompu au profit d'une classe, qui rend des services, mais qui embarrasse la patrie, impuissante à satisfaire tant d'ambitions, et obligée de créer des emplois inutiles pour calmer les impatients ou prévenir leurs vengeances. Ceux qui restent à la porte conspirent ; ceux qui entrent s'aplatissent : c'est le fonctionnarisme

dans toute sa beauté. Je sais bien que ces réalités, mises au tour du principe de l'accessibilité de tous aux emplois publics, gâtent le paysage et enlèvent quelque illusion à l'observateur placé en perspective. Mais pourquoi épargner ce désagrément salutaire à ceux qui font profession d'orner la société de couleurs mensongères ?

Je n'aime pas non plus les rapprochements forcés et continus que vous établissez entre les traditions de l'Église et les pratiques de la société moderne. Des deux côtés vous voyez une hiérarchie ouverte, et la faculté laissée aux plus humbles de s'asseoir sur ses divers degrés. Pensez-vous que les choses se passent dans l'Église comme dans la société moderne ? Si les brigues et les cabales n'y sont pas impossibles, si l'indignité et l'incapacité ont pu accidentellement escalader les hauts sièges, l'Église n'offre-t-elle pas des garanties qu'on ne trouve pas ailleurs ? l'ensemble de son histoire ne démontre-t-elle pas que là le Saint-Esprit se mêle aux passions de l'homme, et prévient ou guérit ses erreurs et ses crimes ? Évitez donc, dans un intérêt d'école, d'aller chercher si loin et si haut des prototypes, qui ne touchent vos idoles que par quelques points, et s'en distinguent par leurs lignes générales : évitez surtout d'établir entre les uns et les autres un rapport de cause et d'effet.

Vous appelez l'accessibilité de tous aux emplois publics une conquête de 89. J'en conviens sous réserve. Ce principe, qui vous plaît, n'a pas été inventé de toute pièce par la Révolution française. Tœqueville¹ et M. Taine² vous apprendront que sous l'ancien régime les nobles, que vous ne caressez guère dans vos écrits, avaient les grades dans l'armée et les emplois de cour. Tout le reste appartenait au tiers-état ; tout le reste, c'est-à-dire l'administration, les

¹ *L'Ancien régime*. livr. II, chap. VI, pag. 94.

² *L'Ancien régime*. livr. IV, chap. III, pag. 410.

finances, les sièges de la magistrature et la plupart des ministères qui composaient le conseil du roi. Sans doute, on a depuis élargi les voies : l'accessibilité s'est étendue à un plus grand nombre ; c'est ce que vous appelez une conquête : ainsi défini, j'accepte le mot : il ne serait pas respectueux de l'appeler le pont-aux-ânes. Mais quand vous ajoutez que cette conquête est la conquête de l'évangile et de l'Église sur l'orgueil de l'humanité, je me redresse et je m'écrie : Non, Monsieur. N'est-ce pas plutôt la conquête de l'envie et de l'ambition ? Admettons que c'est la conquête d'une classe de citoyens, dont les droits avaient été trop longtemps méconnus. De grâce, n'attellez pas au char des vainqueurs l'évangile et l'Église, qui, en protégeant la justice sociale, prêchent surtout l'humilité aux âmes, et dirigent leurs aspirations vers le ciel, au lieu de les pousser vers des dignités, qui pour eux ne sont ni des crimes, ni des vertus. Maintenant libre à vous, Monsieur l'abbé, d'appeler l'accessibilité de tous aux emplois publics une conquête sur l'orgueil de l'humanité. Il y a l'orgueil de la possession ; il y a l'orgueil de la convoitise. Je ne me ferai pas l'avocat de l'orgueil nobiliaire : seulement n'oubliez pas que cet orgueil trouvait des circonstances atténuantes dans les aptitudes de gouvernement dont la classe privilégiée était douée, dans les services rendus, et dans un prestige de rang qui n'est pas encore entièrement évanoui. La société moderne a remplacé l'orgueil nobiliaire par l'orgueil démocratique, qui se déploie chaque jour sous nos yeux ; entre les deux, mon choix est fait : faites le vôtre. Vous ne serez pas étonné sans doute qu'un enfant du peuple, devenu prêtre, et planant au-dessus des orages contemporains, vous dise son avis, avec une impartialité à laquelle, je l'espère, vous rendrez justice..

« Un autre trait de la belle physionomie de la société moderne, c'est la sympathie pour ceux qui souffrent. »

J'avais toujours cru que la sympathie pour ceux qui souffrent était un sentiment apporté dans le monde par la société chrétienne. Ce sentiment s'appelle d'un nom aussi vieux et aussi vénérable que l'Église : c'est la charité. La charité bien entendue a sa source dans le cœur de Jésus-Christ, le plus tendre, le plus profond, le plus doux, le plus fort, le plus généreux qui ait jamais existé, et dont les battements, en se communiquant aux hommes, ont commencé ici-bas l'histoire de la bienfaisance. Cette charité a deux objets : Dieu, et l'homme qui est sa créature et son image. Ces deux objets sont inséparables ; c'est-à-dire qu'il n'y a pas de charité pour Dieu sans la charité envers l'homme, ni de charité pour l'homme sans la charité envers Dieu. La solidarité de ces deux amours a ses raisons dans une philosophie sublime, que je ne développerai pas ici : un écrivain de votre valeur, Monsieur l'abbé, n'a pas besoin de mes leçons. Vous convenez, du reste, que la charité n'a pas manqué de se répandre dans la société chrétienne, mais à l'état individuel — je répète votre expression sans trop la comprendre ; — vous ajoutez qu'elle ne pénétra que peu à peu dans les masses. Vous oubliez donc que la charité fût la base de la société chrétienne à sa naissance, quand les disciples du Christ ne formaient qu'un cœur et qu'une âme, au lendemain de la rédemption. Alors la charité devint une institution sociale, qui tint place de toutes les autres pour une race nouvelle, perdue au sein de la civilisation païenne, et repoussée de partout par les lois et par les mœurs. Vous saluez la forme légale de la charité comme son suprême et tardif épanouissement, dont vous attribuez l'honneur à la société moderne. Qu'est-ce à dire ? Opposez-vous la charité légale à la charité spontanée des individus ? Mais vous n'ignorez pas que cette charité est le contraire de la véritable, et qu'elle n'existe que là où cette

dernière s'est refroidie. Présentez-vous la charité légale comme le supplément et l'achèvement de la charité évangélique ? C'est une manière d'avouer que l'Eglise n'avait pas jusque-là assez d'amour dans ses entrailles, ni assez de lait à ses mamelles, pour être la mère des malheureux. Si vous prétendez que c'est la charité qui se métamorphose, en gardant son identité, permettez-moi de ne pas partager votre avis.

Il existe, en effet, une sympathie moderne pour ceux qui souffrent : elle est suspecte ; c'est un vieux cliché des libéraux rationalistes, que les catholiques ne devaient pas leur disputer. D'abord, cette sympathie pour ceux qui souffrent s'appelle d'un nom nouveau : c'est la philanthropie. Les noms ne sont pas toujours à dédaigner, car quelquefois ils expriment toute une doctrine. La philanthropie, c'est la sympathie pour l'homme pris en lui-même, considéré dans sa condition présente, indépendamment de son origine et de sa destinée. La charité, c'est la sympathie pour l'homme en tant qu'il est une participation de la nature divine, sorti des mains du Créateur, et destiné à se réunir, à travers les épreuves de la vie présente, à son invisible principe. Un abîme sépare ces deux sympathies. Ce qui achève de jeter du jour sur le caractère de la sympathie moderne, c'est qu'elle se développe au xviii^e siècle, quand l'esprit public se détourne brusquement de la foi, pour embrasser avec frénésie les funestes doctrines des encyclopédistes. Les dates sont comme les noms : elles sont pleines de signification. Il n'est pas un écrivain qui ne signale ce phénomène¹. Maintenant nous ne saurions être surpris que la philanthropie et la charité poursuivent des fins différentes. Vous les confondez à dessein, Monsieur l'abbé, probablement

¹ Cantu ; *Histoire universelle*. tom. XVIII.

pour avoir le droit de soutenir que la sympathie moderne n'est que la fleur de la charité : c'est une erreur. Vous dites que la société moderne tend à améliorer le sort intellectuel, moral et matériel des petits et des pauvres. La vérité est qu'elle travaille surtout à améliorer le sort matériel des masses. La Révolution les avait dépouillées, en confisquant les fondations pieuses, et en rasant les monastères qui nourrissaient tant d'indigents ; il fallait bien créer d'autres ressources, car les besoins n'avaient pas diminué. Cette sollicitude honorerait la société moderne, si elle s'acquittait mieux de sa nouvelle fonction. Mais elle attise les concupiscences du pauvre : ainsi elle le rend insatiable, elle l'enivre d'orgueil, elle l'irrite contre le riche, elle l'égare dans des rêves décevants, elle le brouille avec l'épargne, elle l'a habitué à ne plus croire en la Providence ; surtout elle l'a abruti dans les jouissances matérialistes, oubliant que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Je conviens qu'on travaille aujourd'hui à la diffusion de l'enseignement primaire et secondaire. Or, la statistique n'établit-elle pas qu'avant 89 la société chrétienne avait fait beaucoup, et plus qu'on ne pense généralement ? d'ailleurs l'école, source des connaissances humaines, ne tend-elle pas à devenir chez nous un foyer d'impiété et de dépravation ? Quant à la culture morale, je nie rondement que la société moderne, si tendre pour les malheureux, s'en occupe sérieusement : à moins qu'on n'entende parler ici d'une certaine morale, ennemie de l'évangile, qu'on appelle civique, et qui ne fera jamais un honnête homme, encore moins un chrétien. Maintenant si l'on considère les intentions des philanthropes, qui étalent leur sensibilité sur les tréteaux, et qui ont sans cesse sur les lèvres tous les lieux communs de la rhétorique humanitaire, on ne saurait douter que cet apostolat ne

soit pour eux une industrie. Le franc-maçon haineux s'en sert pour brouiller les masses avec l'évangile ; le politicien besoigneux l'emploie pour percer, et pour faire triompher sa candidature aux élections prochaines ; le ministre d'un jour y cherche un point d'appui, pour étayer son pouvoir, lucratif mais chancelant ; l'émeutier de profession cache derrière ce voile la noirceur de ses desseins et les crimes qu'il commet à la faveur des troubles publics ; pour cet élégant d'académie, c'est une réclame, qui entretient sa popularité et assure une clientèle aux produits de sa plume. Quand tous ces charlatans ont compromis les pauvres travailleurs, et les ont placés sous les coups de la loi, au lieu de prendre le deuil, ils continuent leur indigne exploitation, tandis que leurs victimes vont expier dans les fies lointaines les fautes dont ils ont, eux seuls, la responsabilité. Vous connaissez toutes ces contre-façons de la charité ; vous avez voulu prévenir les objections en les posant vous-même : vous ne les avez pas résolues ; aussi l'étonnement que nous cause votre doctrine reste tout entier.

Le sentiment de la dignité humaine, ce « dernier trait » de la société moderne me rend rêveur. Il paraît que cette société « sait l'homme grand et le respecte... jusque dans son berceau et dans le sein de sa mère ». L'ancienne société le savait plus grand encore, puisqu'elle l'acceptait comme chrétien, et qu'elle avait déployé autour de lui un ensemble d'institutions destinées à protéger ce caractère sacré. S'agit-il du respect de l'enfant ? Nos rois chrétiens n'ont jamais ordonné, que je sache, de jeter les berceaux sur la Seine ou sur la Loire, comme les Pharaons avaient ordonné qu'on les exposât sur le Nil. Saint Vincent de Paul recueillait de ses propres mains les enfants abandonnés, et leur cherchait des mères : avec quelle tendresse, vous le savez. Où est donc la supériorité de la société moderne ? Vou-

lez-vous voir le respect des berceaux dans la main-mise de l'Etat sur l'enfant, qu'il arrache à la famille pour le trainer de force dans ses écoles sans Dieu ? Vous dites que ce respect poursuit l'homme jusque dans le sein de sa mère. Faites-vous allusion aux innombrables infanticides qui amènent chaque jour de malheureuses créatures sur les bancs des cours d'assises, et qui, après avoir rencontré dans la société moderne des romanciers pour les flatter, trouvent des avocats pour les défendre, et des jurys humanitaires pour les absoudre ? Vous parlez du respect de la société moderne pour l'homme. Faut-il le mesurer aux procédés de gouvernement des pouvoirs d'aventure qui se succèdent ? Ces procédés révèlent un profond mépris de l'espèce humaine ; la traite des noirs est à peu près abolie : elle est remplacée par la traite des citoyens émancipés de l'évangile : programmes effrontés, promesses fallacieuses, piperie des mots, escamotages électoraux et parlementaires, irrégularités administratives dissimulées sous des étiquettes de convention, lois existantes mises à néant, lois non existantes appliquées, interprétations odieuses, complicité des corps constitués, dénis flagrants de justice ; la société moderne ne recule devant aucun de ces moyens de règne. Est-ce là, Monsieur l'abbé, ce que vous appelez le respect de l'homme ?

Du moins l'homme moderne « se sait grand ». Cela console des abaissements auxquels la société le condamne. Voyons donc ce grand air de dignité d'un peu près. Vous devez être aussi fatigué que moi d'entendre retentir à vos oreilles la note mélancolique des moralistes contemporains, sur l'affaiblissement des caractères. Vous êtes prédicateur et écrivain ; à ce double titre, vous avez dû plus d'une fois, dans vos conférences, ou dans des discours prononcés aux distributions de prix, débiter quelque tirade sur ce thème

à l'ordre du jour. Je l'ai fait comme vous : je n'éprouve aucun embarras pour confesser mon péché. J'ai même entendu des opportunistes, souples comme des jones — et non pas comme des lames d'acier, auxquelles ils avaient la modestie de se comparer, — exécuter des variations sur ce motif obligatoire. Avec vos doctrines, vous aurez été moins à l'aise pour charger votre temps à coups de cravache. Mais passons. Donc vous prétendez que l'homme moderne « se sait grand ». Pourriez-vous me donner son signalement car je suis en peine de le trouver. Un trait particulier de la société moderne, c'est le trafic des convictions ; on les porte au marché comme un article de nouveauté ou une denrée coloniale ; celles qui ont du cours sont chaudement soutenues ; si la demande se retire, on ne tente pas un autre déballage. Aujourd'hui les convictions naissent le matin et meurent le soir, exactement comme les roses, sans laisser après elles un parfum aussi exquis. Les convictions obstinées s'appelaient autrefois de la fidélité : maintenant elles sont le signe d'un esprit en retard et d'un tacticien maladroit ; elles n'ont d'autres représentants que quelques Héraclites en chambre, qui crachent sur leur siècle du haut de leur fenêtre, et achèvent de moisir entre la cheminée et la bibliothèque, incompris et dédaignés. La société moderne est douée d'une élasticité qui lui permet d'exécuter sur la corde les tours les plus acrobatiques. Si vous en voulez des échantillons, je vous citerai les journalistes, ces greffiers de l'opinion publique, plus attentifs à étudier les vents que les astronomes de l'observatoire, et qui tournent au gré des événements avec une habileté dont ils ont fait une science. Ils n'ont leurs pareils que dans les coulisses du parlement ; vous connaissez cette cuisine. Là, les délégués de la nation, ayant plein pouvoir pour légiférer, pour voter l'impôt, pour faire la paix et la guerre, se sont mis à

la dévotion du plus fort, qui est ordinairement l'État ; quand ils sont dans l'opposition, c'est qu'ils y trouvent leur compte : les exceptions sont peu nombreuses. Assis sur leur chaise curule, ils trahissent leur mandat sans vergogne ; ils passent de droite à gauche, en glissant par les centres ; ils jettent dans l'urne des boules contradictoires, avertis des mouvements tournants à exécuter par un mot d'ordre de la Loge, ou par un signe de tribune ; pour vaincre les dernières répugnances on amène un bureau de tabac : cette séduction est ordinairement irrésistible. O Brutus, qu'eût dit ta grande âme ? et vous, Monsieur l'abbé, qu'en pensez-vous ? La nation prise en masse n'est pas plus fière : cependant elle « se sait grande » ; elle se sait souveraine ; de peur qu'elle ne l'oublie, on le lui rappelle chaque cinq minutes. Donc cette souveraine, à côté de laquelle la reine de Saba n'était qu'une servante, et Sémiramis une couturière, radieuse sous son bonnet phrygien, armée de son sceptre de paille, a coutume de gouverner en obéissant toujours et au premier venu. D'où que vienne son *délégué*, de l'exil, du barreau, de l'armée, de la brasserie du coin, elle s'empresse de lui adresser un sourire d'esclave : heureuse de recevoir tous les coups de lanterne dont il daignera la favoriser. Cette indépendance moderne se rencontre principalement chez les fonctionnaires, toujours prompts à palper leur traitement, en changeant de cocarde. Le reste des citoyens en garde aussi l'étincelle ; la preuve, c'est qu'ils se hâtent de mépriser les maîtres de la veille pour adorer ceux du lendemain.

J'aurais beaucoup de choses à vous dire encore sur « le vif sentiment de dignité, » de la société moderne ; mais il faut nécessairement se restreindre, car une simple lettre n'est pas un traité. Du reste, vous venez à mon secours, en effaçant, selon votre habitude, ce que vous avez écrit plus

haut. Vous admettez que « dans beaucoup » le sentiment de la dignité humaine « est mal compris. » On confond, en effet, la dignité avec le *personnalisme*, avec des susceptibilités mesquines, avec le manque d'égard, avec une insubordination sauvage, qui rappelle celle de l'onagre de Job, occupé à braire dans le désert, pour ne pas payer le tribut au collecteur public. Cette dignité est encore « stérile » : toujours d'après vous. Qui n'en serait pas persuadé, en voyant une génération vantarde se courber silencieusement sous tous les despotismes ? Vous dites qu'elle « verse à l'orgueil ». Quel orgueil, grand Dieu ! l'orgueil démocratique, le moins fier de tous les orgueils, et qui se peint surtout sur le front des sots. Vous ne craignez pas de confesser que la dignité moderne est « dépourvue de sa base nécessaire, qui est la religion. » Vous parlez d'or maintenant. Comment l'homme se respecterait-il, s'il ne respecte pas Dieu et les autorités par lui constituées pour gouverner le monde ? comment se respecterait-il, s'il outrage chaque jour le Décalogue, ce code de tous les respects, et le principe de toute dignité personnelle ? Aussi voyez nos mœurs. Vous n'en concluez pas moins à l'existence d'un vif sentiment de dignité dans la société moderne. On ne s'attendait pas à cette finale ; car de deux choses l'une : ou ce sentiment de dignité est un effet sans cause ; ou bien il faut appeler d'un autre nom ce que vous nommez pompeusement le sentiment de dignité de la société moderne.

Pour achever le tableau des beautés de la société moderne, vous indiquez « le vaste et magnifique développement de toutes les sciences. » La première impression qu'on éprouve devant cette proposition, c'est qu'elle ne correspond pas à l'ensemble de la situation : elle n'en donne que le profil. Le développement des sciences est très-remarquable chez nous ; mais il faut ajouter qu'il s'agit des scien-

ces exactes, naturelles, physiques et chimiques. Les grandes découvertes, celles qui sont la clé de tout, appartiennent aux siècles précédents; nous en avons déduit toutes les conséquences; nous en avons généralisé les applications; ainsi nous avons les bénéfices des conquêtes du génie, auxquelles nous avons ajouté les nôtres. Pourquoi disputer à son temps sa gloire? c'est une injustice et une maladresse; j'ajoute que c'est une ingratitude, car le progrès des sciences a tant adouci nos conditions d'existence, il a tant augmenté la somme des jouissances légitimes que l'homme peut se procurer ici-bas, qu'il ne faut pas marchander l'admiration aux vaillants pionniers auxquels nous le devons.

Malheureusement les sciences morales sont moins prospères. Sous ce titre il faut ranger la philosophie, l'histoire, la morale proprement dite, la politique, l'économie sociale, et d'autres branches du savoir qui sont les annexes de la morale. Ici il faut confesser avec douleur l'infériorité de la société moderne. Depuis Descartes, la philosophie, en traitant la tradition avec mépris et en se séparant de la théologie, n'a pas cessé de déchoir; elle a perdu en route l'héritage des siècles, et nous a encombrés de systèmes, renouvelés du paganisme, qui ont ramené l'humanité chrétienne à son point de départ. Nous n'avons pas le droit de nous vanter de notre spiritualisme, auquel quelques esprits dignes d'estime ont attaché leur nom: le spiritualisme, c'est la philosophie au rabais; il faut que nous soyons bien indignes pour que le déisme, en s'affirmant à l'Académie, nous mette la larme à l'œil et nous remplisse d'enthousiasme pour l'homme qui en a le courage. Cette décadence est grave; car la philosophie est la science de Dieu et de l'homme, la science de leurs rapports, la science de l'origine et de la destinée de notre race. Il n'y a plus d'autre

philosophie en circulation dans certains milieux, que celle du baccalauréat : c'est une pauvre pitance pour les âmes débilitées de notre époque.

L'histoire n'est pas plus avancée. A la vérité, les faits ont été mieux étudiés ; les pays lointains ont été visités par d'intrépides explorateurs ; les littératures des peuples, les papyrus, les chartes, les monuments ont été interrogés avec plus de scrupule : sur ce terrain, les succès sont considérables. Mais les faits ne sont que l'étoffe de l'histoire : c'est la philosophie qui en est la forme. Or les intelligences, privées de la lumière de la doctrine, se sont égarées dans le labyrinthe ; quand la bonne foi a présidé à leurs investigations, elles n'en ont rapporté que des idées fausses ; quand la passion s'en est mêlée, l'histoire est devenue, selon un mot célèbre, une vaste conspiration contre la vérité ; elle a été mise au service des folies contemporaines, et l'on a suborné ce grand témoin de Dieu sur la terre, qu'on pouvait croire incorruptible.

La morale proprement dite a subi d'odieux travestissements ; en la séparant de la religion, pour en faire une science purement subjective, on lui a enlevé son principe, ses sanctions et par là même son efficacité. En cessant d'être une loi, elle est devenue une expression platonique, ou un trompe-l'œil dont les sectaires se servent pour ménager la foi des multitudes, qu'il ne faut pas heurter de front.

La politique, en tant qu'elle est une application de la morale à la société, a été réduite pour quelques-uns à une série de faits, qui s'engendrent fatalement les uns les autres, et qu'il faut enregistrer et subir. D'autres, qui ont voulu appuyer la politique sur la doctrine, mais non pas sur l'évangile, ont adopté les théories de Jean-Jacques Rousseau : le *Contrat social* est le manuel plus ou moins tempéré que suivent les hommes occupés de la chose publique.

L'économie sociale n'est pas mieux comprise. Ici encore le positivisme est triomphant ; les novateurs, appuyés sur l'opinion mal informée, ne cessent d'opposer le principe de la révolution aux doléances les plus justifiées ; et lorsque l'école de Frédéric LePlay essaye de réagir, en invoquant la sagesse des nations, elle prêche dans le désert.

Quand donc vous soutenez qu'il n'existe aucune antilogie entre la foi et la science et que l'Eglise n'est l'ennemie d'aucun progrès scientifique, parce qu'elle n'a rien à en craindre, vous êtes dans le vrai ; vous pouvez jeter au panier tous les livres qui enseignent le contraire. Mais vous avez l'air de croire que l'Eglise se désintéresse de la rupture de l'équilibre entre les sciences exactes et naturelles et les sciences morales : ici vous vous trompez, puisque, parlant en son nom, vous ne faites aucune réserve. La prédominance des premières sur les secondes est un symptôme alarmant, qui ne saurait échapper à un penseur profond, surtout au prêtre. C'est la preuve que la foi s'obscurcit, que l'idéal s'évanouit, que l'âme sociale s'appesantit, et que les peuples, désormais jaloux de résultats utiles, n'aspirent plus qu'aux jouissances matérialistes. La vertu est le berceau des peuples ; la gloire est le trône de leur grandeur ; le bien-être est leur tombeau. Il y a des poètes pour chanter leur jeunesse ; les héros, les orateurs et les hommes d'État honorent leur âge mûr ; quand ils sont devenus gras et qu'ils tombent, les pharmaciens de première classe sont là pour les embaumer et les enterrer.

Mais vous mettez le comble à votre erreur quand vous refusez à l'Eglise la puissance de deviner où mène un faux mouvement scientifique. Quelle distinction établissez-vous entre le génie et l'Eglise ? et pourquoi refusez-vous à l'une ce que vous accordez à l'autre ? D'après vous, l'Eglise est un fanal qui n'illumine que l'éternité ; vous niez qu'elle ait

mission d'éclairer la marche du monde, parce qu'elle n'a pas grâce d'état pour connaître l'avenir. Heureusement que vous vous démentez à la ligne suivante, puisque d'après vous « l'Eglise rappelle sans cesse que la justice « seule élève les peuples, et que si les âmes s'abaissent et « se corrompent, c'est en vain que les peuples amassent des « canons et des soldats. » Il n'en faut pas davantage à l'Eglise, pour prédire infailliblement où mène un faux mouvement scientifique. Donc à l'époque des invasions, quand les légions romaines et les barbares étaient aux prises, l'Eglise ne pouvait pas prévoir l'issue de chaque bataille ; mais elle savait que si l'empire ne se convertissait pas et ne faisait pas place à Jésus-Christ, il serait détruit et remplacé par les nouveaux venus. Au moyen-âge, la lutte engagée entre la féodalité et les communes ne portait que sur des formes sociales contingentes : ici l'Eglise pouvait suspendre son jugement, parce que des deux côtés le christianisme était accepté. Au xviii^e siècle, il n'était pas difficile de prédire le lendemain. Aujourd'hui la papauté élève la voix, pour avertir les imprudents qui courent à leur ruine. Si rien ne change dans la direction des choses contemporaines, la société moderne n'échappera pas à la loi de l'histoire. C'est pourquoi, Monsieur l'abbé, je vous prie d'agréer mes compliments de condoléance pour votre belle cliente, que vous adorez, et dont les continuateurs de vos doctrines recueilleront le dernier soupir, à une date que je ne saurais assigner, et que je prie Dieu d'éloigner le plus possible.

TROISIÈME LETTRE

Monsieur l'abbé,

L'ensemble des libertés publiques est d'après vous « un autre genre de beauté » de la société moderne. C'est, en effet, une grande et sainte chose que la liberté ; là où elle existe, il faut la conserver ; là où elle est morte, il faut la ressusciter ; là où elle ne se rencontra jamais, il faut la fonder. Dieu, qui a créé l'homme dans l'honneur, a voulu que la liberté restât son droit, et qu'en obéissant il ne cessât pas de s'appartenir. L'évangile est la charte de la liberté, l'Église est son ministre. Il est digne de remarque que le péché la tua, et que la grâce de la rédemption la restaura, Depuis ce jour, elle est sur la terre, avec des alternances de prospérité et de misère : il ne faut jamais désespérer d'elle, parce que nous ne pouvons pas nous en passer. Sur cette question, — épuisée par les apologistes et toujours renaissante, — il n'ya qu'une sous-question : De quelle liberté s'agit-il ici ? car le même mot exprime des idées diverses, qui hurlent l'une à côté de l'autre. Les théologiens — j'entends les véritables — ont établi sur cette matière des dis-

inctions lumineuses, qui préviennent toute confusion. Les théologiens journalistes ne prennent pas tant de précautions; ils répètent avec leursiècle: Vive la liberté; c'est plus simple: ce n'est pas plus clair. Pour vous, Monsieur l'abbé, vous divisez l'ensemble des libertés publiques en liberté politique et en liberté religieuse. Ainsi vous laissez subsister une partie de l'équivoque: peut-être que la suite dessinera mieux votre pensée.

La première des libertés instituées par la société moderne, c'est la liberté parlementaire. Elle n'est pas nouvelle: le vieux monde la connût à ses risques et périls: les peuples chrétiens l'ont pratiquée, à divers degrés, pendant tout le moyen-âge, avec un bonheur plus grand, parce qu'ils restèrent sous l'influence bienfaisante de l'Eglise. En principe les peuples participent au gouvernement général, ce qui est le vœu de la nature: voter l'impôt que l'on paye, et contrôler l'autorité que l'orgueil peut égarer et qui ne dispose jamais que d'une mesure limitée de sagesse pour résoudre les cas les plus difficiles: voilà une doctrine qui exprime l'opinion du genre humain. Mais si équitable soit-elle, elle n'en est pas moins dangereuse. Le gouvernement d'un seul, dit saint Thomas, est le meilleur, parce qu'un seul réduit la multitude à l'unité et à la paix mieux que plusieurs, étant lui-même le type de cette unité, but de tout gouvernement¹. Mais ceci ne peut convenir qu'au gouvernement du monde, parce que Dieu est parfait. L'homme parfait n'existant pas, il lui faut des doublures: or plus les doublures se multiplient, plus les chances de division augmentent; l'unité et la paix s'éloignent toujours davantage, en dépit de tant de sagesse, qui en s'additionnant donnent une somme énorme d'erreurs et de fautes. Vous

¹ *Somm. theolog.* 1^{er}. q. 103, art. 3. c.

avez conscience de ces misères, Monsieur l'abbé, et vous les confessez avec loyauté. Nos essais de régime parlementaire vous viennent en aide et vous préservent du fanatisme, qui est resté le fait d'un certain nombre d'hommes, encore trop considérable. Cependant le régime a ses détracteurs; il y a telle école, peu suspecte de cléricanisme, qui n'en veut à aucun prix; car, dans sa conviction, rien de solide ne peut être fondé sur ce banc de sable, qui fuit toujours sous l'action des courants populaires. Comme vous le dites très-bien, là n'est pas la question. Le gouvernement parlementaire a ses vices; les autres formes n'en manquent pas, parce que les hommes gâtent tout: il en sera ainsi jusqu'à la fin, malgré les efforts tentés pour améliorer le sort des nations. Ici il ne saurait y avoir de conflit avec l'Eglise: je ne connais pas dans le bullaire une ligne, dirigée contre la liberté parlementaire ainsi définie.

Mais nous entendons la liberté parlementaire autrement que la tradition. Nous ne nous contentons plus de voter l'impôt et de contrôler les actes du gouvernement: gouverner sans le gouvernement, et au besoin contre le gouvernement, telle est la pratique de la société moderne. Nous sommes allés plus loin; car en rédigeant le règlement de nos assemblées politiques, nous avons stipulé pour chaque délégué du peuple le droit de tout dire, de tout attaquer, de tout détruire, de tout proposer pour remplacer ce que nous détestons. Depuis ce pacte, il n'y a plus d'axiomes ni de principes: à la tribune aux harangues, le fou se moque de la logique, l'athée nie l'existence de Dieu, le rationaliste vilipende le christianisme, le sectaire haineux propose contre l'Eglise les lois les plus odieuses; les abus les plus graves sont justifiés, et les criminels eux-mêmes trouvent des voix pour plaider les circonstances atténuantes: C'est le libre examen dans toute sa splendeur. Vous en savez les effets:

il embrouille les questions les plus claires ; il dissout les unités les plus compactes ; il sème le doute dans les esprits ; il rend défaillants les plus fermes caractères. Cependant les saintes vérités sont diminuées, en tout cas obscurcies ; les multitudes, qui écoutent derrière la porte, s'enivrent d'orgueil ; elles s'accoutument au mépris des personnes et des choses qu'elles avaient jusque-là respectées. Un parlement, qui siège dix mois par an, et qui attire sur lui toute l'attention d'un pays, est un foyer de pestilence ; c'est une des formes les plus redoutables de la liberté de l'erreur et du mal. Ainsi présentée, l'institution est « mauvaise, coupable en soi et opposée à la loi de Dieu. » Ici il y a conflit entre l'Eglise et la société moderne.

Le suffrage universel est la seconde de ces libertés publiques, qui sont l'honneur de la société moderne. A travers toutes les nuances dont vous ombrez votre pensée, je crois comprendre que vous en êtes le partisan : j'en suis même sûr. D'après vous, il réalise l'idéal de la société politique, tel que l'indique saint Thomas. Vous jetez un grand nom dans la balance des controverses contemporaines : avec lui on perd rarement sa cause. Mais avez-vous bien lu ? Saint Thomas dit « qu'il faut que tout le monde ait sa portion de souveraineté, afin de favoriser la paix du peuple, et de faire aimer et respecter de chacun l'ordre de choses qui a été établi ¹. » Vous avez déjà cité ce passage pour démontrer que l'égalité absolue des droits politiques chez tous les citoyens est dans l'esprit du christianisme, et pour applaudir à l'abolition des classes ; ici vous appliquez votre doctrine à un cas particulier. Malheureusement pour vous, la suite de l'article renverse votre château de cartes, appuyé sur la pointe d'une aiguille. En effet : saint Thomas

¹ *Somm. theolog.* 1^{er}. 2^o. q. 105. a. 1. c.

se prononce en faveur du gouvernement mixte, qui se compose de monarchie, d'aristocratie et de démocratie. Voilà les classes rétablies : au sommet de l'échelle, un seul règne et gouverne ; au centre, un corps d'élite dirigeant ; en bas les plébéiens. Il est vrai que ceux-ci sont électeurs et éligibles : cela prouve que les classes ne sont pas des castes, puisqu'elles sont ouvertes : c'est tout ce qu'exige la fraternité humaine¹.

Mais ne reste-t-il pas établi par là même que le suffrage universel est une des conditions requises par saint Thomas pour un bon gouvernement ? Pas absolument, ni de la façon dont vous l'entendez. La doctrine de saint Thomas correspond à cette forme de gouvernement que nous appelons la monarchie des États, par opposition à la monarchie absolue, et dans laquelle la nation participait à l'exercice de la souveraineté par représentation, c'est-à-dire par l'intermédiaire des trois ordres ; c'est la réunion de ces trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers, qui constituait les États-généraux présidés par le roi, et où se décidaient les questions qui intéressaient la patrie. Or dans ces grandes assises on votait par ordre, et non par tête ; ce qui assurait à chaque ordre sa part de souveraineté, et ne permettait à aucun, surtout au tiers, de l'emporter numériquement sur les autres. Ce régime dura jusqu'à la mémorable séance de la Constituante où l'on décida qu'on voterait par tête et non par ordre. Toute la Révolution est là. D'où il suit que l'électorat conféré à cette époque à chaque citoyen doit s'entendre du droit à exercer dans l'ordre auquel il appartenait, et où il pouvait être électeur comme il était éligible, sans préjudice pour son élévation à un ordre supérieur, s'il le méritait par ses vertus et par ses services. De nos jours,

¹ *Ibidem.*

l'école de Le Play a repris cette doctrine politique, consacrée par la sagesse des siècles, sous cette formule : La monarchie dans l'État, l'aristocratie dans la province, la démocratie dans la commune¹. *Mutatis mutandis*, là est le remède de la situation inextricable dans laquelle nous nous débattons, en acclamant la démocratie triomphante.

Si cette réponse ne vous satisfait pas, en voici une autre. Dans le passage dont nous cherchons le sens, saint Thomas enseigne expressément que sous le gouvernement mixte, le plus parfait de tous, le monarque doit régner selon la vertu, c'est-à-dire dans l'intérêt de tous ; il répète le même terme en parlant de la classe dirigeante, qui, elle aussi, doit exercer sa puissance selon la vertu, c'est à dire dans l'intérêt de tous. Vous conviendrez sans doute que les plébéiens ne sont pas de pire condition, et qu'ils sont soumis comme les autres à la loi de la vertu, au profit de l'utilité générale, dans l'exercice de leur droit de suffrage. Vous voyez tout de suite la vaste épuration que saint Thomas va opérer dans les masses profondes, invitées par la société moderne à venir au scrutin déposer leur bulletin de vote. Sont privés de droit de suffrage : les ignorants qui ne savent pas ce qu'ils font, même quand ils savent lire et écrire, les impies qui refusent aux nations leur base nécessaire, qui est la religion, les gens sans aveu, malgré leurs six mois de domicile, les ivrognes, les faillis, les repris de justice, les nomades sans feu ni lieu, les jeunes étourdis de vingt ans qui n'ont que des entraînements et ne font que des coups de tête, les journalistes scandaleux, les francs-maçons authentiques, et, quand un gouvernement de sectaires est le grand électeur, les soldats qui ne délibèrent pas, les pauvres des hospices qui ne peuvent pas

¹ *La Réforme sociale.*

suivre leur conscience sous peine de perdre leur morceau de pain, enfin les fonctionnaires à l'attache dont l'influence ne peut qu'être funeste, parce qu'elle est acquise à ceux qui les payent. Que reste-t-il maintenant du suffrage universel préconisé par saint Thomas ? Je vois le mot ; non pas la chose.

Mais si le suffrage universel « sort des entrailles de l'évangile comme un fruit exquis, » vous pourrez vous consoler de n'avoir pas saint Thomas pour vous. Est-ce vrai ? Je ne vous demanderai pas de me citer des textes ; car vous me répondriez que l'évangile ne s'occupe pas des formes politiques, et qu'il ne condamne aucune institution, si elle n'est contraire ni à la gloire de Dieu, ni à la liberté de l'Eglise, ni à la prospérité spirituelle et temporelle des peuples. Puisque l'évangile est neutre sur cette matière, pourquoi dites-vous qu'il produit le suffrage universel « comme un fruit exquis » ? est-ce parce que le suffrage universel est plus en harmonie avec son esprit ? L'argument tiré de la fraternité humaine, qui suppose l'égalité d'origine, de nature et de destinée, ne vaut pas : je l'ai établi dans une précédente lettre. Or vous n'en avez pas présenté d'autre. A mon tour, je soutiens que l'évangile est venu restaurer l'humanité en Jésus-Christ, non pas la créer de toute pièce. Il a donc trouvé dans le monde un *substratum*, qui avait résisté à l'action du mal, et qu'il fallait dégager d'abord des impurs alliages, pour l'élever ensuite à une plus haute dignité. En politique, le *substratum* c'est la forme essentielle de la société, forme qui exige des parties inégales, c'est-à-dire des classes, et la subordination des parties inférieures aux parties supérieures : c'est sur cette donnée immuable que l'évangile a déployé son influence, afin de mettre les choses dans un état meilleur. L'autorité politique avait abusé de sa force : l'évangile lui

rappela qu'elle avait des devoirs plus encore que des droits ; Les faibles étaient opprimés : l'évangile proclama leurs droits, sans taire leurs devoirs ; les classes étaient divisées par l'intérêt et par la haine ; les castes égoïstes et barbares déshonoraient partout l'humanité : l'évangile fit cesser l'antagonisme ; il rapprocha les cœurs ; il poussa à la communication des biens, à l'adoucissement des conditions sacrifiées jusque-là ; ainsi il établit une sorte d'égalité devant la loi chrétienne ; le service était immense. Pour l'apprécier il n'est pas nécessaire de l'exagérer, encore moins de le fausser. Vous voyez ce que l'évangile a respecté dans le plan primitif du Créateur et ce qu'il a modifié. En tout cela il n'y a rien qui ressemble au suffrage universel.

L'Eglise ne dépose pas davantage en faveur de votre institution chérie. Je ne vous parlerai pas de la constitution de l'Eglise, qui est de droit divin direct, et qui, pour ce motif, n'est pas le type obligatoire de tout gouvernement chrétien. Mais puisque vous invoquez cette société surnaturelle, je vous fais observer que chez elle il n'y a pas de place pour le suffrage universel, quoique la vie soit répandue dans tous ses membres, et que tous participent par des fonctions diverses à l'action de ce grand corps, qui embrasse l'humanité entière. Ici les droits descendent ; ils ne montent pas ; au sommet il y a le droit de commander ; à la base le droit d'obéir. Dieu est partout, entretenant la régularité harmonique des rapports par un influx miraculeux. Il n'y a rien ici qui sente le suffrage universel.

Cependant si la constitution de l'Eglise ne lui permettait pas d'étendre à tous des fonctions qui par leur nature n'appartiennent qu'à quelques-uns, il lui était loisible d'octroyer à tous l'électorat, puisque ce droit n'a pour objet que les personnes. L'a-t-elle fait ? J'ignore si dans les premiers siècles, l'Eglise, encore réduite à de modestes proportions,

pratiqua à la rigueur le suffrage universel. Nous voyons bien le peuple prendre part à l'élection des papes, des évêques, et des pasteurs de second ordre ; mais nous ne savons pas les sages réserves mises à l'exercice de ce droit ; nous ne tenons pas compte ici des élections dans lesquelles l'inspiration faisait tous les frais. Ce qui est certain, c'est que cette discipline fit bientôt place à une autre, qui enlevait à la multitude le droit de suffrage, pour le conférer à des catégories plus compétentes et plus sages : c'est ce régime qui a prévalu jusqu'à nos jours ; rien n'indique que l'Eglise ait envie d'en changer. Les ordres religieux sont les sociétés qui se sont rapprochées le plus de la communauté chrétienne de Jérusalem, au premier siècle de l'Eglise. Pourriez-vous m'en citer un seul, dans l'antiquité, qui ait mis en usage le suffrage universel ? Sans oser vous contredire absolument pour les ordres anciens, je suis plus sûr de moi pour les ordres nouveaux ; et par là j'entends les ordres qui remontent par delà le XII^e siècle. Mais qu'importe ? Si cet ordre démocratique avait existé ou existait encore, qu'en conclure en faveur du suffrage universel ? Est-ce qu'un couvent ressemble à la société politique, sur tout en temps de révolution ?

Maintenant je prends l'offensive. Est-il absolument certain que « le suffrage universel n'est pas mauvais en soi, « opposé à la loi de Dieu, et capable d'attirer sur la société « moderne les anathèmes de l'Eglise ? » Je connais deux sortes de suffrage universel : le vôtre et celui de la société moderne. Le vôtre, Monsieur l'abbé, est une œuvre d'art, qui fait honneur à votre bon goût et à votre délicatesse ; vous le confiez « aux âmes droites, ne voulant que le bien public, votant sous la seule inspiration de leur conscience, « dans un détachement absolu d'elles-mêmes ». Vous vous écriez : « Qu'y a-t-il de plus beau ? » Vous ajoutez que

« c'est trop beau ». Vous avez raison. Votre suffrage universel demande une nouvelle humanité, de nouveaux cieux et une nouvelle terre. En attendant que ces conditions soient réalisées, vous caressez une utopie. L'utopie pousse dans les imaginations riches et les cœurs généreux : ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit une erreur et un péril. Pensez-vous que l'évangile et l'Église approuvent l'utopie ? s'ils ne l'approuvent pas, ne la condamnent-ils pas, au moins au nom du bon sens, sans rien insérer de doctrinal dans le bullaire ? Vous répliquez que les inconvénients du suffrage universel viennent des passions des hommes, et non pas de l'institution elle-même. Est-il permis de séparer une institution des misères de ceux qui sont chargés de la faire fonctionner ? Si cette institution vous plaît, mettez-la sous un bocal sur votre cheminée ; contemplez-la à votre aise, et plaignez la pauvre humanité qui ne sait qu'en abuser.

Reste le suffrage universel de la société moderne : il diffère quelque peu du vôtre. Il ne consiste pas seulement dans le droit accordé à tous les citoyens indistinctement, — sauf un nombre très-restreint d'exceptions, — d'exercer par le vote une action sur la chose publique : réduit à cette formule, il est très-attaquable pour les considérations que nous avons développées plus haut. Mais ce n'est là qu'un côté de la question. Dans la doctrine démocratique du suffrage universel, il y a toute une dogmatique révolutionnaire, qu'il ne faut pas omettre, si l'on veut saisir toute son extension. Le suffrage universel, en créant le droit par ses arrêts souverains, confond le droit avec le fait, c'est-à-dire avec la force : c'est du matérialisme. Le suffrage universel, en se posant comme la source de l'autorité, donne de l'autorité cette définition étrange, qu'elle n'est pas un principe supérieur, mais la somme des voix qui se sont rencontrées pour la conférer à un ou plusieurs hommes :

c'est de l'athéisme. Enfin le suffrage universel, qui n'admet aucune puissance au-dessus de la sienne, et ne laisse aucun recours aux vaincus contre ses plus criantes iniquités, donne au fait brutal le caractère auguste de la justice : c'est du fatalisme. Assurément le commun des esprits ne voit pas dans le suffrage universel les trois hérésies que je viens de vous signaler. Ici les doctrinaires et les bons gens sont en présence ; les derniers pratiquent le suffrage universel ; les premiers le raisonnent, et vous trouverez leur pensée dans la littérature démocratique, dans les Revues et les journaux du parti, dans les discours des Loges et des clubs. Lisez bien attentivement ce qui se débite, sous toutes les formes, sur le suffrage universel ; et dites-moi s'il ne s'en dégage pas, d'une manière confuse mais réelle, du matérialisme, de l'athéisme et du fatalisme, qui ne sont peut-être pas de l'essence du suffrage universel, mais ont avec lui des affinités trop certaines. Puisqu'il s'agit de l'Eglise et de la société moderne, nous pouvons écarter votre interprétation fantaisiste, pour prendre l'institution telle qu'on la conçoit en général à notre époque. Cela dit, je vous laisse le soin de décider si en cette matière il y a, oui ou non, conflit entre l'Eglise et la société moderne.

Passons à la liberté de la presse, autre élément de l'idéal politique que la société moderne travaille à réaliser. Vous vous demandez ce qu'il faut penser de cette liberté, et vous déclarez que vous ne la jugez pas en citoyen mais en chrétien. Que signifie ce dualisme, Monsieur l'abbé, dans la même personne ? croyez-vous par hasard que le citoyen puisse approuver ce que le chrétien condamne et réciproquement ? Bossuet définissait la patrie : la société des choses divines et humaines. Nous autres nous avons brisé cette sublime synthèse ; et je m'aperçois que le mal a pénétré

¹ *Politique tirée de l'Écriture Sainte.*

dans le sanctuaire. Nous mourons du séparatisme ; ceux même qui s'en défendent en sont atteints ; il se révèle chez eux par un mot, par une phrase en apparence insignifiante. Mais peut-être ne vous ai-je pas bien compris.

Vous abordez ensuite le redoutable problème, et vous distinguez deux libertés de la presse : la liberté illimitée, et la liberté modérée. Vous lancez l'anathème sur la première au nom de la foi, de la morale et du bon sens ; vous vous faites le champion de la seconde, qui n'est pas une institution mauvaise en soi, ni opposée à la loi de Dieu. Qu'entendez-vous, s'il vous plaît, par liberté modérée de la presse ? — C'est sans doute le droit de dire ceci et non pas cela. — Que peut-on dire ? que faut-il ne pas dire ? Où passe la ligne de démarcation ? si elle passe entre la vérité et l'erreur, laissant l'une à droite et l'autre à gauche, c'est le droit d'affirmer la vérité : ce n'est pas la liberté de la presse. Si la ligne passe par-delà l'erreur, séparera-t-elle une petite erreur d'une plus grande ? ou encore coupera-t-elle par le milieu une même erreur ? dans ces deux hypothèses, appelez-vous liberté modérée de la presse le droit d'enseigner une petite erreur, ou la moitié d'une grande ? C'est à ces questions, peut-être indiscretes, qu'il faut répondre pour avoir la notion exacte de la liberté modérée de la presse. Inutile de vous dire qu'il ne s'agit ici que de la vérité et de l'erreur ; car les matières controversées, qui divisent les hommes depuis le commencement du monde, demeurent toujours des matières libres. — Vous appelez encore liberté modérée de la presse une liberté limitée par la loi. Je n'ai pas besoin de vous faire observer que tout ce que la loi défend est pris sur la liberté. Si donc la loi défend d'attaquer la vérité et de professer l'erreur, elle refuse aux citoyens la liberté de la presse. Dans l'autre cas, les *desiderata* précédents reviennent, et la définition que je vous

demande s'éloigne toujours. — Vous nous parlez encore d'une liberté réprimée sévèrement dans ses délits. Considérez d'abord qu'il importe peu que la loi soit préventive ou répressive ; tout à l'heure je vous demandais ce que la loi défendra ; dites-moi maintenant ce qu'elle réprimera. Nous piétinons sur place. Ce n'est pas tout : pour réprimer un délit, il faut d'abord saisir le corps du délit ; il faut ensuite des peines justes, proportionnées et efficaces. Vous convenez vous-même des difficultés à peu près insurmontables que les tribunaux rencontrent dans ce genre de procédure, et de l'impunité presque assurée à tous ceux qui abusent de la liberté de la presse. La lutte du taureau avec un essaim de guêpes est une des belles métaphores que vous employez pour peindre la situation. D'après vous, pour que la liberté de la presse reste modérée, il faut « en chasser les gens sans aveu et sans nom, pour n'investir de ce droit redoutable que des hommes dignes de l'exercer. » Il est difficile, même aux gens bien élevés, de ne pas sourire devant une pareille proposition. Vous octroyez la liberté de la presse aux hommes dignes de l'exercer. Quels sont-ils ? à quels signes les reconnaîtrez-vous ? comment ne vous apercevez-vous pas que vous créez une classe, et que vous ramenez le privilège, dont vous avez horreur, vous l'homme de 89 ? d'ailleurs quelle sera la mesure de la liberté que vous voulez leur octroyer ? Si cette liberté dépasse les frontières de la vérité, en principe elle est immorale ; et rien ne nous garantit que votre élite n'en abusera pas. Reste à savoir comment vous pourrez faire voter une pareille loi dans une société libérale, et de quels moyens vous userez pour en « chasser les gens sans aveu et sans nom, » encore plus indiscernables que les honnêtes gens, dans un milieu mêlé comme le nôtre, et qui ne se laissent pas aisément évincer des positions qu'ils ont conquises, les

armes à la main. En résumé, Monsieur l'abbé, j'ignore ce que vous entendez par liberté modérée de la presse, au point de vue chrétien ; je doute que vos lecteurs le comprennent mieux que moi. C'est votre secret.

Après avoir établi sur la liberté de la presse des distinctions obscures, à coup sûr impraticables, et élevé autour d'elle des barrières chimériques, vous êtes plus à l'aise pour dire toute votre pensée ; cette pensée est que « la liberté de la presse sort, comme toutes les libertés publiques, de l'évangile. » Déjà vous avez établi entre l'évangile et certaines libertés publiques des alliances mal assorties : voici un mariage forcé. Quel rapport y a-t-il entre l'évangile et la liberté de la presse ? — Un rapport très-étroit, puisque la liberté de la presse est la « fleur exquise, née de l'évangile. » Quelle fleur, grand Dieu ! et combien je plains l'arbre sur lequel on l'a greffée. — La liberté de la presse, « est née de la parole qui a racheté l'humanité, du sang précieux qui a diminué en elle les inclinations mauvaises, et rétabli sur la terre la possibilité du bien. » — La parole de Jésus-Christ a racheté l'humanité de toutes les erreurs qui avaient cours depuis des siècles : elle a confondu les sophistes et ruiné leur prestige, elle a détruit les idoles des nations, elle a délivré les âmes de leur tyrannie ; à la place de toutes les erreurs elle a apporté au monde toutes les vérités ; elle a institué l'Église, chargée d'en garder le dépôt, de l'interpréter, de le défendre et de le développer.

De cette parole, dont la condensation est devenue la Bible, est sortie la littérature chrétienne, qui, dans des idiomes divers, conserve des traits de famille et un arôme où se trahit son origine. Si vous voulez mettre à la suite la presse religieuse et conservatrice, écho de l'enseignement des pontifes, instrument précieux de propagande, dont quelques publicistes font chez nous un si noble usage, je

ne m'y oppose pas. Seulement vous vous écartez de la question ; car la presse chrétienne et la liberté de la presse sont choses différentes ; si la première est un écoulement de l'évangile, la seconde, même corrigée, ne saurait en être « la fleur exquise. » Que sera-ce, si malgré vous la presse produit les effets que vous savez, et qui tendent à replonger l'humanité dans les erreurs, dont la parole de Jésus-Christ l'avait rachetée ? C'est alors que la liberté de la presse, présentée comme la « fleur exquise de l'évangile, » devient un de ces paradoxes, dont on ne trouve le modèle que dans l'école des accommodements à outrance, à laquelle vous appartenez. Puisque vous avez nommé le sang de Jésus-Christ, n'en parlons qu'avec le plus profond respect. Ce sang a lavé les souillures de la terre ; ne le faisons pas couler à travers les détritns du libéralisme contemporain : ce serait une profanation. Ce sang a fait pousser beaucoup de fleurs sur son chemin, fleurs d'amour, de chasteté, de douceur, de force, de patience ; ces fleurs parfument les déserts, les cloîtres, les chaumières et les palais. Je ne crois pas qu'il ait arrosé cette fleur empoisonnée, qui s'appelle la liberté de la presse, sur laquelle les abeilles ne se reposent pas, et où les mouches vont butiner des venins semblables à ceux qu'elles recueillent sur les bêtes mortes ! Je sais que vous ne le voulez pas ; il n'est pas en votre pouvoir de l'empêcher.

Vous prétendez découvrir un bel exemple de la liberté de la presse modérée dans l'Église. — Ici encore vous êtes le jouet d'analogies, qui n'ont pas même l'apparence pour elles ; vous donnez vous-même les différences des deux situations. En permettant dans les écoles la plus grande liberté d'opinions, l'Église mettait à l'abri les bases de la doctrine, et ne souffrait pas qu'on leur portât la plus légère atteinte. En octroyant la liberté de la presse dans la société

civile, disposez-vous de moyens suffisants pour soustraire à l'action délétère de la critique les bases essentielles de l'ordre naturel et de l'ordre chrétien? êtes-vous sûr que le droit de défendre la vérité, en le doublant de celui d'agiter les questions douteuses, sera appelé liberté de la presse, et correspondra aux aspirations de la société moderne? Dans les écoles théologiques ou dans les conciles, lorsque la dispute dépasse les bornes de la modération, que le mot fort blesse l'adversaire, que la note infligée à son opinion est injurieuse, l'Église intervient pour calmer l'ardeur des combattants, et au besoin imposer le silence. Quel sera le modérateur de la presse déchaînée? Si c'est l'Église, on criera à l'Inquisition; si c'est l'État, on vociférera: A bas la censure; et les passions un instant contenues, ne seront que plus violentes. Il est vrai que vous faites circuler le souffle de l'évangile à travers votre société idéale, pour épurer ses institutions, et donner aux âmes des vertus qui en rendent l'usage prudent. Mais alors ceci tuera cela; dans une société chrétienne la liberté de la presse ne peut pas exister; là où elle est pratiquée la société cesse bientôt d'être chrétienne. Ne dites donc pas que la liberté de la presse, limitée dans l'Église, l'est aussi dans l'État. Evitez surtout de réclamer cette liberté pour ce motif, que l'État n'étant pas assisté de Dieu comme l'Église, et n'ayant pour se diriger que des lumières humaines, il a besoin de celles que lui fournit la presse. Vous croyez donc que la presse éclaire la marche de l'État et l'avertit des dangers qu'il court? L'avis des sages est que la presse harcèle l'État, le tire dans tous les sens, blâme ses actes, quelque parti qu'il prenne, et l'égaré bien souvent, même quand la bonne foi inspire les conseils qu'elle lui adresse. Les hommes de gouvernement en disent autant et supportent impatiemment le fracas des opinions dont ils sont assourdis. Sans défendre

ici le pouvoir despotique, qui tient à l'écart la nation pour faire sa tête, je préfère à tous les journalistes du monde un conseil de ministres, composé de spécialités compétentes.

stde là que sont parties les grandes initiatives, et qu'ont été conçus, avec lenteur, les desseins exécutés avec suite, et qui sont encore debout, pour attester l'excellence de la méthode. Le meilleur conseiller de l'État, c'est l'Église ; après elle, c'est la nation, consultée en conscience ; non pas par le suffrage universel ou par les folliculaires de la presse, mais dans ses représentants naturels, appelés autorités sociales.

Vous avez réservé pour la fin l'étude de la liberté religieuse ; vous sentez que le sujet est très délicat, et vous vous efforcez d'être correct le plus possible. Vous paraissez faire à l'orthodoxie quelques sacrifices : je ne veux pas en nier la sincérité ; cependant les rayons et les ombres se croisent dans votre rédaction ; la *Sicilia cattolica*, vous a reproché des habiletés : je préfère ne voir là que des défaillances, ou l'effet de la position que vous avez choisie. Chez vous le prêtre et le libéral sont aux prises :

Mon Dieu, quelle guerre cruelle !

Je trouve deux hommes en moi.

Vous commencerez par reconnaître que l'unité religieuse est un bien pour les nations ; mais vous semblez en faire une sorte d'idéal, à peu près irréalisable sur cette terre. Sans donner votre avis sur les siècles où l'unité religieuse existait, et que dans la langue dédaigneuse du temps on nomme l'ancien régime, vous déclarez que rêver le retour de cet ordre de choses, c'est rêver l'impossible. Cet oracle est un peu leste ; il ne révèle pas chez vous une très ardente aspiration vers la restauration du règne social de Jésus-Christ ; surtout il ne pousse pas vigoureusement les âmes

de ce côté là : on dirait que vous ne portez pas le deuil de nos ruines. En politique les procès de tendance sont interdits ; en théologie on peut se les permettre.

Vous justifiez la liberté de conscience et des cultes, inscrite dans les constitutions de la société moderne, par la nécessité où les événements avaient mis les gouvernements de rendre la paix à leurs États par des édits de tolérance ; vous dites que cette liberté n'est pas un principe, mais un fait. Cette distinction, qui a du vrai, ne vous sauve pas d'une certaine petite inconséquence ; car si la société moderne a perdu l'unité religieuse, — que ce soit en fait ou en principe, peu importe, — où est sa beauté ? Cependant les libertés publiques, y compris la liberté religieuse, sont ce que vous appelez « les côtés superbes » de cette société. Si la liberté religieuse est une beauté, ne dites pas qu'elle est seulement une nécessité ; si elle est une nécessité, ne dites pas qu'elle est une beauté.

Mais la liberté religieuse n'est-elle qu'un fait pour la société moderne ? ne s'est-elle pas élevée à la hauteur d'un principe ? On peut consulter sur ce point les hommes de lettres, qui forment les idées à la mode, et les gouvernements qui les incarnent dans les institutions. J'affirme, sans craindre un démenti, que pour l'immense majorité des hommes de lettres qui composent le parti conservateur libéral, la liberté religieuse est un droit primordial supérieur, que la constitution politique doit respecter ; lisez leurs ouvrages, écoutez leurs discours, voyez leurs actes. Si vous en doutez, essayez d'exposer en leur présence la doctrine catholique toute pure, et vous saurez mieux encore le fond de leur pensée. Permettez-moi d'ajouter que les catholiques libéraux ne se sont pas toujours préservés de cette erreur épidémique. Lacordaire, Montalembert, Mgr Dupanloup lui-même, Gratry, de Broglie etc., ont laissé dans leurs œuvres

des textes qu'on peut vérifier, et qui mettent ma proposition en évidence. Dans un ouvrage publié¹, il y a quelques années, j'ai consigné ces textes, auxquels beaucoup de gens ne voulaient pas croire, même après les avoir lus : ils sont puisés aux sources, avec la plus scrupuleuse exactitude. Je vous y renvoie, Monsieur l'abbé, pour dissiper vos illusions, s'il vous en reste. Je ne mets pas en ligne de compte les libéraux révolutionnaires : on sait assez ce qu'ils entendent par la liberté religieuse. Quant aux gouvernements, il faut distinguer entre les anciens et les nouveaux. Henri IV qui accorda l'Édit de Nantes, Louis XIV qui le révoqua, Louis XVI qui le rétablit, la Restauration qui accorda la charte de 1814, regardaient certainement la liberté religieuse, qu'ils octroyaient à leurs sujets, comme une nécessité des temps ; pour eux elle n'était qu'un fait, non pas un principe. Tout autres sont les gouvernements modernes : en accordant la liberté religieuse, ils prétendent être en progrès sur les siècles qui la refusèrent ; la matière première des lois qu'ils font, c'est la doctrine des écoles, des journaux et des livres en vogue. Comment le nier, puisque le parlement fait les lois, et que le parlement est composé principalement des hommes de lettres, qui dirigent l'opinion du dehors. D'ailleurs tous s'inspirent des *Principes de 89*, qui consacrent la liberté religieuse comme un des droits de l'homme.

Une autre preuve que dans la société moderne la liberté religieuse est un principe et non pas seulement un fait, c'est que ce droit est déduit de l'incompétence de l'État en matière de religion. Nous voici à la racine du libéralisme. La grande conception de la société moderne, conception toute nouvelle, qu'aucune nation n'a connue, c'est la séparation de l'Église et de l'État. Dans cette hypothèse contre

¹ *Le Vrai et le Faux en matière d'autorité et de liberté*, vol. II, partie 3. chap. 1.

nature, quoi qu'on en dise, l'incompétence de l'État est certaine ; la liberté religieuse s'ensuit comme une conséquence logique. Mais pourquoi la séparation de l'Église et de l'État ? Ici je parle principes. Ce qui m'étonne, Monsieur l'abbé, c'est que vous invoquez vous-même cette séparation pour expliquer la liberté religieuse pratiquée dans la Société moderne. Seriez-vous par hasard de votre temps ? et après avoir avancé que la liberté religieuse n'est qu'un fait, glisseriez-vous vers l'école qui soutient qu'elle est un principe ? A un autre endroit de votre ouvrage vous écrivez : « Quand je parle de religion nationale, je n'entends pas parler de religion d'État. » On dirait que vous vous défendez d'une noire accusation. Vous ne voulez pas d'une religion d'État ; est-ce en thèse ? alors c'est un principe ; est-ce par hypothèse ? alors ce n'est qu'un fait. Vous seul pouvez répondre.

Tous ces tâtonnements à travers des théories nébuleuses prouvent une chose, c'est que le Christ historique, le Christ synthèse, résumant l'économie du monde dans sa belle unité, cesse peu à peu d'être compris, même des catholiques. Il semble que ce Christ soit trop vaste pour que les âmes retrécies puissent l'embrasser ; il est trop pesant, et elles ne peuvent plus le porter. Le libéralisme nous a donné un Christ mutilé ; c'est le Christ d'Isaïe, blessé, défiguré, méconnaissable, chassé des institutions nationales, en fait selon les uns, en droit et en fait d'après les autres, en tout cas abrégé, et taillé sur le patron de la conscience individuelle. Pensez-vous qu'il n'y ait pas conflit entre la société qui le traite de la sorte et l'Église qui connaissant les droits de son royal époux, ne se résigne pas à sa déchéance, de quelque façon qu'on l'explique ?

Vous avez compris que la liberté religieuse, telle que la conçoit la société moderne, laisse une lacune dans les ins-

titutions ; vous ne la croyez pas essentielle et vous proposez de la combler. Jamais peut-être vous n'avez autant prêté le flanc à de justes critiques. L'Église d'État n'est pas incompatible avec la liberté des cultes, qu'il ne faut pas confondre avec l'égalité des cultes ; vous n'en voulez à aucun prix. A la place vous demandez, comme couronnement des libertés publiques « l'adoration nationale de Dieu, souverain des peuples autant que des individus, et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui toutes les nations ont été données en héritage ¹ ». Ni athéisme, ni catholicisme ; mais un entre-deux dont il n'est pas aisé de donner la formule, et dans lequel le déisme et le christianisme entrent en proportions égales. Ici vous devenez le disciple de M. Jules Simon, ou son émule, si vous préférez ². Dans un récent ouvrage ³, j'ai voulu tirer au clair la religion nationale de M. Jules Simon ; pour cela j'ai recherché si elle contenait les éléments essentiels à toute religion : un sacrifice, un sacerdoce, un autel, des rites, un calendrier, des anniversaires, etc. Ce que je demandais au philosophe rationaliste, j'ai bien le droit de le demander au théologien catholique. Qu'entendez-vous donc par l'adoration nationale de Dieu et de Jésus-Christ ? comment organisez-vous le culte de votre invention ? adoptez-vous un des trois cultes reconnus par l'État ? ou voulez-vous les fondre en un seul, avec la Bible pour base ? vous arrêterez-vous au déisme, pour élargir le cercle et permettre à plus d'esprits d'y entrer ? Puisque vous parlez d'adoration nationale, c'est sans doute l'État qui exercera ce sacerdoce, dans la personne du chef du pouvoir exécutif. Le chargez-vous de composer la liturgie, de rédiger les formulaires des prières, de fixer les génuflexions,

¹ Le Christianisme et les temps présents. T. IV, page 418.

² La Religion naturelle. 4^e partie.

³ Les Principes générateurs du libéralisme. Vivès éditeur. Paris 1882.

l'encensement et l'emploi de l'eau lustrale? où dresserez-vous l'autel de l'adoration nationale? sur la place de la Concorde? au Panthéon? au Trocadéro? ou à Notre-Dame de Paris, qui a vu l'inauguration du culte de la déesse Raison? quelle sera la matière du sacrifice? Les catholiques ont l'Eucharistie, les protestants orthodoxes le pain et le vin symboliques, les Juifs ont les prémices des fruits et des animaux. Quand l'hiérophante officiel élèvera ses mains gantées vers le ciel, suffira-t-il qu'il offre au grand architecte de l'univers, ou, selon vous, Monsieur l'abbé, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'hommage de son respect et celui de ses administrés? Il reste à déterminer les fêtes de la religion nationale: Pâques, Noël, l'Ascension et la Pentecôte ne sauraient être maintenues: ces noms sentent l'ancien régime. On pourrait choisir les solstices et les équinoxes, les dates des souvenirs historiques de la patrie, les anniversaires des batailles gagnées pour remercier le Très-Haut, et ceux des batailles perdues, qui seraient des jours de jeûne et d'humiliation. Telle quelle, cette religion sera-t-elle obligatoire? que devient alors le principe de la liberté de conscience et des cultes, cette conquête de 89? que faites-vous de la neutralité de l'Etat en matière de religion, conséquence logique du principe? la société moderne étant divisée et subdivisée à l'infini sur les doctrines philosophiques et dogmatiques, comment ferez-vous entrer dans cette unité factice tant d'éléments rebelles et excentriques, qui ne supporteront pas de vivre à côté l'un de l'autre, et qui protesteront, parce qu'ils trouveront que la religion nationale est trop mystique ou qu'elle ne l'est pas assez? Etrange retour des choses! on abolit la religion d'Etat, quand la religion s'appelle l'Eglise catholique; on rétablit la religion d'Etat, quand cette religion est un je ne sais quoi qui n'a de nom dans aucune langue. Oh! Monsieur

l'abbé, dans quel syncrétisme abominable jetez-vous Notre-Seigneur Jésus-Christ !

Cependant vous soutenez que la société moderne ne répugne pas à la profession publique de la religion par l'Etat. Vous avez besoin de le démontrer pour qu'il soit dit qu'il n'y a pas de conflit entre l'Église et la société moderne ; vous n'y réussissez pas entièrement. Vous nous citez l'exemple des nations étrangères ; ces exemples sont mal choisis : les uns prouvent trop et les autres pas assez. L'Angleterre, la Prusse, la Bavière, — vous auriez pu ajouter l'Espagne, l'Italie, l'Autriche, — ont conservé les formes traditionnelles ; elles ont une religion d'Etat, une religion proprement dite, bien définie, à côté de laquelle d'autres religions jouissent d'une liberté plus ou moins complète ; toutes les nations au XIX^e siècle ne sont pas modernes sous tous les rapports. Aux États-Unis, on trouve un reste des habitudes puritaines, qui ne sont pas une religion proprement dite, et que, pour ma part, je préfère à l'athéisme légal. Quant à la Belgique, vous la flattez. Mais n'oubliez pas que nous sommes en France, en attendant que la France soit partout, puisque ses funestes théories font le tour du monde. Pensez-vous que la France ne répugne pas à la profession publique de la religion par l'Etat ? Elle porte dans ses flancs deux races, la race catholique et la race libérale : la première serait pour vous, si votre religion d'Etat était le catholicisme ; la seconde est contre vous. Des deux, quelle est la plus nombreuse ? Vous le savez. Ce qui est plus grave qu'une majorité contre la vérité, c'est l'opposition des principes de la société moderne à toute profession publique de la religion par l'Etat ; c'est donc une erreur de soutenir, comme vous le faites, que les libertés publiques et la religion ne sont pas incompatibles. On peut défendre cette thèse, à la condition de ne pas proclamer, en droit ou en

fait, la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; mais vous, Monsieur l'abbé, qui ne cachez pas votre goût pour cette séparation, vous êtes contraint avec une immense douleur, je le crois, de reconnaître le principe de la liberté de conscience. L'Etat laïque ne prie pas ; il ne sanctifie pas le dimanche ; il ne pourrait prescrire le repos du septième jour que par des voies très-indirectes, par exemple au nom de la santé publique ; le mariage n'est à ses yeux qu'un contrat, destiné à fonder la famille sur la base du code, et qui obtient sa perfection en face de l'officier civil. Je sais bien qu'il y a pour l'Etat laïque un fonctionnement de tolérance et de modération, qui atténue les effets des mauvais principes : ainsi l'Etat laïque peut demander des prières par circulaire ministérielle ; il peut faire respecter le dimanche dans ses ateliers, et travailler à mettre dans les mœurs ce qu'il ne veut pas introduire dans la loi. Il dépendrait encore de lui de permettre que la célébration du mariage religieux précédât celle du mariage civil ; ces heureuses inconséquences, auxquelles je suis prêt à applaudir, ne sont en réalité qu'un amalgame. Cela n'empêche pas que la société moderne ne soit en dehors de la norme chrétienne, et qu'elle ne soit en conflit avec l'Eglise, malgré les rapports que celle-ci entretient avec elle, pour des motifs, et d'après des maximes que je développerai plus loin.

Telle est cette société moderne, que par illusion vous osez appeler « la moins imparfaite et la meilleure des sociétés qui aient jamais existé. » Vous ne craignez pas de la préférer à l'Empire romain restauré par Constantin et Théodose, à la féodalité et même au siècle de Louis XIV. Si vous ne souteniez sa supériorité qu'au point de vue matériel, je serais de votre avis ; si dans une étude comparée du passé et du présent, vous énumériez les abus dont nous nous sommes débarrassés, vous pourriez composer un riche

catalogue. Mais il faut prendre les sociétés par les grands côtés, et par en haut plutôt que par en bas. La vie des sociétés, c'est Jésus-Christ ; l'Eglise est l'organe qui transmet cette vie. Donc, en principe, la société la moins imparfaite, c'est celle qui est la plus chrétienne. Cependant, l'Eglise n'opère que lentement sur les sociétés humaines ; et quand ces sociétés sont pourries comme l'empire romain, ou sauvages comme l'Europe féodale, son action n'est pas victorieuse du jour au lendemain ; mais quand elle a baptisé les institutions, il n'y a plus que le détail, et ce n'est qu'une question de temps. Au contraire, les sociétés émancipées présentent longtemps le spectacle d'une prospérité qui semble donner le démenti à la politique chrétienne. Cela s'explique par l'influence des éléments évangéliques qui ont pénétré dans les mœurs, et qui ne peuvent pas être brusquement éliminés. Il faut d'ailleurs tenir compte de l'influence de ces éléments sur les individus, qui se continue, quoique dans des proportions restreintes, après la rupture de l'Eglise et de l'Etat. Par là, la chute des sociétés émancipées est retardée ; elle n'en est pas moins certaine : le libéralisme lui inocule un mal mortel ; il n'y a qu'à attendre. En somme, la société chrétienne, en restant soumise à l'Eglise, aurait développé sa civilisation et réalisé peu à peu toutes les supériorités dont nous nous glorifions. Pour nous, qui avons répudié l'alliance avec l'évangile, nous pouvons ajouter à nos perfectionnements d'autres conquêtes sur la matière ; elles ne nous sauveront pas d'une ruine inévitable.

Pourquoi donc célébrer avec tant d'emphase « les côtés superbes » de la société moderne ? Les *pifferari* sont assez nombreux autour de l'idole : qu'est-il besoin d'un instrumentiste de plus pour renfoncer le concert, avec la harpe de David ? Que gagnons-nous avec toutes nos complaisan-

ces ? Nos avances sont dédaignées ; notre confiance est exploitée, notre patience est désolée toujours davantage. Prenons-en notre parti résolûment. Nous sommes les fils de la vieillesse de notre mère, cette patrie française, dont, pour mon compte, je ne signerais pas la déchéance définitive : son histoire me fait croire qu'il y a encore un avenir pour elle dans ce monde où elle n'est pas surpassée. Il n'en est pas moins vrai qu'elle traverse une crise grave et qui peut décider de ses destinées. Dans les situations suprêmes des peuples, il s'élève des voix, qui sont l'écho du ciel, pour avertir ceux qui s'égarent. A Jérusalem, les prophètes menacent Israël et Juda ; ils promènent leurs sinistres prédictions à travers les luxures débordantes de Tyr, de Sidon et de Babylone. Au milieu des écroulements de l'empire romain, saint Augustin, saint Jérôme, saint Léon, saint Grégoire expliquent à leurs contemporains les calamités qui les écrasent et que leurs péchés ont méritées. Au xiv^e siècle de notre ère, quand le relâchement a pénétré dans le sanctuaire, au sein des convulsions du grand schisme d'Occident, sainte Catherine de Siemie écrit ses *Dialogues*, tandis que saint Vincent Ferrier glace ses auditoires d'effroi, en faisant retentir, à leurs oreilles, la trompette du jugement. Ainsi nos pères nous ont tracé la voie ; et puisque nous vivons, nous aussi, à une époque malade, imitons leurs exemples. Je connais, Monsieur l'abbé, la distinction de vos sentiments : vous écrivez, parce que vous êtes convaincu ; vous n'êtes pas de ceux qui utilisent leurs doctrines. C'est pourquoi je me sens à l'aise pour dire, en m'adressant à vous, à moi, et à tous mes frères dans le sacerdoce : Soyons des apôtres et non pas des courtisans.

QUATRIÈME LETTRE

Monsieur l'abbé,

Vous parlez de la Révolution comme tous les bons catholiques et tous les bons français. Mais vous redevenez vous-même lorsque vous distinguez la société moderne de la Révolution : c'est là votre dada, et la clé de votre système. Trois points résument votre proposition, qui est elle-même le résumé de tout ce que vous avez avancé précédemment : La Révolution n'a pas fait la société moderne; elle a failli l'étouffer. La Révolution n'est pas née de l'Evangile ; c'est la société moderne qui en procède. Le conflit est entre la Révolution et l'Eglise, non pas entre l'Eglise et la société moderne. Je vous suivrai sur ce terrain, qui n'est pas neuf, dans cette controverse : sous cette forme, la question s'éclaircira encore davantage.

Donc la Révolution n'a pas fait la société moderne. Cependant tous les partisans de la société moderne invoquent la Révolution, depuis le radical à outrance jusqu'au conservateur en habit d'arlequin composé de toutes pièces. Pour rassurer la France, Bonaparte prononçait ce mot resté

fameux : Je suis la Révolution. Le mot est répété partout. La dynastie napoléonienne s'en sert pour faire antithèse aux royautés d'ancien régime ; il a fait la fortune de Thiers, de Guizot, de Lamartine, de Courier, de Villemain, et de tous les hommes qui, dans notre siècle, ont joué un rôle dans l'État, ou dans la république des lettres. Pour eux, la Révolution est la date où finit la société chrétienne et où commence la société moderne ; elle est un évangile politique, qui met la tradition à néant, et apporte à l'avenir des principes que les peuples n'avaient pas connus jusque là, et encore moins appliqués à leurs institutions. N'avez-vous jamais rencontré des royalistes, des gentilshommes, catholiques fervents, membres des conférences de saint Vincent de Paul et des comités de défense pour les intérêts religieux, voire des moines et des orateurs sacrés tenir le même langage ? Il y a cependant une nuance entre les fanatiques de la Révolution : les uns approuvent tout chez elle, les doctrines et les faits ; les autres distinguent entre les doctrines et les faits ; ils ont horreur de 93, ils adorent 89. Mais ils sont d'accord sur ce point que la société moderne est la fille de la Révolution. C'est peut-être un préjugé ou un malentendu dont vous, Monsieur l'abbé, n'avez pas à rendre raison. Vous pouvez vous mettre à part ; mais alors expliquez-moi comment il se fait que la société moderne ne soit pas comprise des hommes modernes qui font tout le bruit, exercent toute l'influence, et remuent des idées qu'ils appellent la Révolution. Vous seriez seul de votre avis, et quoique votre autorité soit grande, permettez-moi de vous dire que vous ne suffiriez pas à prouver que tout le monde a tort.

Vous indiquez, en l'employant, la méthode analytique pour résoudre le différent. Vous énumérez les éléments de la Révolution et de la société moderne : ces éléments consistent dans les libertés publiques et dans les institutions

destinées à les protéger en les réglant ; or ces libertés et ces institutions sont les mêmes des deux côtés ; elles sont nées à la même heure ; elles ont été proposées, défendues, votées, appliquées par les mêmes hommes ; elles sont contenues dans les mêmes monuments historiques ; elles n'ont qu'un nom dans la langue de notre pays ; tous les dictionnaires en donnent la même définition. Ai-je le droit de conclure que les libertés et les institutions de la société moderne découlent de la Révolution comme la branche sort de l'arbre ? Vous me dites : Non ; et vous motivez votre réponse en ajoutant que la Révolution et la société moderne « veulent les mêmes choses ; seulement elles ne les entendent pas de la même manière ; elles se servent des mêmes « mots, mais elles n'y attachent pas le même sens. » Où est donc la différence ? La Révolution veut des libertés immodérées ; la société moderne les aime modérées. Voilà donc la seule altercation qui existe entre la Révolution que vous abhorrez et la société moderne que vous adorez ? Ce n'est pas la muraille de la Chine, et il est facile de la franchir. Remarquez d'abord que la différence de mesure n'est pas une différence de nature ; une même chose admet le plus et le moins sans changer d'essence : un tigre est un chat , un chat n'est pas un tigre : cependant le tigre et le chat appartiennent au même genre, le genre chat, sans être de la même espèce. Ensuite qu'entendez-vous par la modération dans le mal ? car je vous répète que certaines libertés, octroyées par la société moderne, sont immorales, ainsi que je l'ai déjà établi. Je conçois un mal plus grand qu'un autre : c'est une question de degré ; mais au plus bas degré, le mal c'est le mal ; et on ne peut pas invoquer sa quantité pour le séparer du mal dont il est une expression amoindrie. D'ailleurs, parmi les libertés publiques revendiquées par la Révolution et par la société moderne, n'y en

a-t-il pas quelque'une qui appartienne intégralement à l'une et à l'autre ? J'en connais au moins une : ce n'est pas la moins attentatoire à l'honneur de Dieu et aux droits de Jésus-Christ, ni la moins féconde en conséquences funestes, puisque toutes les fausses libertés en découlent logiquement : c'est la séparation de l'Église et de l'État. La Révolution la demande à cor et à cri ; la société moderne la réclame en thèse ou par hypothèse, et la pratique avec un tel enthousiasme qu'on est mal venu à la contredire sur ce point capital. Ici vous ne pouvez pas contester l'identité de la Révolution et de la société moderne : vous voyez la portée de ce fait. Après cela il est au moins inutile de vous prier de nous montrer cette société moderne que vous ne parvenez pas à définir ; car une société n'est pas un être métaphysique ; ce n'est pas un système d'idées plus ou moins bien conçu ; une société c'est quelqu'un. Vous pourriez me désigner les hommes qui la composent : vous êtes l'un d'eux. Je ne nie pas que ces hommes n'aient la prétention de glisser entre la Révolution et l'Église ; ils veulent même entrer dans l'Église avec leur bagage libéral, emprunté à la Révolution ; mais il demeure prouvé que, malgré les bonnes intentions, ils ne sont que la Révolution modérée et panachée de mysticisme.

Ceci me conduit à examiner la seconde de vos propositions, à savoir que la société moderne, qui ne descend pas de la Révolution, est la fille de l'Évangile. Vous donnez à cette pensée de grands développements dans votre ouvrage ; vous y revenez par tous les chemins. Vous n'avez pas inventé cette étrange interprétation du Livre sacré. Sans me livrer à des rapprochements avec les anciens dissidents, rapprochements qui seraient odieux, parce que je les crois injustes, je vous rappellerai que c'est de la monnaie courante chez vos coreligionnaires en libéralisme. On en cau-

sait souvent dans les salons de Madame Swetchine, ce cénacle où l'esprit moderne descendait sur tant de belles intelligences¹. Gratry lui a consacré plus d'une page émue, avec l'accent particulièrement sincère, — sincère jusqu'à la naïveté, — qui le caractérisait². Montalembert disait la même chose, en d'autres termes, dans ses discours de Malines en 1863³. Mgr Dupanloup ne cachait pas son sentiment, quand il disait en empruntant à Jean-Jacques Rousseau, une expression célèbre : « Messieurs, tout cela (les libertés « modernes) était dans l'Évangile avant d'être dans vos « livres⁴. » Vous avez expliqué par l'Évangile tous « les « côtés superbes » de la société moderne, tous les progrès intellectuels, politiques et moraux qu'elle a réalisés, toutes les libertés qu'elle a octroyées, toutes les institutions qu'elle a tirées de son génie. J'ai parcouru à votre suite toutes ces libertés et toutes ces institutions, en vous signalant dans la mesure de mes faibles facultés, ce que vous attribuez faussement à l'Évangile, parce que cela n'y est pas contenu. Je n'y reviendrai pas. Mais je vous soumettrai quelques observations générales dont je vous fais juge.

En preuve que la société moderne n'est pas la Révolution mais un fruit de l'Évangile, vous invoquez les dix-sept siècles de civilisation chrétienne que le monde a vécu depuis Jésus-Christ ; vous n'admettez pas qu'au sein de cette civilisation apparaisse tout à coup une société « toute erreur et tout mal ; » car « le vase qui a porté pendant de « longs siècles un parfum, en garde l'arôme. » Encore un coup, personne ne prétend que la société moderne est « toute erreur et tout mal ; » et que le vase ne garde rien.

¹ M. Swetchine ; t. II. *Le Christianisme, le Progrès et la Civilisation*, pag. 227, 228.

² Henri Perreye. — *La Morale et la Loi de l'histoire*. tom. II.

³ *Discours de Malines, 1863*.

⁴ *Défense de la liberté de l'Église*. tom. I, pag. 282.

des parfums dont il a été rempli. Il ne s'agit que des éléments nouveaux qui se sont introduits dans la société chrétienne, que les catholiques classiques condamnent avec l'Église, et que vous appelez ses « côtés superbes, » en les greffant sur l'Évangile. Cela posé, il est malheureusement trop facile d'expliquer comment une mauvaise société est sortie d'une civilisation chrétienne : c'est parce que des infiltrations d'erreur et de corruption se sont produites, et que l'antique civilisation a été altérée. Ces infiltrations ne courent pas sous terre comme des eaux de cloaque ; elles traversent l'histoire moderne : c'est la Renaissance, avec son néo-paganisme ; c'est la Réforme, avec ses doctrines insurrectionnelles, qui devaient se transvaser de la théologie dans la politique, et se réaliser d'abord dans des ruines, et plus tard dans des institutions qui assurent son règne funeste ; c'est le Jansénisme, dont les ravages furent d'autant plus profonds qu'ils étaient plus habilement exercés ; c'est enfin le philosophisme du xvii^e siècle, cette satanique synthèse de toutes les erreurs, de toutes les haines, de toutes les conspirations, de tous les fanatismes cyniques, dirigés contre le catholicisme. Apercevez-vous maintenant par quel travail de mort les origines chrétiennes de la civilisation ont été empoisonnées ? Vous étonnerez-vous encore qu'au bout de dix-sept siècles, les nations baptisées dans l'Évangile aient déchiré leur extrait de naissance ? Un jour, Dieu envoyait son prophète *ad gentes apostatrices*¹. N'avez-vous jamais rencontré des nations de cette espèce ? Allez les demander à l'Orient ; mais vous pouvez vous dispenser d'un si lointain voyage : l'Occident vous en fournit des échantillons.

Je n'ai fait que vous répondre. A votre tour répondez-

¹ Ezechiel. ii, 3.

moi. Si les libertés publiques et la société moderne sont des produits de l'Évangile, je trouve qu'ils arrivent un peu tard. Vous me direz sans doute qu'il y a un progrès en toute chose, toujours lent, parce que le mouvement normal de la vie est traversé par des forces hostiles qu'il faut vaincre ; ici-bas on n'avance qu'en combattant et quelquefois en reculant. J'en conviens. Mais cette loi n'explique pas pourquoi l'Évangile a donné ses plus beaux produits sociaux, à une époque qui rompit brusquement avec lui. Vous ne faites pas remonter la société moderne au-delà de 1789. J'en prends acte. Or à cette date, Voltaire était en France et en Europe le roi de l'opinion. Vous connaissez son programme : vous savez s'il eut du succès. Les rois, la cour et la ville, les parlements, la noblesse, les universités, les bourgeois des grandes cités se mirent au diapason de ce diable de génie, qui sapait à coup de pamphlets et d'épigrammes les bases vénérables de la société chrétienne, et préparait ce lendemain de sang et de boue, auquel il ne devait pas assister, et dont il eut sa part de gloire, lorsque ses tristes restes vinrent prendre possession des caveaux du Panthéon. C'est dans un pareil milieu que l'Évangile a des jets de sève, qui s'épanouissent sous les formes les plus belles que le monde ait encore vues, et qu'il enfante avec les libertés publiques « la moins imparfaite et la meilleure « des sociétés ? » C'est au moins étrange. Tout à l'heure, vous cherchiez par où s'étaient produites, dans la civilisation chrétienne, les infiltrations païennes, capables d'en troubler la limpidité ; je vous ai nommé les canaux. Montrez-moi le chemin qu'a suivi la sève de l'Évangile, dont vous faites une sorte de *gulf-stream*, un courant de liberté, de charité, de fraternité, de justice, de sympathie pour les malheureux, de dignité personnelle, de respect de tous les droits, de foi religieuse, à travers un océan d'orgueil, de

haine, de sensualisme, d'égoïsme, d'impiété, de persiflage, de bassesse d'âme, d'oppression de l'Eglise, de menaces contre les droits les plus sacrés. Ce courant existait ; mais il n'était qu'un reste de l'ancien esprit chrétien, représenté par une minorité impopulaire et destinée à être décimée par les proscriptions et par l'échafaud : ce n'était pas l'avenir.

Du reste, si la société moderne est un produit de l'Évangile, les principes qui la constituent doivent avoir une tradition ; car des principes ne sont pas de la vapeur d'eau répandue dans l'atmosphère : ils sont quelqu'un. Ces principes ont en leur faveur une école qui date de 1830. Je ne leur connais pas d'ancêtres par delà cette date, puisqu'on prétend qu'ils n'ont aucun lien de parenté avec la Révolution. Où est donc leur tradition avant 1789 ? par quels anneaux se rattachent-ils à l'Évangile ?

Il existe une tradition pour les principes de la société chrétienne : cette tradition écrite et orale, a pour organes les Pères, les scolastiques, y compris saint Thomas que vous avez essayé de ranger à votre avis, les théologiens modernes, à qui les circonstances ont permis de creuser davantage ces questions redoutables, Suarez, Vasquez, Bellarmin, etc. et les théologiens gallicans eux-mêmes, qui faussèrent la doctrine, *per excessum*, en exagérant les droits de la royauté au détriment de ceux des peuples, et qui restèrent, sous tous les autres rapports, les champions de la politique de l'Évangile : ces derniers sont surtout représentés par Bossuet. Ces maîtres de la science sacrée arrêtaient les principes du gouvernement chrétien ; l'opinion s'y rallia partout, et les hommes d'État n'eurent qu'à les appliquer aux institutions. Ainsi s'établit le régime de l'Évangile, qui a pour base le règne social de Jésus-Christ, pour levier, l'action de l'Eglise, et pour but le triomphe de

la vérité et de la justice sur les débris de l'erreur et du mal vaincus. Ce régime, conforme à la tradition humaine, et qui remonte au commencement du monde, a duré jusqu'en 1789.

Vous chargez-vous, Monsieur l'abbé, pour prouver votre thèse, de trouver dans les siècles une chaîne de témoignages parallèle à celle dont je viens de dérouler les anneaux ? Je ne vois, en dehors des autorités que j'ai indiquées sommairement, que des hérétiques ou des rêveurs ; ni les uns ni les autres ne sont des interprètes sûrs de l'Évangile en matière politique : vous les répudiez. Si vous ne voulez pas rester seul avec votre école, très-nombreuse sans doute, mais sans racines dans le passé, il vous faut nécessairement découvrir des précurseurs respectables. Au xvii^e siècle, il y a un homme que les novateurs ont voulu s'annexer : c'est Fénelon. Avez-vous eu la même pensée ? Vous n'êtes pas de ceux qui vont chercher la politique de Fénelon dans le *Télémaque* ; cette œuvre de génie, qui fait tant d'honneur à l'écrivain, est atteinte légèrement d'une maladie assez commune chez les âmes généreuses, et qui s'appelle l'idéalisme. Néanmoins, soyez persuadé que la République de Salente ne contenait pas tout ce que vous mettez dans votre société moderne. Mais la politique de Fénelon est ailleurs : elle est dans l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*, dans l'*Essai philosophique sur le gouvernement civil*, dans les *Plans de gouvernement* dédiés au duc de Bourgogne, et dans *divers Mémoires* sur des questions de droit international. Dans ces différents traités, je n'ai pas trouvé trace des doctrines sociales que vous défendez au nom de l'Évangile. Fénelon s'y montre tel que l'histoire nous l'a dépeint : moniteur des rois, il leur dit en face les limites de leur autorité, l'usage abusif qu'ils en font contre les personnes et contre les choses, et le compte

qu'ils doivent en rendre à Dieu et aux hommes ; ami des faibles, il se fait l'avocat de leurs droits ; la liberté individuelle et la propriété ne furent jamais protégées plus éloquemment que par lui ; c'est pourquoi les lettres de cachet, les confiscations arbitraires, les impôts écrasants, l'extension exagérée des servitudes personnelles, les guerres injustes, les châtimens inhumains, lui font demander des réformes¹. Sur ce terrain, il se distingua de la tourbe des courtisans vulgaires qui entouraient le trône de Louis XIV ; il fut indépendant et courageux jusqu'à la témérité ; il expia par la disgrâce l'audace de ses remontrances. Cependant il ne croyait pas à l'égalité sociale, telle que nous la pratiquons de nos jours ; il affirmait l'inégalité naturelle des hommes ; il était partisan des classes et des privilèges héréditaires ; il réservait certaines fonctions publiques pour des catégories déterminées² ; il désirait le rétablissement des États-Généraux ; il n'était pas parlementaire à notre façon. En preuve, voir son chapitre sur le gouvernement d'Angleterre, que nous admirons aujourd'hui, et dont il se serait peut-être rapproché, s'il avait vécu au milieu des ruines faites par la démocratie³. Si quelqu'un le donne comme un partisan du suffrage universel, afin d'assurer à chaque citoyen une part de souveraineté, je le renvoie au chapitre du gouvernement purement populaire⁴. La liberté de la presse n'aurait pas eu sa voix ; car il gourmande sévèrement le prince qui supporte *les paroles trop libres et les manières indécentes de parler de la religion* ; il veut qu'il fasse sentir son indignation contre l'impiété, et qu'il se serve de son autorité pour rendre l'irrégion muette⁵. En ma-

¹ *Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*. Passim.

² *Essai philosophique sur le Gouvernement civil*. chap. iv. — *Plan du Gouvernement*. art. II, § v. Noblesse.

³ *Ibidem*. chap. xiv.

⁴ *Ibidem*. chap. xvi.

⁵ *Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*. art. II, 13.

tière de religion, il est pour la tolérance civile ; il n'aurait pas approuvé la révocation de l'édit de Nantes dans les conseils du roi ; il dût blâmer dans son cœur les dragonnades ; il voulait convertir les hérétiques à la foi par la persuasion. Mais qu'il se tint loin de la liberté de conscience et des cultes, entendue à la manière catholico-libérale ! Sur les rapports de l'Eglise et de l'État, il est le plus classique des théologiens : rien qui ressemble, même de loin, au culte national acéphale, tel que vous nous l'avez présenté, Monsieur l'abbé : voir l'article *Eglise*¹. En somme, Fénelon n'est pas un catholique libéral. Le souffle de l'Évangile n'avait donc pas encore traversé son âme, qui était restée de son temps, et même de tous les temps. Voyons si ce souffle s'est réveillé plus près de nous.

Vous appelez les *Cahiers* des trois ordres en 1789 « l'acte de naissance de la société moderne. » Ils expriment assez bien l'état des esprits à cette époque : le respect de la tradition, et l'aspiration vers un nouvel état de choses s'y mêlent. Cependant ils ne renferment pas le programme intégral des libertés publiques qui constituent, d'après vous, la société moderne. Les *Cahiers* demandent surtout la réforme des abus, des garanties pour la liberté individuelle et pour la propriété, l'égalité civile, qui comportait pour tous les citoyens l'obligation de payer l'impôt, et le droit d'obtenir les fonctions publiques, selon le mérite ; enfin la liberté de la presse contenue par les lois. En revanche, les *Cahiers* se prononcent pour la monarchie héréditaire, telle que la coutume française l'a consacrée, ce qui ne se concilie pas aisément avec la souveraineté du peuple ; ils réclament la division des pouvoirs, la convocation des États-Généraux à des intervalles plus rapprochés, ce qui n'est pas tout à fait le parlementarisme de notre temps.

¹ *Plan de Gouvernement*. Article II. § *Eglise*.

Ils ne sont pas niveleurs, puisqu'ils proposent l'amélioration de la noblesse, et non pas sa suppression. La pratique du suffrage universel n'y est pas désirée ; rien du moins ne l'indique. Mais la différence radicale entre l'esprit des *Cahiers* et celui de la société moderne, c'est qu'ils déclarent que la religion catholique devait être dominante et avoir, seule, un culte public : c'est presque de la réaction en faveur de la révocation de l'édit de Nantes. Malgré les adoucissements dont ce vœu était susceptible en théorie et en pratique, on ne peut pas s'empêcher d'y voir une direction, qui, en matière de religion, ressemble très-peu aux tendances de la société moderne. Si la poussée de l'Évangile, qui se faisait jour à travers les obstacles, s'accuse dans ce mouvement où retentissent les gémissements de la nation opprimée, c'est du moins très-incomplètement, et votre thèse, Monsieur l'abbé, y trouve autant de démentis que d'arguments favorables. Il faut ajouter que les *Cahiers* du clergé n'admettaient pas toutes les libertés demandées par ceux de la noblesse et du tiers-état, par exemple la liberté de la presse ; ce qui diminue d'autant la part de l'Évangile dans l'établissement des libertés de la société moderne ; car on ne saurait prétendre que l'Évangile, mal compris ou étouffé par le clergé, ne se serait développé à l'aise et n'aurait produit tous ses effets que dans la noblesse et le tiers-état.

Quelle que soit la teneur des *Cahiers*, qui sont l'acte de naissance de la société moderne, « ils ont subi l'épreuve « de la Constituante, chargée sans doute de l'enregistre-
« ment de l'acte. » Inévitablement le courant évangélique doit être mêlé à tous les courants contradictoires qui emportèrent cette célèbre assemblée. Quel milieu nous sommes obligés de traverser, Monsieur l'abbé, pour suivre jusqu'au bout votre idée chérie, au risque pour vous d'y ren-

contrer tout autre chose que ce que vous cherchez! Mais enfin, de quel côté passait le courant évangélique? A coup sûr ce n'est pas à gauche: là siège le tiers-état, imbu des maximes philosophiques, et décidé dès la veille à faire table rase des lois et des institutions de la vieille France, y compris l'Eglise. Il est renforcé de quelques membres du clergé, parmi lesquels on distingue Talleyrand-Périgord, l'abbé Grégoire, Sieyès, et d'autres moins en vue. La noblesse a payé son tribut aux nouvelles doctrines; jalouse d'une popularité malsaine, elle ne rougit pas d'aller donner la main aux énergumènes, qui bientôt seront des scélérats. Ce parti est aux ordres des tribunes, qui imposent les votes, de la populace qui hurle autour des Tuileries, des clubs organisés, et de la commune de Paris, qui ne tarde pas à donner des mandats impératifs; c'est l'expression la plus énergique de la Révolution. Le courant évangélique ne se fait pas sentir davantage chez les modérés du centre, appelés constitutionnels; eux aussi sont à la mode: utopistes sans expérience, ils vont jusqu'au bord de l'abîme; ils livrent la monarchie, en ne réservant que des formes et des étiquettes; ils s'abandonnent à tous les entraînements d'une liberté mal comprise; ils sacrifient de gaieté de cœur les droits et les intérêts de la religion: ils sont au moins déistes; Monnier et Lafayette sont les plus connus. A droite est l'élite des représentants de la nation, archevêques, évêques, abbés, curés dignes de leur caractère, gentilshommes peu rompus aux affaires, et peut-être au-dessous de la mission qui leur était confiée, mais animés d'un certain patriotisme, et capables de quelques abnégations généreuses. Là est aussi l'opposition, non-seulement aux libertés révolutionnaires, mais encore à quelques-unes de celles qui, d'après vous, sont l'épanouissement de l'Évangile dans la société moderne. Maintenant voyez ce qui vous reste. Au

demeurant, la droite royaliste et catholique n'était qu'une minorité. Sur 1118 députés, la majorité de gauche, avec toutes ses nuances, était composée de 700 voix. C'est cette majorité qui a fait l'œuvre de la Constituante dont les principes sont renfermés dans la *Déclaration des droits de l'homme*. Si un courant évangélique a passé dans cette assemblée, malgré l'impuissance de nos efforts pour le découvrir, là où il aurait dû être naturellement, c'est-à-dire dans la majorité, voyons s'il y en a des traces dans le fameux préambule de la Constitution de 1791.

Vous n'avez pas reculé, Monsieur l'abbé, devant l'étude scabreuse d'un monument qui me paraît être un argument très-sérieux contre votre théorie, et un embarras très-grand pour vous, qui prenez tant de peine afin de séparer la société moderne de la Révolution. D'autre part, je conçois que vous ne l'étudiez pas ; c'est impossible : car toutes les écoles libérales voient dans la *Déclaration*, la pièce maîtresse qui a décidé des destinées de la France nouvelle. Vous qui avez pris dans la controverse une position toute particulière, vous ne pouvez pas dire autrement que tout le monde ; vous ne sauriez d'ailleurs comment expliquer la société moderne, qui resterait un effet sans cause. Pour concilier tous ces intérêts, vous choisissez un moyen terme : vous admettez la *Déclaration* en l'expliquant. Je crois que vous dépassez les bornes d'une simple explication.

Fidèle à votre système, vous faites la part de la Révolution et la part de l'Évangile : vous adjugez le fond de l'œuvre à l'Évangile et la forme à la Révolution. Cette distinction n'est pas d'abord très-claire ; s'il faut la prendre en rigueur de termes, elle étonne. Le fond signifie sans doute la doctrine, et la forme l'expression dont elle est revêtue ; le fond, c'est la chose essentielle, la substance, et la forme n'est qu'un accident ; elle peut manquer de netteté et de préci-

sion, contenir des mots impropres et équivoques ; mais ce n'est jamais là qu'un détail, qui n'exerce pas une influence décisive sur le fond. Vous me paraissez choisir une base d'interprétation quelque peu chimérique, à moins que vous n'attachiez au fond et à la forme un sens tout personnel. La suite nous l'apprendra. Donc au moment où la société moderne que je n'ai pas l'honneur de connaître, à moins que vous ne parliez de la minorité de la Constituante, s'appretait à rédiger la *Déclaration des droits*, la Révolution, c'est-à-dire la majorité de la Constituante, lui arracha la plume des mains pour rédiger elle-même cette *Déclaration*. Que se passa-t-il alors ? Adopta-t-elle les doctrines de la société moderne ? Dans ce cas, il y a identité entre elle et cette société. En vota-t-elle de contraires ? Alors la société moderne ne peut pas revendiquer le fond de cette *Déclaration* comme un bien à elle. Vous vous contentez de dire que la Révolution la rédigea en style de Jean-Jacques Rousseau. C'est donc du style qu'il s'agit ; ainsi le sens de la forme est déterminé : il est opposé au fond. Mais outre que le style est une petite affaire en pareille matière, celui de Jean-Jacques Rousseau n'est pas à dédaigner ; il a servi de type à l'école des coloristes sentimentaux, d'où est sorti le romantisme moderne ; Jean-Jacques est un maître ; quand il rencontre juste en philosophie ou en religion, il écrit des pages immortelles. Pourquoi donc vous lamentez-vous, parce que la *Déclaration* a été rédigée dans son style ? J'en suis d'autant plus surpris que la forme défectueuse « n'a pas pu en altérer le fond, qui reste magnifique. » Enfin, nous tenons les vraies doctrines de la société moderne, qui sont l'épanouissement de la société de l'Évangile : elles sont renfermées dans la *Déclaration*. Étudions-la par le menu.

« Les représentants du peuple français, constitués en as-

« semblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli
« ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes
« des malheurs publics et de la corruption des gouverne-
« ments, ont résolu d'exposer dans une *Déclaration* solen-
« nelle les droits naturels, inaliénables et sacrés de
« l'homme. »

Au premier mot du préambule vous vous récriez ; vous vous apercevez que les droits de Dieu ne figurent pas à côté des droits de l'homme. Vous êtes convaincu que Dieu est quelque chose dans ce monde, que son action souveraine se fait sentir partout, et qu'il faut tenir compte de l'oubli de ses droits pour expliquer les maux des peuples et les crimes des gouvernements. En d'autres termes, vous dénoncez l'impiété comme antisociale, parce qu'elle laisse, dans l'économie des intérêts humains, une lacune que rien ne peut combler, sans compter les châtimens qu'elle attire tôt ou tard sur ceux qui la professent. Je partage votre tristesse, j'unis mes protestations aux vôtres. Vous vous hâtez de donner une autre version du texte. Mais remarquez bien, Monsieur l'abbé, que vous devez interpréter un texte, selon les règles générales de l'exégèse : l'une d'elles consiste à prendre les mots pour ce qu'ils valent : *verba valent quantum sonant*. Ce n'est pas votre rôle de donner d'un texte historique, et traduit depuis cent ans bientôt dans toutes les langues, une nouvelle édition revue, corrigée et augmentée *secundum evangelium*. Il est vrai que vous bornez à en améliorer la rédaction. Qu'appellez-vous rédaction ? vous introduisez dans le texte un mot capital, qui y manquait : c'est le nom de Dieu. Sous votre plume, l'athéisme devient le déisme et peut-être le christianisme. Et c'est là ce que vous appelez un simple changement de rédaction, qui n'affecte que la forme et laisse le fond intact ? Il faut être décidé à trouver quand même l'Évangile dans la

Déclaration, pour l'en extraire par un pareil procédé : or ce procédé consiste à le mettre là où il n'était pas.

Art. 1^{er}. — Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Cette rédaction ne vous satisfait pas. Vous proposez des amendements qui ont l'inconvénient d'altérer l'article, sans lui enlever ce qu'il a d'abstrait, de vague, d'équivoque et de périlleux. Vous déduisez l'égalité des hommes devant la loi de leur égalité devant Dieu : ceci n'est pas très-rigoureux. Vous consacrez cette égalité au soin de toutes les inégalités sociales qu'amène la force des choses : ceci est plus juste, mais peu pratique. Ainsi ce qui est vrai, n'est pas neuf ; ce qui est neuf n'est pas vrai. De même vous renfermez la liberté entre des lignes tracées par la loi de Dieu, par les codes et par les droits d'autrui. La Constituante n'a pas entendu ainsi la liberté ; la société moderne, issue de l'Évangile, la définit et la pratique différemment elle aussi. Vous même avez interprété autrement les libertés publiques octroyées à cette société. En somme, vous ne rendez exactement ni la pensée de la Constituante, ni celle de la société moderne, ni la vôtre.

Art. 2. — Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la sécurité et la « résistance à l'oppression. »

L'athéisme revient ici sous sa forme la plus abjecte, qui est le naturalisme. La *Déclaration* qui ne veut de Dieu ni comme principe, ni comme moyen, le répudie comme fin. Les horizons de l'humanité s'abaissent ; bornée désormais aux choses du temps, elle se meut dans ce milieu étroit et misérable, en se prenant elle-même pour but de son activité ; elle protège chez les individus le droit de tout penser, de tout dire et de tout faire, à moins que le voisin n'ose plai-

gne ; la sécurité pour acquérir, pour conserver, pour manger, pour boire et s'amuser, et ce qui est plus précieux encore, la faculté de résister à l'oppression, que chacun définira à sa façon, et qui mettra à chaque instant, l'autorité politique, la religion, l'ordre et la propriété elle-même à la merci des plus audacieux. Vous avez senti, Monsieur l'abbé, ce qui manquait à cet article, et vous vous êtes hâté d'y suppléer. Vous voulez que les sociétés, comme les individus, lèvent la tête et le cœur en haut, qu'elles adorent celui par qui les rois règnent, et qu'en fixant l'éternité, terme suprême de l'humanité voyageuse, elles favorisent l'irrésistible mouvement qui emporte les âmes de ce côté. Une fois de plus, je constate que vous rendez à Dieu des droits que la *Déclaration* lui refuse. Vous n'en êtes pas moins à l'aise pour vous écrier : « Il y a là un souffle *nouveau* ; » très-nouveau, en effet, et qui n'avait auparavant traversé la constitution d'aucun peuple ; très-nouveau, surtout en France, le royaume du Christ et le soldat de son Eglise, où de Clovis à Charlemagne, jusqu'à saint Louis et à Louis XIV, les institutions politiques avaient été baptisées dans la foi. C'est là un souffle d'irréligion et de matérialisme, sorti de la philosophie de d'Alembert, de Diderot, de Lanettric et consorts, et qui, en passant sur la Constituante, fit éclore la monstrueuse *Déclaration*, que vous couvrez de fard, sans que le vermillon et la céruse en puissent dissimuler les laidés ; ce n'est pas un souffle de l'Évangile, malgré votre bonne volonté pour l'appeler de ce nom, car l'Évangile dit aux nations comme aux individus : « Cherchez d'abord le « royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné « par surcroit ¹. » L'athéisme n'est pas évangélique ; le matérialisme non plus. Cependant vous trouvez dans cet arti-

¹ Matth. vi, 33.

de quelque chose de « fier et de beau ; » c'est fier et beau comme un animal à quatre pattes flairant un butin qu'il dévore avec avidité, et se couchant après, sans autre aspiration que de recommencer. Ce n'est pas fier, ce n'est pas beau, même pour les payens qui dépassèrent ordinairement ce niveau. « C'est trop peu pour des chrétiens. » Vous employez, Monsieur l'abbé une expression singulièrement indulgente.

Art. 3. — Le principe de la souveraineté réside essentiellement dans la nation.

Nouveau blasphème, et nouvelle intervention de Monsieur l'abbé Bougaud, pour arranger un peu les choses. Ce diable de Rousseau est encore passé par là, pour gâter l'Évangile ; c'est grand dommage, surtout au moment où cet Évangile, vieux de dix-huit siècles, était en train de donner ses plus magnifiques résultats. Mais vous pourchassez l'ennemi de la belle manière ; vous y réussissez très-bien, et vous finissez par vous mettre à sa place, en donnant à l'article 3 un tel cachet personnel, que toute contrefaçon sera digne de poursuites judiciaires. Ici encore un mot, « un seul, » a fait tout le mal. Tandis que la théorie catholique fait résider en Dieu le principe de toute souveraineté, l'article 3 le met dans la nation. Mais qu'est-ce qu'un mot ? Là où il manque, il est facile de l'ajouter ; là où il est superflu, on peut le retrancher. Ici avec un mot de plus, on passe de l'athéisme à l'Évangile, au fameux texte de saint Paul dans l'épître aux Romains : « Il n'y a de souveraineté que celle qui vient de Dieu ¹. » Vous ne traitez pas ici *ex professo* la question de l'origine du pouvoir ; je ne m'arrêterai donc pas sur « un de ces coups de soleil *indirects* de la révélation qui sont si admirables, » ni sur cette souveraineté que Dieu

¹ Rom. XIII, 1.

« communique *directement* à la nation ; » il y aurait à dire. Mais il me suffit de prendre note de l'article 3 de la *Déclaration*, tel qu'il sort de votre appareil orthopédique.

Article 6. — La loi est l'expression de la volonté générale.

« L'article 6 débute par un mot malheureux. » Vous en faites l'aveu mélancolique, qui ne répare rien. Il est digne de remarque, qu'à chacun des articles que nous étudions, c'est toujours le même mot qui manque, et ce mot c'est Dieu. C'est toujours le même mot qui usurpe sa place, et ce mot c'est l'homme. Partout l'homme substitué à Dieu : c'est cette idée fatale qui résume le mieux la *Déclaration*. C'est donc avec une parfaite justesse qu'on l'appelle *la Déclaration des droits de l'homme* ; on pourrait encore l'appeler *la négation des droits de Dieu*. Quelle sinistre antithèse ! Et pourtant, qui le croirait ? Tout le reste de l'article « est du pur évangile ; » tout le reste, c'est-à-dire l'égalité politique et civile de tous les hommes, et l'accessibilité de tous aux emplois publics : nous avons vu ailleurs de quelles sages réserves ces redoutables prérogatives doivent être entourées dans l'intérêt de la nation. Voilà donc un article qui commence mal, et se termine bien. Est-ce le cas de dire : Tout est bien qui finit bien ?

Article 10. « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses. »

Vous vous scandalisez pour tout de bon ; on le serait à moins. Vous ne vous résignez pas à entendre dire qu'en matière de religion « il n'y a que des opinions ; » c'est là en effet une abominable doctrine. Mais pourquoi ne défendez-vous que l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la distinction du bien et du mal ? Ce déïsme vous suffit ? Et le christianisme, religion positive appuyée sur l'histoire et exprimée par l'Église, qu'en faites-vous ? vous paraissez le

laisser de gaieté de cœur parmi les *opinions*, sans trop vous soucier de le réduire à la forme sociale, en le faisant pénétrer dans les institutions. Ensuite, si vous avez le droit de vous plaindre, au point de vue de l'orthodoxie, parce qu'en matière de religion, il n'y a plus que des opinions, êtes-vous bien logique avec vous-même? N'avez-vous pas soutenu plus haut la liberté de conscience et des cultes? Ne donnez-vous pas des entorses aux Encycliques pontificales, pour les mettre en harmonie avec vos idées sur la matière?

Votre étude sur la *Déclaration des droits* est précédée d'un exorde, et suivie d'une péroraison : c'est un discours en règle. Dans votre exorde, après avoir justifié une déclaration solennelle des droits de la part de la société moderne, vous avancez que la *Déclaration* de 1789, malgré le style de Rousseau, qui n'a pas pu « en altérer le fond, reste magnifique. » Vous ajoutez : « Nulle nation n'a jamais rien eu de pareil. Il a fallu dix-huit siècles de christianisme pour la rendre possible. » Vous oubliez donc quel esprit a présidé à sa rédaction, par quels hommes elle a été votée et quelles interprétations elle a reçues? Vous oubliez le jugement sévère que les publicistes et les hommes d'Etat ont porté sur elle : en Angleterre, Arthur Young, Pitt, Burke ; aux Etats-Unis, Washington et Jefferson lui-même ; chez nous de Maistre, de Bonald, Châteaubriand ; et de nos jours encore César Cantu, Taine ; sans parler des écrivains catholiques dont l'opinion est connue. Vous placez la *Déclaration* au-dessus de tout ce que les peuples ont jamais produit en ce genre. En laissant de côté les *Capitulaires* de Charlemagne, l'*Établissement* de saint Louis, et les chartes de nos rois, je vous renvoie à la *Déclaration* que les Anglais présentèrent à Guillaume III après la révolution de 1688, à la *Déclaration des droits* des Etats-Unis,

quand ils proclamèrent leur indépendance en 1787, ou encore aux Déclarations qui précèdent les constitutions du New-Hampshire, du Massachussets en 1780, de la Caroline du Sud et de plusieurs autres. Non, il n'était pas nécessaire de dix-huit siècles de christianisme pour rendre possible une pareille *Déclaration*. La parole de Jésus-Christ, son sang, ses sacrements, ses miracles, l'éloquence des apôtres, l'héroïsme des martyrs, l'enseignement de l'Église, la sagesse de son gouvernement, son action profonde qui s'est exercée si longtemps sur tous les intérêts de l'individu, de la famille et de la société, tant de combats livrés, tant de victoires remportées, tant de douleurs endurées, tant de services rendus par elle : tout cela, Monsieur l'abbé, devait logiquement aboutir à une splendide civilisation chrétienne, non pas à la *Déclaration des droits de l'homme*, par la Révolution française.

Dans la péroraison vous détonnez brusquement : la Révolution « a déformé » les maximes de liberté et d'égalité chrétiennes ; « elle en a enlevé la mesure ; elle a supprimé le correctif divin ; » « elle a poussé les plus belles pensées à l'excès ; » « elle y a introduit des contre sens, ce qui les rend périlleuses ; » « elle a fait une œuvre erronée et mal-faisante. » Comment votre catholicisme s'est-il changé en amère censure ? Je ne suis pas chargé d'expliquer deux attitudes si contrastantes en face de la *Déclaration*. Mais vous avez distingué le fond de la forme ; sans doute, vous applaudissez le fond et vous réprouvez la forme. Nous savons maintenant ce que cela vaut.

CINQUIÈME LETTRE

Monsieur l'abbé,

Dans le grand débat qui agite le monde depuis cent ans, et qui nous divise, vous et moi, les Pontifes romains se sont prononcés ; vous vous adjugez le bénéfice de leurs décisions souveraines. Mais votre interprétation se heurte à une autre, plus générale, appuyée sur des autorités très graves : quelle est la bonne ? Pour expliquer l'intervention des Pontifes romains, vous dites « qu'il n'y a guère eu d'événement plus grand que la naissance de la société moderne. Cependant il n'y en a point eu de plus obscur. » Ordinairement ce qui est grand n'est pas obscur : les ombres peuvent envelopper certaines lignes secondaires ; dans l'ensemble, l'œuvre par ses proportions exceptionnelles, se dessine dans la pleine lumière. Quoi qu'il en soit, vous placez la naissance de la société moderne au-dessus de tous les faits historiques, ou peu s'en faut. Il existe cependant dans l'histoire, des faits qui ne manquent pas de majesté. Quand Dieu descend dans l'Éden, pour y visiter Adam et Ève, les ancêtres du genre humain, et qu'il leur

dicte des lois, la scène ne manque pas de beauté ni d'importance. Au Sinaï, le tableau s'agrandit encore : Dieu se dresse sur cet immense piédestal, enveloppé d'un voile impénétrable, pour préparer les destinées d'un peuple fameux d'où l'avenir du monde doit sortir. La venue de Jésus-Christ est un autre événement que tous les siècles annoncent la veille, et que tous les siècles répètent le lendemain. Voilà le centre autour duquel tout le reste se range. Voulez-vous rapprocher de ces dates fameuses celle de la naissance de la société moderne ? J'y consens, si cela vous plaît, à condition que vous admettrez une différence radicale : dans l'Éden, au Sinaï, au Calvaire, Dieu crée d'abord l'humanité, ensuite la race juive, enfin l'Église catholique, forme suprême de sa pensée. Ces trois créations sont les éléments d'un même plan ; elles sont les assises superposées de l'ordre chrétien : ceci est profond et clair. « A Paris en 1789, la naissance de la société moderne est une destruction : c'est la fin de l'ordre chrétien. » Par ce côté, l'événement se rattache aux autres ; s'il les égale, c'est à rebours, par la grandeur des ruines. Il est vrai que ce que j'appelle société moderne est pour vous la Révolution ; et ce que j'appelle Révolution est pour vous la société moderne ; ces deux courants se sont mêlés dans le même lit, ils roulent ensemble et résistent à l'analyse qui cherche à les séparer ; à moins que vous n'appliquiez à l'opération des procédés qui vous appartiennent. C'est donc l'éternelle charade qui revient dans le chapitre ; elle va vous servir à fixer le sens des Encycliques qui canonisent la société moderne.

« Les Papes, dites-vous, ont fait la lumière sur ces difficiles questions. » Je l'ai cru longtemps comme vous ; mais plus j'avance, plus je constate que la lumière n'est pas faite dans tous les esprits ; la preuve, c'est que les ca-

tholiques continuent à se battre sur toute la ligne ; on ne peut pas ouvrir un journal sans y trouver, à l'état aigu, les antagonismes de la veille. Après avoir disserté sur la *Déclaration des droits*, charte authentique de la Révolution et même de la société moderne, nous disputons sur le sens des Brefs, des Bulles, des Allocutions consistoriales. A qui la faute ? Mais votre cadre est tracé : nous l'avons longuement étudié dans les précédentes lettres ; ici vous vous efforcez d'y faire entrer les Papes, bon gré, mal gré. Involontairement, je pense au *compelle intrare*, qui n'est pas dans vos goûts. Que n'accordez-vous aux Papes le droit d'être de leur avis, droit que vous ne refusez à personne ?

Vous pardonnez aux Papes de caresser l'idéal, c'est-à-dire le règne social de Jésus-Christ ; vous demandez pour l'Église la permission de « faire ce rêve. » A ce propos, vous citez le *Journal des Débats*, qui, sous la signature de M. John Lemoine, place l'unité religieuse « dans le domaine de l'idéal. » (13 mars 1882). Entendez-vous l'idéal comme le publiciste révolutionnaire dont vous semblez invoquer l'autorité ? Mais je regrette, Monsieur l'abbé, qu'après nous avoir dépeint les Papes rêvant l'idéal, vous ne nous les ayez pas montrés à l'œuvre, organisant l'idéal chrétien en Orient et en Occident, et créant le régime normal, qui reçut les premières atteintes par le traité de Westphalie, cette date n'est pas éloignée, et qui dura chez nous jusqu'à la *Déclaration des droits de l'homme*. Ce retour sur le passé, cette résurrection des traditions chrétiennes n'auraient pas gâté votre travail, et n'auraient pas laissé croire à vos lecteurs que le règne social de Jésus-Christ « est dans le domaine de l'idéal. » Je sais combien ces souvenirs sont impopulaires ; mais l'apologiste ne cherche pas les faveurs de l'opinion ; il ne craint pas de braver son mé-

pris ou sa colère, quand il le faut. Vous convenez que la forme sociale chrétienne « est la plus parfaite de toutes ; » pourquoi ajoutez-vous « qu'elle n'est pas la seule ? » Il ne s'agit pas ici de formes politiques, qui peuvent varier et être bonnes, même parfaites ; il s'agit de la forme chrétienne des sociétés ; celle-ci est unique ; aucune autre ne supporte le parallèle avec elle. Quelles sont donc ces formes de société, « très-belles par certains côtés ? » D'abord ces côtés doivent être précisés ; ensuite les formes qui ne sont « belles que par certains côtés » ne sont pas belles. Les considérants tirés des situations historiques appartiennent à un autre ordre d'idées. Les Papes n'ont eu garde de ne pas en tenir compte ; cela prouve qu'une forme anormale de société peut devenir licite et pratique, et non pas que cette forme est belle. Vous mêlez ici l'intrinsèque et l'extrinsèque, le dedans et le dehors de la question. Il ne faut pas confondre ces choses.

Les Papes ont condamné la Révolution, non pas la société moderne. C'est votre proposition : vous conviendrez du moins qu'en condamnant la Révolution, les Papes ont condamné, dans la société moderne, tout ce qui est de la Révolution ; or, l'identité de certains éléments constitutifs de la Révolution et de la société moderne a été établie plus haut. Je range parmi ces éléments la plupart des libertés publiques. Vous dégagez du Bref *Quod aliquantulum*¹, de l'Encyclique *Mirari vos*², de la bulle *Quanta cura*³, cette idée générale que les Papes se défendent d'attaquer le nouveau régime que la France et les autres nations de l'Europe ont établi, et surtout de vouloir provoquer le rétablissement de l'ancien régime. — Vous me fournissez vous-

¹ Pie VI à M. de La Rochefoucauld, archevêque d'Aix. 10 mars, 1791.

² Grégoire XVI. Encyclique, 15 août 1832.

³ Pie IX. Encyclique, 8 déc. 1864.

même la réponse, en distinguant dans le régime nouveau l'ordre purement politique et civil, de la constitution religieuse de la société ; cette observation s'applique encore à l'ancien régime qui se partage en régime politique et civil, et en régime religieux. Il ne faut donc pas opposer la société moderne à l'ancien régime en bloc, et conclure que les Papes ne condamnent pas la première, parce qu'ils ne veulent pas le rétablissement du second : c'est un pur paralogisme. Les Papes ont fait le sacrifice de l'ancien régime au point de vue politique et civil ; ils le défendent au point de vue religieux : ils acceptent la société moderne au point de vue politique et civil, ils n'en veulent pas au point de vue religieux. Vous n'avez pas bien lu les pièces que vous avez citées. Mais ici le détail est nécessaire.

Vous dites : Les Papes condamnent la suppression du culte national, ou l'athéisme d'État. Or, cet athéisme légal n'appartient pas à la société moderne.

Quand les Papes parlent de culte national, ils entendent par là le culte catholique, le seul qui existe pour eux, parce qu'il est le seul légitime : ils entendent encore par là le catholicisme d'État, parce que le catholicisme ne sera jamais national, si l'État n'en fait pas profession. Si cette interprétation paraît forcée, il suffit de remarquer que les Papes modernes s'adressent à des nations catholiques, et qu'ils déplorent que ces nations rompent avec leur passé, en introduisant dans leurs constitutions la neutralité ou l'athéisme de l'État. Donc c'est la séparation de l'Église et de l'État qui est visée dans les différentes pièces pontificales invoquées dans ce débat. C'est la séparation de l'Église et de l'État que Pie VIe condamne dans le Bref *Quod aliquantulum* quand il dit : « Cette égalité, cette liberté si exaltées par « l'Assemblée nationale, n'aboutissent donc qu'à renverser « la religion catholique ; et voilà pourquoi elle a refusé de

« la déclarer dominante dans le royaume. » C'est la séparation de l'Église et de l'État que Grégoire XVI réproouve dans l'Encyclique *Mirari vos*, quand après avoir stigmatisé les partisans de la liberté de conscience, il ajoute : « Nous
« n'aurions rien à présager de plus malheureux pour la reli-
« gion et pour les gouvernements, en suivant les vœux de ceux
« qui veulent que l'Église soit séparée de l'État, et que la
« concorde mutuelle de l'empire avec le sacerdoce soit rom-
« pue. Car il est certain que cette concorde, qui fut toujours
« si favorable et si salutaire aux intérêts de la religion et
« à ceux de l'autorité civile, est redoutée par les partisans
« d'une liberté effrénée. » — C'est la séparation de l'Église
et de l'État que Pie IX a en vue dans l'Encyclique *Quanta
cura*, quand il écrit : « Aujourd'hui il ne manque pas
« d'hommes qui, appliquant à la société civile l'impie et
« absurde principe du *Naturalisme*, comme ils l'appellent,
« osent enseigner que la perfection des gouvernements et
« le progrès civil demandent impérieusement que la société
« humaine soit constituée et gouvernée, sans plus tenir
« compte de la religion que si elle n'existait pas, ou du
« moins sans faire aucune différence entre la vraie religion
« et les fausses. » Vous citez vous-même ce passage, sans
vous douter qu'il est contre vous ; surtout vous passez à
pieds joints sur les lignes qui précèdent : « Leur but prin-
« cipal est d'empêcher et d'écarter cette force salutaire,
« dont l'Église catholique, en vertu de l'institution et du com-
« mandement de son divin Fondateur, doit faire usage
« jusqu'à la consommation des siècles, non moins à
« l'égard des particuliers qu'à l'égard des nations, des peu-
« ples et de leurs souverains, et de détruire l'union et la
« concorde mutuelle du sacerdoce et de l'empire, toujours
« si salutaire à l'Église et à l'État. » Quant à éluder ces
sentences, à l'aide d'un culte national, que vous ne définis-

sez pas, mais qui n'est pas l'union de l'Église et de l'État, il ne faut pas y songer : les Papes ne disent pas un mot de votre chimère. Il ne vous reste qu'un moyen de défense, c'est de prouver que la séparation de l'Église et de l'État — ce qui est bel et bien l'athéisme légal, — n'est ni dans les doctrines, ni dans les tendances, ni dans la pratique de la société moderne. Vous en chargez-vous ? En traitant de la liberté religieuse, je vous ai prouvé le contraire. Ainsi il demeure établi que la séparation de l'Église et de l'État, condamnée en principe par les Papes, est non-seulement dans le génie, mais encore dans la pratique presque générale de la société moderne.

Vous dites : Les Papes condamnent une certaine liberté de conscience et une certaine liberté des cultes absolument inacceptables ; ils ne les ont pas condamnées au sens où la société moderne les demande, c'est-à-dire comme le résultat de l'incompétence de l'État non chrétien, comme une nécessité des temps, mais seulement en tant qu'on les élève à la hauteur d'un droit primordial et inviolable.

Permettez-moi de me répéter, Monsieur l'abbé ; en cela je vous imite. Eh bien ! de bonne foi, croyez-vous que dans la société moderne, les esprits qui sont à la tête du mouvement ne revendiquent pas la liberté de conscience et des cultes comme un droit de l'homme, primordial et inviolable ? Vous connaissez votre temps ; vous savez son ignorance en matière de religion et de philosophie : on confond la faculté de faire avec le droit de faire ; on regarde l'Évangile comme un idéal non obligatoire ; on n'accepte pas l'Église comme autorité enseignante et dirigeante, et on lui refuse le droit de coaction ; on ne supporte pas que l'État dogmatise et protège autre chose que la liberté des personnes et l'exercice d'un culte préféré. Au fond de toutes ces erreurs, il y en a une qui leur sert de racine : c'est la liberté de conscience et des cultes prise dans

le sens d'un droit supérieur à tout autre. Est-ce là la société moderne? Ou voulez-vous encore vous mettre à sa place, avec votre école qu'on ne trouve qu'à l'académie et au côté gauche du sanctuaire? Mais enfin la société moderne, que je ne veux plus chercher, ne réclame la liberté de conscience et des cultes que comme conséquence de l'incompétence de l'État non chrétien. Pourquoi donc l'État n'est-il plus chrétien? Qui a déchiré l'unité sociale, résultat magnifique de l'union de l'Église et de l'État? N'est-ce pas la société moderne? Les Papes ont condamné le principe : vous en convenez. Pensez-vous qu'ils approuvent la conséquence qui en découle? tel arbre, tel fruit : si l'arbre est maudit, le fruit l'est aussi. Mais c'était une nécessité : ceci n'est pas démontré. Après certains faits accomplis, la tolérance des cultes dissidents était une nécessité ; la neutralité de l'État ne s'imposait pas. Vous insistez : Les Papes n'ont condamné que la liberté *dogmatique* de conscience et des cultes, c'est-à-dire l'indifférentisme, qui accorde à toutes les religions une valeur égale : ce n'est pas exact. Les Papes condamnent la liberté *purement civile* de conscience et des cultes, parce que ce régime est contraire à l'ordre chrétien, parce qu'il est un péril pour les âmes, et une cause grave de déchéance pour la vraie religion. Les passages que vous empruntez à l'Encyclique *Mirari vos* et à l'Encyclique *Quanta cura* le prouvent surabondamment. Il n'y a que la nécessité politique qui justifie aux yeux des Papes l'établissement de la liberté de conscience et des cultes dans la société. Aussi quand cette nécessité n'existe pas, comme en Espagne, en Italie, à Rome en particulier, au Mexique et dans plusieurs Républiques du sud de l'Amérique ; quand c'est l'esprit de secte qui importe ce système dans la constitution des peuples catholiques, alors les Papes

élèvent la voix et protestent de toute la force du droit chrétien contre des pratiques subversives de toute prospérité pour l'Église et pour l'État. Cependant il ne s'agit ici que de la liberté purement civile de conscience et des cultes. Dans les pays où le malheur des temps exige un autre régime, les Papes se résignent : ils n'applaudissent pas, ils ne disent pas qu'ils trouvent bien ce qui s'accomplit sous leurs yeux ; surtout ils se gardent bien de mettre la liberté civile de conscience et des cultes, parmi les « côtés superbes » de la société moderne.

Vous dites : Les Papes condamnent la liberté de la presse au sens révolutionnaire, c'est-à-dire la liberté absolue, antérieure et supérieure à tout droit, sans limites et sans contrôle.

Vous abusez quelque peu des mots *immoderata libertate, freno omni adempto, conceptas quascumque (opiniones), nulla auctoritate coarctandam*. Je n'abuserai pas à mon tour, en vous opposant l'axiome : *Ubi lex non distinguit, nec nos distinguere debemus*. Il y a en effet des pensées qu'on peut dire ou écrire, de droit naturel, et qui ne tombent sous aucune prohibition. Par là même, il est évident que ces matières sont en dehors de la question. Il s'agit donc ici de doctrines au moins douteuses, pour lesquelles l'octroi d'une liberté est nécessaire. Puisque les mots relevés dans les Encycliques de Grégoire XVI et de Pie IX indiquent la liberté de la presse qu'ils condamnent, avec les contradictoires de ces mots nous aurons celles qu'ils ne condamnent pas. Mais ces contradictoires, qui les trouvera ? celles que vous indiquez, Monsieur l'abbé, ne sont pas suffisantes pour éclaircir le problème, et surtout pour enlever aux enseignements des deux Papes cités leur portée considérable contre la Révolution et contre la société moderne qui n'en diffère guère. Vous ne connaissez dans l'histoire contemporaine que la Constitution

de 1793, qui admette cette liberté effrénée de la presse contre laquelle le bon sens se prononce rondement. Vous admettez donc la liberté de la presse, telle que toutes les autres constitutions l'ont consacrée jusqu'à nos jours ? Vous ignorez donc que ces constitutions ne défendent que ce qui est attentatoire au gouvernement établi et à l'ordre public, et qu'elles laissent à la presse la bride sur le cou à peu près pour tout le reste, sauf quelques restrictions en faveur de la morale, conçues en termes élastiques ? Vous ignorez qu'elles n'interdisent aucune attaque contre les doctrines religieuses, économiques, politiques, si dangereuses soient-elles, à la condition que l'attaque reste dans la spéculation, et qu'elle ne se produise pas dans l'ordre pratique, contre les personnes et contre les choses ? Mais quelle est la liberté de la presse que les Papes ont si durement traitée dans leurs Allocutions et dans leurs Encycliques ? Sans doute, la liberté telle qu'elle existait de leur temps ; car les Papes s'adressent surtout aux vivants ; ils s'occupent des choses contemporaines, et des événements auxquels ils assistent. Or, ces censeurs éloquentes de la liberté de la presse, s'appellent : Pie VI, Pie VII, Pie VIII, Léon XII, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII ; ils occupent sur la scène un front de bataille, qui mesure bientôt un siècle ; ils disent tous la même chose ; ils se transmettent jusqu'au style, ils ont donc un mal identique en vue : c'est la liberté de la presse ; non pas seulement cette liberté telle qu'elle était formulée dans la Constitution de 1793, mais celle qui est contenue dans la Charte de 1814, dans la Charte de 1830, dans la Constitution de 1848. Depuis, nous avons marché ; les lois sur la presse se sont succédé, tantôt amendées, tantôt rendues pires, dangereuses dans tous les cas, et dignes de la réprobation des Papes qui veillent sur les nations et sur les individus confiés à leur sollicitude. C'est donc la liberté de la presse, telle

que la société moderne la pratique, qui est condamnée par les Papes. Vous êtes témoin comme moi, Monsieur l'abbé, des ravages de cette presse ; vous gémissiez comme moi de la faiblesse des gouvernements qui l'accordent, de la complicité de l'opinion qui l'encourage, et du crime des journalistes qui s'en servent. Et vous cherchez à la sauver des anathèmes des Papes ? ou bien, vous voulez parler d'une autre presse, qui est à créer : celle-là, je ne la connais pas.

Vous dites : Les Papes traitent avec la société moderne ; donc ils ne la condamnent pas : c'est une facétie. Les Papes traitent chaque jour avec le grand Turc et le Tzar de Russie ; donc ils ne condamnent ni le Coran, ni le schisme grec. Admettez-vous la conclusion ? Les Papes ont traité dans tous les temps avec les nations barbares qui leur ont envoyé des ambassades solennelles, chargées de présents magnifiques ; ils sont prêts à entrer en négociations avec l'empereur de la Chine et le roi de Dahomey, pour assurer la liberté de l'évangile dans ces régions lointaines, et obtenir appui et protection en faveur des missionnaires et de leurs établissements ; cependant ils n'approuvent pas la philosophie de Confucius, ni les cultes extravagants des tribus africaines. Autant vaudrait soutenir qu'un créancier accorde toute sa considération à un failli, sous prétexte que lorsque celui-ci lui offre un accommodement à 10 p. 0/0 des sommes perdues, il ne repousse pas ses avances. Au lendemain de la Révolution qui a bouleversé le monde, et qui a causé des dommages presque irréparables à l'Eglise, les Papes, toujours attentifs aux besoins des nations chrétiennes, se sont penchés sur les ruines et ont essayé de sauver quelque chose. N'entendez-vous pas les gémissements de leur douleur ? Pensez-vous qu'en profitant des droits amoindris qu'on leur laisse, ils acceptent doctrinalement les institutions de la société moderne ?

Vous dites : Les Papes permettent aux catholiques de prêter serment aux constitutions modernes où sont inscrites les libertés publiques, réclamées par l'opinion. Ces constitutions sont licites, et la société moderne qui les vote et les pratique n'encourt pas pour ce fait la condamnation des Papes. Comme vous êtes du métier, Monsieur l'abbé, la réponse à votre objection est facile ; vous la devinez. Vous savez en effet la distance qui sépare la casuistique de la dogmatique : la première, enseigne ce qu'il faut faire ; la seconde, ce qu'il faut croire. On peut toujours croire ; on ne peut pas toujours faire ce qu'on croit ; de là, selon les circonstances, un double devoir, qui paraît contradictoire : croire d'une façon et agir d'une autre. Cette maxime est le principe de solution de la question du serment politique, autorisé par les Papes. Dans l'espèce, il y a deux responsabilités en jeu : celle du prince qui octroie la constitution libérale, celle du sujet, qui, non content de s'y soumettre, jure de la respecter. Le prince peut octroyer une constitution libérale, quand la situation des esprits ne lui permet pas d'en donner une meilleure. Les droits qu'il garantit aux cultes dissidents, les libertés funestes qu'il accorde aux citoyens sont des droits et des libertés purement civiles, qui ne supposent pas leur légitimité intrinsèque. Les Papes regrettent toujours que de pareilles libertés soient nécessaires pour éviter un plus grand mal : ils ne condamnent pas le prince qui subit, à son cœur défendant, des nécessités que les événements lui imposent. De son côté, le sujet catholique peut prêter serment de fidélité à la constitution imparfaite de son pays, parce que la matière de son serment n'est pas la constitution elle-même, mais la promesse de l'observer avec respect. Il garde toute sa liberté d'opinion vis-à-vis de cette constitution : il peut la discuter, la condamner théologiquement ; il le doit même.

S'il peut l'invoquer pour avoir le bénéfice des avantages qu'elle lui garantit, il peut en souhaiter l'abrogation, la préparer pour l'avenir, en se vouant à la diffusion des vrais principes de la politique chrétienne : cette conspiration n'est pas un péché, parce qu'elle n'est pas une violation de son serment. Son serment ne l'oblige qu'à conformer ses actes civiques à cette constitution, tant qu'elle sera la base des institutions nationales. Le serment des catholiques aux constitutions modernes est cela, tout cela, rien que cela. Vous voyez maintenant que les Papes ont pu l'autoriser, sans donner leur sanction à des libertés qu'ils ont réprochées, et sans déclarer normales, encore moins belles, les sociétés qui les octroient et les pratiquent. Dans ce simple aperçu, vous avez la clé des faits historiques que vous énumérez. Quand Paul V interdit aux catholiques anglais de prêter le serment exigé par Jacques I^{er}, c'est parce que ce serment était théologique : sa formule renfermait la foi à la suprématie du roi sur le Pape. Auparavant le Saint-Siège avait permis aux catholiques de prêter le serment de fidélité purement civile à la sanguinaire Elisabeth. La Constitution civile du clergé de France en 1790, était schismatique : il n'est pas surprenant que Pie VII ait déclaré coupable le serment exigé des évêques et des prêtres. Dans tous les autres cas cités, le serment des catholiques ne les obligeait pas de croire des doctrines fausses, ou de faire des actes contraires à la loi de Dieu ou aux droits de l'Eglise, mais seulement de supporter, qu'à leurs côtés, d'autres usassent des droits purement civils que la Constitution leur laissait pour professer l'erreur et combattre le règne de Dieu et l'action de l'Eglise. Au fond, ils ne jurent que la tolérance, et la résignation à un mal qu'ils réprouvaient, mais qu'ils ne pouvaient pas arrêter. Voilà la différence.

Vous avez gardé pour la fin le *Syllabus* de 1864, cette

annexe fameuse de l'Encyclique *Quanta cura*. C'est la pièce maîtresse : vous l'avez compris, car vous en faites une étude spéciale, avec des dimensions inusitées. Quand on vous lit, on sent que cette pièce vous gêne ; on assiste à un effort visible de votre part pour vous en débarrasser avec le plus de convenance possible : vous n'y parvenez pas.

Ce qui me frappe d'abord, c'est votre procédé : vous n'interprétez pas le *Syllabus*, vous plaidez sa nullité ; vous voulez vous prouver à vous-même, et prouver aux autres, que le *Syllabus* n'a aucune autorité, ou qu'il a tout au plus une autorité morale, qu'il serait de mauvais goût de ne pas reconnaître, quoiqu'il n'ait pas force de loi. C'est cette nuance de sentiment qui explique pourquoi vous ne le prenez pas de face, préférant évoluer autour de ses flancs, et lui faire la guerre de buissons. Vous vous jetez dans le formalisme, et vous déployez un esprit de détail qui va jusqu'à la minutie et à la subtilité.

Entre le *Syllabus* et vous, vous placez un cardinal, un seul sur soixante-dix dont se compose le Sacré Collège. Vous adoptez toutes ses réflexions, sans oublier de souligner cette circonstance, qu'il a été décoré de la pourpre romaine, après avoir écrit sa lettre : d'où vous concluez sans doute que ses opinions ont été par là même ratifiées en haut lieu. Le cardinal dit :

1° Le *Syllabus* est l'œuvre d'un théologien anonyme. Aucune marque ni sceau ne prouve sa relation directe avec le Pape.

2° Le Pape ne l'a pas publiquement adressé aux évêques : il a seulement donné l'ordre de le faire.

3° Les propositions du *Syllabus* ne sont pas extraites mot à mot des Allocutions et des Encycliques.

4° Ces propositions sont souvent extraites d'Allocutions prononcées en consistoire secret.

5° Plusieurs ne sont que des conclusions déduites des Allocutions et des Encycliques.

6° Toutes ne sont pas tirées de pièces ayant la même autorité, ni avec les mêmes qualifications.

7° Quelques-unes ne sont relatives qu'à des questions de discipline, sur lesquelles le Pape n'est pas infallible.

8° D'autres portent sur des matières non révélées, pour lesquelles le Pape est incompetent.

Vous enrichissez ce catalogue déjà long de quelques considérations personnelles :

1° Le Syllabus n'a été rédigé que pour suppléer aux Encycliques, dans le cas où elles ne parviendraient pas à destination.

2° Le Pape qui ordonna de l'expédier aux évêques, n'ordonna pas à ces derniers de le promulguer dans leurs diocèses.

3° Le Syllabus n'a pas été affiché à Rome par le *cursor apostolicus* aux lieux ordinaires, et avec les formalités prescrites.

4° En 1867, un des commissaires chargés de la rédaction de l'adresse des évêques au Pape, voulait faire mention du *Syllabus*. Un prélat romain s'y opposa, en disant que le *Syllabus* n'était pas un acte du Pape. Ces faits ne corroborent pas singulièrement la thèse du cardinal Newman : ils sont probablement *ad ornamentum causæ*.

Vous acceptez ensuite les contradictions, au moins apparentes, dans lesquelles tombe le cardinal :

1° Le *Syllabus* n'est pas un acte du Pape :

2° Cependant il doit être reçu avec une profonde soumission, car il a été envoyé par l'autorité du Pape aux évêques du monde. Il a indirectement sa sanction intrinsèque.

3° Il doit être reçu comme un acte d'obéissance, non comme un acte de foi, parce qu'il émane de son pouvoir directif, non pas de son magistère infallible.

4° Cependant pour obéir, il faut avoir recours aux documents originaux de l'autorité, (Allocutions et Encycliques), auxquels il se rapporte point par point. Or les Allocutions et Encycliques, doctrinales le plus souvent, appartiennent au magistère infallible du Pape.

5° On n'a aucune répugnance à condamner les erreurs cataloguées dans le *Syllabus*, mais on attend que le Pape le demande ; il ne l'a pas encore fait.

6° Cependant ces erreurs se rapportent point par point aux Allocutions et Encycliques, pour lesquelles le pape exige toujours l'adhésion de la foi. C'est une manière de dire qu'on accepte le livre, non pas la table des matières ; à moins que le refus d'accepter la table des matières, ne soit un moyen indirect de repousser le livre lui-même.

Je ne relèverai pas ici toutes les erreurs, toutes les inexactitudes, toutes les équivoques qui foisonnent dans cette partie de votre travail. La *Sicilia cattolica* a épuisé la matière avec les quatre articles qu'elle lui a consacrés¹, et dans lesquels l'écrivain traitant de l'autorité du *Syllabus*, déploie en théologie, en droit canon, en histoire, des ressources qui trahissent le grand controversiste. Nous saisissons cette occasion pour rendre notre humble hommage à ce vaillant journal, qui paraît à Palerme, sous le haut patronage de Mgr l'archevêque de cette ville, que le cardinal Pitra louait récemment dans une lettre connue de tous, et qui a reçu du Souverain Pontife Léon XIII le plus précieux encouragement. Nous souhaitons à la *Sicilia cattolica*, en

¹ Nos 26, 27, 30-31, octobre, 4 novembre 1882.

France, toute la publicité qu'elle mérite ; elle a rendu déjà de grands services ; elle en rendra d'autres.

Mais je ne veux pas finir, Monsieur l'abbé, sans relever le mot par lequel vous commencez. En parlant de l'émotion que le *Syllabus* causa à son apparition en 1864, vous dites qu'elle fut l'effet d'un malentendu. C'est expliquer un grand effet par une petite cause. Permettez-moi de vous dire qu'il n'y eut pas de malentendu auprès des esprits sincères : ceux-ci comprirent la portée immense de l'acte pontifical ; et de là l'émotion profonde qui fut ressentie par eux. Il ne manqua pas d'interprétations adoucies, dont le but était de désarmer l'opinion, en affaiblissant la teneur de la pièce : rien n'y fit ; les dispositions d'alors sont aujourd'hui toutes vivantes. Le *Syllabus* est resté le point de ralliement des catholiques sans épithète ; il est le point de mire de la Révolution, qui ne cesse de rugir autour, et d'en faire la pièce justificative de tous ses préjugés, de ses haines et de ses violences. Vous êtes entre les deux extrêmes, avec des sentiments mêlés dont il n'est pas aisé de donner le sens précis. Vous voulez établir que le *Syllabus* ne mérite ni tant d'amour, ni tant de haine ; que la lumière s'est faite enfin, et qu'on commence à comprendre qu'il ne menace pas la société moderne, car il la défend et la protège. Cette conclusion arrive au bout de tous vos paragraphes ; je ne suis pas étonné de la voir reparaître. A la vérité, vous ajoutez « qu'il ne condamne que les erreurs, « qu'il ne signale que les périls » de cette société : c'est presque de la naïveté. Que voulez-vous qu'il condamne, si ce n'est des erreurs ? Que voulez-vous qu'il signale, si ce n'est des périls ? Ces erreurs, ces périls existent donc ! Je ne cesse de vous le répéter, et c'est entre vous et moi toute la question. Que si le *Syllabus* n'était qu'un simple : « *Prenez garde à vous,* » on pourrait encore exiger un

peu plus d'égard : et comment ne pas taxer d'irrévérence et de témérité ceux qui parlent, qui écrivent et qui gouvernent comme si ce cri d'alarme n'avait pas retenti à leurs oreilles ?

SIXIEME LETTRE

Monsieur l'abbé,

Vous terminez votre étude sur « l'Eglise et la société « moderne » par une vision. Vous avez peu parlé du passé de l'Eglise : vous avez traité plus largement de sa situation dans les temps présents : vous deviez jeter un coup d'œil sur son avenir ; c'est le complément nécessaire de tout le reste. J'emploie le mot de vision, s'il ne vous blesse pas, parce qu'il rend ma pensée : Ici, en effet, vous ne raisonnez pas, vous ne déduisez pas, vous ne conjecturez pas : vous affirmez, avec une certitude si absolue, et une si absolue tranquillité d'âme, que vous prenez toutes les allures du prophète. Ainsi nous avons deux visions, ou si vous le préférez, deux Apocalypses, sur l'avenir de l'Eglise ; la vision de Pathmos et celle d'Orléans. Mais de prime abord, je constate une différence radicale entre l'une et l'autre. Dans la vision de Pathmos, l'histoire de l'Eglise est un combat perpétuel, qui a des péripéties très-dramatiques, des phases très-obscurées, des dates incertaines, et qui se livre entre des champions innommés, rangés autour de la

bête d'une part, et autour de l'Agneau de l'autre : mais c'est toujours le combat, sans trêve ni merci. Tout s'achève par la défaite de la bête et le triomphe de l'Agneau sous un nouveau ciel. Dans la vision d'Orléans, l'histoire de l'Eglise a un autre caractère. Autant qu'on peut le déduire de données nécessairement un peu confuses, l'Eglise et la société moderne, après des malentendus, qui auront duré trop longtemps, se rapprocheront et transigeront. L'Eglise cédera de ses droits, la société moderne gardera toutes ses prétentions. Après quelques gouttes d'eau bénite jetée sur cette situation louche, elles se donneront le baiser de paix ; ce sera peut-être le baiser Lamourette, car on assiste encore à l'échange de quelques coups entre les Pontifes et les passions humaines, à l'ombre de l'olivier planté par la main libérale de M. Bougaud : mais comme dit l'adage : *Paxum pro nihilo reputatur*. L'Eglise perd presque son caractère d'Eglise militante, pour en prendre un qui tient le milieu entre l'Eglise triomphante et l'Eglise souffrante. Il y a entre les deux visions que nous comparons, des différences encore plus notables.

Vous dites : l'avenir appartient à la société moderne ; ni les peuples ni les fleuves ne remontent vers leur source.

En êtes-vous bien sûr ? Vous augurez des futures conquêtes de la société moderne par celles qu'elle a faites en moins d'un siècle. C'est la paraphrase en style évangélique de ce mot célèbre : *La Révolution fera le tour du monde*. Mais, si après avoir fait le tour du monde elle s'arrête ?

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Les fleuves ne remontent pas vers leur source. Vous oubliez le Jourdain qui recula à la voix de Josué. Les fleuves

ne remontent pas vers leur source. Mais les fleuves débordés peuvent rentrer dans leur lit, et continuer leur cours majestueux, en portant sur leurs rives la vie et la prospérité. Si les peuples vieilliss ne veulent pas revenir à leurs bonnes pratiques, quoique Dieu les ait faits guérissables, ils peuvent disparaître et faire place à d'autres. Ici la théologie est d'accord avec l'histoire.

Vous dites : L'Eglise ne fera plus la guerre aux libertés modernes.

Pourquoi donc ? Les libertés modernes restant dans l'avenir ce qu'elle sont maintenant, de deux choses l'une : ou l'Eglise se trompe aujourd'hui en les combattant ; ou elle abdiquera demain, en les laissant passer. Alors la société moderne ne se convertira pas à l'Eglise ; c'est l'Eglise qui se convertira à la société moderne. Malgré les droits que me donne la logique, j'hésite à écrire cette énormité.

Vous dites : L'Eglise acceptera et transformera toutes les libertés publiques.

L'acceptation aurait l'inconvénient que je viens de vous signaler, et l'aggraverait encore ; car accepter l'erreur, c'est pire que ne pas la combattre. Que deviendraient les Brefs, les Allocutions et les Encycliques de Pie VI, de Grégoire XVI et de Pie IX ? On répondra peut-être que ces pièces étaient dirigées contre la Révolution, non pas contre la société moderne. Quoique le malentendu contre l'Eglise et la société moderne aient duré trop longtemps, le duel entre aveugles aura pris fin.

Vous dites : En réservant l'idéal, qui est l'unité de foi, l'Eglise acceptera la liberté des cultes.

Vous entendez par là qu'elle la subira comme elle la subit aujourd'hui : accepter, emporte l'idée d'acquiescement et d'approbation, qui ne convient pas à l'Eglise. Si vous maintenez votre expression, vous me scandalisez.

Vous dites : L'Eglise acceptera la liberté de la presse, mais non pas la liberté donnée à tous de tout écrire.

En d'autres termes, elle l'acceptera et elle ne l'acceptera pas. Elle acceptera la liberté de la presse modérée, ce qui signifie sans doute une liberté contenue dans les limites du vrai, du bien, du beau, du juste, ou par la conscience, ou par la loi ; elle n'acceptera pas la liberté de la presse, telle que la société moderne, — lisez la Révolution, — la pratique présentement. Dans ce cas, je vois la paix compromise. Ai-je bien traduit votre pensée ?

Vous dites : En ce temps là l'Eglise renoncera à ses immunités et privilèges ; elle n'exigera pas d'être reconnue comme religion d'Etat ou religion de la majorité.

Ces immunités de l'Eglise sont de droit divin : a-t-elle la permission de les répudier ? Ces immunités sont la condition indispensable de son fonctionnement ; elles ont été créées dans l'intérêt de la gloire de Dieu, du salut des âmes, et de la prospérité des peuples . Croyez-vous que l'Eglise se les laissera arracher une à une sans pousser une plainte, ou qu'elle les déposera *motu proprio* sur l'autel ou sera signé un concordat d'un genre nouveau avec la société de l'avenir ? Ces immunités menacées aujourd'hui et déjà amoindries pourront être un jour abolies entièrement : l'Eglise se résignera à leur perte, comme le voyageur se résigne à la perte de l'argent que le larron lui a enlevé au coin d'un bois, c'est-à-dire en faisant appel à la justice de Dieu. Dans le cas contraire, ma main droite se sécherait, et ma langue s'attacherait à mon palais ; car je ne reconnaîtrais plus l'Eglise de Jésus-Christ, l'Eglise des catacombes, qui en face des Césars païens, préférait mourir que de se rendre.

Vous dites : cependant l'Eglise rappellera aux peuples qu'ils doivent rendre à Dieu, en tant que peuples, un culte public.

Y songez-vous ? L'Eglise acceptera les libertés publiques, parmi lesquelles on range la liberté des cultes, qu'à tort ou à raison, on déclare incompatible avec une religion officielle. En proposant l'établissement d'un culte national, l'Eglise s'exposera à blesser le sentiment moderne et à se faire soupçonner de retirer d'une main ce qu'elle aura donné de l'autre. D'ailleurs elle ne reconnaît qu'un culte légitime : c'est le sien ; c'est donc sa messe qu'elle imposera à la société laïque de l'avenir. Ainsi la religion d'Etat, chassée par la porte, reviendra par la fenêtre.

Vous dites : Quand les peuples s'apercevront que l'Eglise n'est pas l'ennemie des libertés publiques, ils se rapprocheront d'elle, et redevenus chrétiens, ils lui demanderont de bénir leur nouvel état social. L'Eglise le fera et les libertés publiques cesseront d'être périlleuses.

Eh ! quand donc l'Eglise cessera-t-elle d'être l'ennemie des libertés publiques, telles qu'elles sont formulées dans la *Déclaration des droits de l'homme*, et telles que la société moderne les pratique depuis cette date ? Un jour, l'abbé de Saint-Cyran disait à saint Vincent de Paul : Monsieur, Dieu m'a révélé que depuis 500 ans, il n'y a plus d'Eglise. Si jamais votre hypothèse se réalisait, le mot de Saint-Cyran serait vrai. Mais un pareil blasphème n'est pas dans votre pensée.

Vous prévoyez un mouvement des peuples vers l'Eglise jusque-là inconnue. J'affirme qu'avec votre système, les peuples se dépraveront toujours davantage, parce que le libéralisme est un dissolvant : la raison éclairée par la foi l'établit, et l'expérience d'un siècle bientôt le prouve surabondamment. Vous n'aviez pas compris encore que le libéralisme est un engin de destruction placé par l'enfer sous les assises de la société chrétienne ? Etes-vous de ceux qui le prennent pour un progrès ? Ou bien, partagez-vous l'a-

vis de ceux qui, toujours prompts à la résignation, quelquefois nécessaire, oublient qu'en le subissant par force, il faut le combattre et non pas le caresser? Si jamais les peuples redeviennent chrétiens, ce sera par la toute-puissance de Dieu, qui peut guérir les malades comme il ressuscite les morts, non pas par la vertu du libéralisme, auquel votre école a attribué des effets merveilleux, qui ne sont pas les siens. Ne nous parlez donc pas des bénédictions que l'Église répandra sur le nouvel état social des peuples. D'abord les principes que vous défendez ne permettent guère aux peuples de les demander; ensuite l'Église qui accorde des prières aux peuples séparés, leur refuse des bénédictions qui sembleraient consacrer des situations anti-chrétiennes. Ne nous parlez pas davantage de la transformation que subiront les libertés publiques, qui cesseront d'être périlleuses. Si par transformation vous entendez le retour à l'ordre chrétien, qui est l'état normal des peuples rachetés, nous sommes d'accord. Si vous entendez je ne sais plus quelle combinaison chimique du bien et du mal, qui aurait toutes les propriétés du bien sans les dangers du mal, souffrez que j'emploie le mot que votre conception mérite : *somnia vigri*.

Vous dites : L'Église privée de toutes ses immunités, ne rencontrera dans le nouvel état social, ni moins de passions, ni moins de haines, ni moins de persécutions, ni moins de luttes.

Vous avez dit le contraire plus haut. Quel sera donc le profit de tous les sacrifices que l'Église aura faits pour établir la paix avec la société moderne? En acceptant le combat, elle sauve les principes et son honneur; en cédant, elle compromettrait tout.

Vous dites : En revanche, elle aura pour triompher de ses ennemis une indépendance plus assurée, garantie par la liberté de tous.

Ne craignez-vous pas qu'après avoir été dépouillée de ses immunités et de ses privilèges, l'Eglise ne soit privée de sa liberté elle-même ? Les peuples, de plus en plus dépravés, auront contre elle des préjugés toujours plus obstinés ; et parce qu'ils savent qu'avec la liberté, elle se tire avantageusement des situations les plus difficiles, ils ne manqueront pas de la confisquer. N'avez-vous jamais vu dans l'histoire la liberté octroyée généreusement à tout le monde, excepté à l'Eglise ? Les méchants aiment la liberté pour eux, non pas pour l'Eglise, qui condamne leurs doctrines et leurs menées ténébreuses.

Vous dites : Le libre examen achèvera le protestantisme.

C'est certain. Mais quel besoin de tuer du même coup les nations catholiques ? Ne vous y trompez pas ; c'est le libre examen qui a arraché du sein de l'Eglise la moitié de l'Europe au xvi^e siècle ; le libre examen lui enlève ce qui lui reste, car la même cause produit partout les mêmes effets. Ce qui fait la force de l'Eglise, c'est le principe d'autorité : que le libre examen se généralise, et vous verrez l'apostasie se répandre par toute la terre. L'Eglise enseignante est indéfectible ; mais elle peut se trouver en présence d'une Eglise enseignée réduite aux proportions les plus misérables. Quel est donc le mal qui ronge les sociétés modernes ? N'est-ce pas le libéralisme appliqué à l'art du gouvernement, et qui amène dans l'ordre politique les mêmes désastres que dans l'ordre théologique ? De ce côté encore votre système ne nous réserve rien de bon.

Vous dites : La liberté de conscience et des cultes ouvrira les nations païennes à la prédication évangélique ; elle renversera les idoles, elle brisera le glaive de la persécution.

Vous nous montrez la lanterne magique de l'avenir.

A travers le prisme de votre imagination séduite, et dupe de la générosité de vos sentiments, vous nous faites assister à un spectacle qui rappelle les temps miraculeux de l'Eglise naissante. Le souffle de la liberté de la presse renverse tout ; ce souffle fait brèche dans la muraille de la Chine ; la Corée, le Tonkin, le Japon, l'Egypte, l'empire des Sultans, ces vieilles citadelles de l'erreur, laissent passer l'évangile comme un article de Paris ou un numéro du *Journal des Débats*. Les pagodes s'écroulent, les faux dieux s'enfuient avec les rats qui nichaient dans leurs bustes vermoulus ; les livres sacrés, criblés par les épigrammes du vaudeville, et les plaisanteries épicées des feuilletons, tomberont des mains des sacerdoces démocratisés. Les Brahmes, les Bonzes, les Muphtis, les Imans, les Derviches et les Druides, si la graine s'en est conservée dans quelque pli du sol des pays celtiques, entrent en conférence avec les missionnaires de Rome, et se convertissent en masse à la vraie religion, à laquelle ils ont résisté depuis plus de six mille ans. Cependant les rois et les empereurs accordent partout des édits de tolérance ; ils rapportent les vieilles lois ; ils jettent au feu les instruments de torture ; ils sécularisent les institutions nationales ; ils renoncent au culte des ancêtres, par respect pour la liberté de conscience, qui pourrait subir quelque pression, à côté d'une religion officielle. Ainsi sera inaugurée cette ère nouvelle, cet âge d'or de la liberté, qui ramènera le genre humain à sa félicité primitive. N'est-ce pas enchanteur ? deux choses me frappent dans ce tableau fantastique : la première, c'est que la conversion des nations à la foi a été jusqu'à ce jour le résultat de la grâce combinée avec le sang des martyrs ; c'est toujours la rédemption, cette loi mystérieuse et sublime, qui tire la vie de la mort, et la victoire de la défaite ; ici, c'est un mauvais principe, en tout cas, un expédient tout humain, qui

préside à la conversion des nations ; c'est le diable, l'inventeur de la liberté de conscience et des cultes, qui devient apôtre. Il est vrai que Dieu sait tourner contre lui les embûches qu'il dresse devant les âmes ; il est vrai encore que la liberté de conscience n'est pas le principe du bien opéré, mais la condition extérieure qui favorise l'action du principe réel, qui est la grâce. Néanmoins, cette méthode de récente création me laisse rêveur. La seconde chose qui me frappe, c'est que le plan de conversion arrêté pour le monde païen n'a pas réussi à l'Eglise dans le monde européen. La liberté de conscience, combinée avec la liberté de la presse et ses annexes, a profité à l'erreur, non pas à elle. Voyez l'Angleterre pendant près de trois siècles : comme elle traite les catholiques ! encore aujourd'hui comme elle est cruelle pour la malheureuse Irlande ! Voyez l'Allemagne protestante, la Suisse calviniste, le Danemarck, la Suède, la Hollande. L'erreur n'est donc pas loyale en Occident : pourquoi le serait-elle en Orient ? C'est donc une utopie de prêter aux autres ses propres dispositions, et de supposer que partout on mettra au-dessus des préjugés nationaux, des intérêts de secte et des attaches secrètes du cœur pour des religions qui favorisent l'orgueil, la cupidité et le sensualisme, l'amour idéal de la liberté, comme s'il n'y avait pas d'autres amours qui étouffent celui-là. C'est à cette profondeur que la philosophie doit jeter la sonde, pour saisir les raisons suprêmes des choses. Le théologien surtout doit y arriver, parce qu'il est averti par l'écriture, par la tradition, par l'enseignement de l'Eglise et par sa propre expérience des hommes, que là réside l'obstacle au triomphe de la vérité. Alors, en distinguant entre des situations, qui ne sont pas également favorables à la prédication de l'Évangile, il n'oubliera pas que ce n'est pas là une œuvre humaine ; il évitera de s'engouer de moyens re-

lativement faibles, quand ils ne sont pas mauvais ; il se gardera de beaucoup d'illusions généreuses peut-être, mais qui ne conviennent pas à un esprit distingué, et qui ne peuvent pas être utiles aux contemporains pour lesquels on les rédige.

La société moderne, cette forme nouvelle du monde, pourra durer mille ans peut-être : c'est une allusion évidente au millénaire des élus dans l'Apocalypse. Ce seront les noces de la liberté, pendant lesquelles tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes. Cependant, vous présentez que la joie ne sera pas sans mélange : je loue votre avisement. Vous annoncez même la fin de cette période ; ce qui prouve qu'elle ne sera qu'une étape de l'odyssée des peuples égarés par le libéralisme. Vous en prenez votre parti, en vous souvenant que les peuples aiment le changement ; et de même qu'ils sont passés du gouvernement de Constantin à celui de la féodalité, et plus tard à celui de Louis XIV, ainsi ils iront vers des formes sociales toujours plus modernes. L'Église présidera à cette métempsychose éternelle, le sourire sur les lèvres, et la main tendue vers l'avenir, comme pour dire aux timides : En avant. Quant à savoir si ce mouvement dans la liberté, en écartant toujours davantage les peuples de Dieu, n'est pas une course effrénée vers l'abîme, vous en paraissez peu préoccupé ; il suffit que la société moderne ne s'arrête pas, et que l'Église ne la contrarie pas. C'est là votre idéal : ce n'est pas le nôtre.

En terminant ma dernière lettre, je vous prie, Monsieur l'abbé, d'agréer mes excuses pour les expressions qui auront pu vous blesser, malgré mon désir de rester dans les limites d'une discussion courtoise et chrétienne. Je ne vous adresse pas des excuses d'un autre genre : vous ne les accepteriez pas. Vous êtes un esprit élevé, et vous accordez

aux autres les droits que vous revendiquez pour vous-même. Mais si je n'ai pas de regret, j'ai encore moins d'espérance. Ici-bas, la dispute aboutit rarement, surtout quand les hommes sont inégaux, et ils le sont beaucoup dans l'espèce. Si une doctrine erronée est devenue le génie d'un siècle, rien n'y fait. L'Église elle-même est impuissante à détourner le courant. Ceux qui ne méprisent pas ses sentences, les interprètent, au lieu de les accepter. Alors la parole est aux événements ; il y a déjà longtemps qu'ils parlent ; ils restent incompris. Quand notre génération aura fait place à une autre, la froide postérité se lèvera sur notre tombe ; elle se prononcera sur le débat colossal qui nous divise ; elle dira de quel côté fut la vérité et la sagesse. Je souhaite que son jugement ne soit pas gravé sur les pierres dispersées de la France catholique.

Notre-Dame d'Alet, 21 mai 1883.